



**HAL**  
open science

# L'impact de l'urbanisme tactique sur les pratiques de fabrication des villes en France et au Québec : étude comparative des cas clermontois et montréalais

Mathilde Laporte

► **To cite this version:**

Mathilde Laporte. L'impact de l'urbanisme tactique sur les pratiques de fabrication des villes en France et au Québec : étude comparative des cas clermontois et montréalais. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02390647

**HAL Id: dumas-02390647**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02390647>**

Submitted on 16 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Aix-Marseille Université  
Faculté de Droit et de Science Politique  
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

Master 2 Urbanisme et Aménagement parcours Planification et projets  
d'urbanisme durable

**Mémoire de fin d'études**

Année universitaire 2018-2019

**L'impact de l'urbanisme tactique  
sur les pratiques de fabrique des villes  
en France et au Québec**

-

**Étude comparative des cas clermontois et  
montréalais**

Présenté et soutenu par Mathilde Laporte

Sous la direction de Madame Brigitte Bertoncello

Juin 2019



## **Résumé**

Ce mémoire traite d'impact de l'urbanisme tactique sur les pratiques de conception urbaine en France et au Québec. L'urbanisme tactique est un modèle né au début des années 2000 et présenté comme novateur et innovant. Dans un contexte d'après-crise, à la fois économique, environnementale et sociétale, qui marque autant l'Europe que l'Amérique du Nord, il remet en question les pratiques professionnels et institutionnelles, notamment la planification, à travers une approche qui donne aux citoyens un vrai pouvoir d'agir sur leur cadre de vie. Ce modèle d'urbanisme offre aux groupes de citoyens, aux collectifs un outil pour s'investir dans les projets d'aménagement, d'adapter l'espace urbain à leurs attentes et besoins et mieux se l'approprier. Les initiatives d'urbanisme tactique intervenant sur l'espace public se développent de plus en plus dans les villes françaises et québécoises comme Clermont-Ferrand et Montréal. Ces initiatives sont génératrices de multiples mutations des pratiques des acteurs impliqués traditionnellement dans la fabrique des villes que sont les professionnels de l'urbanisme et les pouvoirs publics.

## **Mots-clés**

Urbanisme tactique, aménagement, conception urbaine, planification, pouvoir d'agir, espace public, Québec, Montréal, France, Clermont-Ferrand

## **Remerciements**

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire Madame Brigitte Bertoncello. Je la remercie de m'avoir encadré, orienté et conseillé pendant ces quelques mois de recherche.

Je souhaiterais également remercier tout particulièrement Gregory Bernard, adjoint chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat à la Mairie de Clermont-Ferrand, pour avoir pris le temps de me recevoir pour répondre à mes questions, mais aussi Michel Astier, directeur du CAUE du Puy-de-Dôme et toute son équipe qui ont permis d'enrichir mes connaissances sur l'urbanisme tactique.

Mes remerciements s'étendent également à Elora Vix et l'équipe du collectif montréalais de la Pépinière, qui ont accepté de m'aider dans mon travail de recherche malgré la distance et le décalage horaire.

Leur aide s'est avérée indispensable pour la réalisation du mémoire de fin d'études.

J'adresse mes sincères remerciements aux équipes enseignantes aixoise et québécoise, qui par leurs enseignements, ainsi que l'équipe des Robins des Villes qui ont contribué à me guider dans mes réflexions.

Enfin, je tenais à remercier toutes les personnes qui ont toujours été là pour m'encourager et me soutenir, même dans les moments les plus difficiles, notamment ma famille et mes proches.

A toutes ces personnes, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
--------------------------	----------

<b>Chapitre I. L’urbanisme tactique : un modèle alternatif et innovant d’urbanisme ? .....</b>	<b>12</b>
--	-----------

<i>Partie 1. Apparition et développement de la notion de participation dans le champ de l’urbanisme .....</i>	<i>12</i>
Sous-partie 1. La période d’après-guerre .....	13
Sous-partie 2. Les années 1960 à 1980 .....	14
Sous-partie 3. Les années 1980 à 2000 .....	16
Sous-partie 4. Les années 2000 .....	20

<i>Partie 2. L’urbanisme tactique : redéfinition de la pratique de la fabrique urbaine</i>	<i>22</i>
Sous-partie 1. Une réponse à l’austérité budgétaire apportée par une nouvelle génération créative et connectée .....	22
Sous-partie 2. Une alternative à la planification urbaine traditionnelle .....	24
Sous-partie 3. Le générateur d’une ville artistique, durable et collaborative .....	26

<i>Partie 3. Revue de littérature : approches théoriques relatives à l’urbanisme tactique .....</i>	<i>31</i>
Sous-partie 1. L’urbanisme tactique : une forme de réappropriation de l’espace urbain en tant qu’espace de vie quotidienne.....	31
Sous-partie 2. L’urbanisme tactique : un urbanisme temporaire.....	35
Sous-partie 3. L’urbanisme : l’humain au cœur de la conception urbaine .....	36

<b>Chapitre 2. Étude de cas : L’urbanisme tactique à Clermont-Ferrand et Montréal.....</b>	<b>39</b>
--	-----------

<i>Partie 1. Exemples d’initiatives clermontoises .....</i>	<i>39</i>
Sous-partie 1. L’Université Foraine à la Gauthière.....	39
Sous-partie 2. La Rue Créative dans le quartier Saint-Dominique.....	46
Sous-partie 3. Le PARCC Oasis du quartier Saint-Jean.....	48
Sous-partie 4. L’archipel des Salins de Terra Preta.....	50

<i>Partie 2. Exemples d’initiatives montréalaises .....</i>	<i>52</i>
Sous-partie 1. La Pépinière : chef de file du placemaking et de l’urbanisme autogéré à Montréal.....	52
Sous-partie 2. Les Amis du Champ des Possibles : la création d’un espace urbain de cohabitation entre les communautés humaines et la nature .....	60
Sous-partie 3. Lande : la mutation d’espaces vacants en espaces publics à travers la réappropriation citoyenne.....	62

## **Chapitre 3. Impact du succès de l'urbanisme tactique sur les pratiques professionnelles et institutionnelles de conception de l'espace public en France et au Québec..... 65**

### *Partie 1. Le professionnel dans l'urbanisme tactique : l'émergence d'un nouveau champ professionnel ? ..... 65*

Sous-partie 1. Un repositionnement des professionnels face à l'autonomisation citoyenne ..... 65

Sous-partie 2. Une tendance à professionnalisation des activistes ..... 66

Sous-partie 3. Les collectifs : des pratiques communes ..... 69

Sous-partie 4. Une culture de la participation citoyenne partagée par les urbanistes tactiques, mais des degrés d'implication divergents ..... 70

### *Partie 2. La collaboration des pouvoirs publics : un moyen pour les collectifs citoyens de relever les défis auxquels doit faire face le projet d'urbanisme tactique ? ..... 71*

Sous-partie 1. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ..... 71

Sous-partie 2. La gestion du risque et la question de la responsabilité ..... 73

Sous-partie 3. La gouvernance ..... 75

Sous-partie 4. Temporalité des projets ..... 76

### *Partie 3. Un intérêt grandissant des pouvoirs publics pour l'urbanisme tactique : une conception nouvelle de la ville bénéficiant aux collectivités ..... 78*

Sous-partie 1. L'expérimentation, un outil pour repenser la planification et le projet urbain ..... 78

Sous-partie 2. L'implication citoyenne, un outil permettant de revaloriser les espaces sous-utilisés et délaissés tout en renforçant l'acceptation sociale ..... 81

### *Partie 4. Institutionnalisation et récupération de l'urbanisme tactique par les pouvoirs publics : des pratiques développant le pouvoir d'agir et l'autonomie citoyenne ? ..... 85*

Sous-partie 1. Une pratique institutionnelle descendante : l'urbanisme tactique comme outil de renouvellement des méthodes de participation citoyenne ..... 85

Sous-partie 2. Une pratique institutionnelle ascendante : l'urbanisme tactique comme levier à la prise d'initiative habitante ? ..... 86

Sous-partie 3. Une pratique institutionnelle *mainstream* : une perte de la dimension participative de l'urbanisme tactique ? ..... 90

## **Conclusion ..... 93**

## **Table des figures..... 97**

## **Bibliographie..... 99**

## Introduction

« La fabrique des villes s'est transformée. Après le temps de la planification, associée à la croissance, imperméable aux attentes des habitants et à l'environnement, est arrivé celui de l'ouverture aux changements. Une mondialisation par le bas a introduit de nouvelles manières d'aborder les notions de territoire et de temporalité, favorisé la multiplication des expériences et impose désormais la notion de mutabilité urbaine, entendue comme la capacité des villes à accueillir les changements. »<sup>1</sup>

### L'émergence de nouvelles pratiques d'urbanisme : l'urbanisme tactique

L'Etat français, du fait de sa tradition « républicaine », a longtemps été très interventionniste, voire dirigiste dans ses politiques, notamment d'aménagement et d'urbanisme. État Providence, il fut après la Seconde Guerre Mondiale un acteur majeur de la relance économique, également soucieux du bien-être social des citoyens. Ce modèle est cependant entré en crise avec la chute de la croissance économique des années 70, l'intervention de l'Etat étant alors fortement contestée. Mais l'évolution des politiques françaises qui a suivi n'a pas été directe et radicale. Cette crise a plutôt eu pour effet d'initier une lente évolution de celles-ci jusqu'à « l'avènement du référentiel global néolibéral (Jobert 1994) à partir des années 1980 ». Cet urbanisme néolibéral est basé sur les concepts de « ville événementielle » et de marketing urbain ou *city branding* et cherche à mettre en valeur et à rendre attractives les villes à travers le projet urbain dans un système concurrentiel autant national qu'international. Mais cet urbanisme de projets de grande envergure s'impose aux citoyens, en décalage avec leurs préoccupations et la réalité de leur vie quotidienne. Par ailleurs, les dispositifs participatifs mis en place dans ces projets ne donnent que peu, voire pas la parole aux riverains et encore moins de pouvoir d'agir.

Le début des années 2000 est marqué par des crises économique, financière et immobilière. Ces crises à échelle mondiale vont impacter de nombreux domaines comme celui de l'urbanisme autant en Europe qu'en Amérique du Nord. En urbanisme, la question de la durabilité financière des politiques urbaines libérales et des projets d'urbanisme et d'aménagement se pose. Dans cette période d'après-crise actuelle, un « urbanisme d'austérité » (Peck, 2012) s'est développé. Les institutions publiques doivent ainsi faire face à la problématique de la maîtrise des coûts des projets et des politiques d'urbanisme et

---

<sup>1</sup> Citation du résumé de l'éditeur de l'ouvrage d'Anne Durand (2017) « Mutabilité urbaine : la nouvelle fabrique des villes » <https://umrausser.hypotheses.org/5998>



d'aménagement induite par les réductions budgétaires. Ces dernières ont fortement impacté le pouvoir d'agir des pouvoirs publics sur la ville, notamment sur l'espace public.

Ces bouleversements vont impacter plus ou moins fortement les citoyens dans leur rapport à la ville. Les citoyens revendiquent de plus en plus la légitimité de leur participation dans la fabrique urbaine en tant qu'espace « d'habiter ». Encouragés par le désengagement progressif des institutions dans le domaine de l'urbanisme, ainsi que par l'insatisfaction ressentie face aux autres solutions possibles, un discours et un « faire » valorisant l'autogestion citoyenne émergent. Le collectif Espaces possibles (2015) parle d'« urbanisme autogéré » qu'il définit comme « l'élaboration, la mise en œuvre ou la gestion par les habitants eux-mêmes d'un projet modifiant l'espace habité et les rapports humains qui s'y jouent », incluant donc l'espace public. En effet, les citoyens ont de plus en plus la volonté de devenir acteurs de leurs lieux de vie quotidienne. Ils souhaitent maîtriser et améliorer leur environnement, mais aussi se l'approprier et l'adapter à leurs attentes. Ces individus, à travers des initiatives collectives, proposent un modèle alternatif de penser et faire la ville où ils ne sont plus seulement des consommateurs de leurs espaces de vie, mais ont un réel pouvoir d'agir sur lui, par exemple comme maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

En France, l'implication citoyenne dans la fabrique de l'espace public gagne progressivement en popularité comme c'est déjà le cas depuis les années 1970 au Canada et aux Etats-Unis. Ce décalage s'explique notamment par le fait que dans ces pays l'Etat investit traditionnellement moins dans l'aménagement de l'espace public comme c'est le cas en Europe. Les citoyens nord-américains ont donc pris l'habitude de faire les choses par eux-mêmes (modèle du *Do It Yourself*). L'Amérique du Nord est ainsi le berceau de l'urbanisme tactique, né en 2005 à San Francisco et théorisé par l'urbaniste Mike Lydon. C'est à ce type d'urbanisme autogéré au caractère initial politique et revendicatif qu'est l'urbanisme tactique que nous nous intéresserons plus particulièrement dans ce mémoire.

L'urbanisme tactique propose un nouveau modèle de fabrique urbaine, impliquant directement les habitants. Cet urbanisme alternatif se développe à travers des initiatives comme le PARK(ing) Day, initié à San Francisco et qui connaît un réel succès depuis quelques années au Québec, même si elle en reste encore à ses premiers balbutiements en France. Il se manifeste notamment à travers l'expérimentation et les usages temporaires. Il intervient notamment sur l'espace public, mais également sur les espaces extérieurs vacants appartenant au domaine public. Ces espaces vacants font de plus en plus l'objet d'initiatives

de réappropriation citoyenne qui ont pour intention de les transformer espaces communs, à l'image des espaces publics.

Au premier abord, les pouvoirs publics et les professionnels de l'urbanisme et l'aménagement peuvent sembler ne plus avoir leur place dans ces projets où les groupes citoyens auraient la liberté de s'improviser à la fois maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Seulement la réalité est tout autre. En effet, on observe que les initiatives citoyennes dans la fabrication des espaces de vie sont de plus en plus acceptées, soutenues et accompagnées par ces acteurs et qu'il s'établit une certaine coopération entre eux.

Le travail de recherche que représente ce mémoire s'inscrit dans une réflexion sur les conséquences de la montée en puissance du modèle de l'urbanisme tactique, favorisant le partage, voire le transfert de responsabilité aux habitants dans la fabrication et l'aménagement des villes et plus précisément de l'espace public. Il questionne l'impact que l'urbanisme tactique peut avoir en France et au Québec sur le rôle et les pratiques des professionnels et des pouvoirs publics. Plusieurs questions ont ainsi émergé de cette réflexion :

L'urbanisme tactique remet-il en question les pratiques de conception des villes québécoises et françaises ? Quelle place cet urbanisme alternatif laisse-t-il aux pouvoirs publics et aux professionnels de l'urbanisme dans le projet agissant sur l'espace public ? Quel rôle peuvent-ils y jouer face à une autonomie citoyenne nouvelle et grandissante ?

De ces questionnements, nous avons pu dégager une problématique :

L'urbanisme tactique est-il un nouveau modèle d'urbanisme alternatif faisant évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles de conception de l'espace public dans les villes françaises et québécoises ?

Cette problématique s'articule autour de quatre hypothèses :

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : Les projets d'urbanisme tactique reposent sur une approche innovante et alternative.
- 2<sup>e</sup> hypothèse : Les professionnels de l'urbanisme n'ont pas leur place dans les projets d'urbanisme tactique.
- 3<sup>e</sup> hypothèse : Au Québec, les projets d'urbanisme tactique sont des démarches citoyennes autonomes, isolées de l'action publique.

- 4<sup>e</sup> hypothèse : En France, les pouvoirs publics gardent un certain contrôle sur les projets d'urbanisme tactique et s'en inspirent dans la planification et les politiques publiques.

### Intérêt de la recherche et méthodologie

Ce mémoire est réalisé dans le cadre de notre deuxième année de master d'urbanisme et aménagement, dont la spécialité s'intitule « Planification et projets d'urbanisme durable ». Le sujet du mémoire s'apparente à une analyse des projets durables où ce sont majoritairement les citoyens qui gèrent eux-mêmes leur cadre de vie qu'est l'environnement urbain. Il se rattache donc bien à notre spécialité de master puisqu'il prévoit de mettre en lumière la manière dont ces nouvelles initiatives ascendantes sont construites, en lien direct avec les professionnels et les pouvoirs publics. Les modèles d'urbanisme en place au Québec et en France étant différents, il sera donc très intéressant de comparer comment les projets d'urbanisme tactique s'articulent avec les pratiques professionnelles et institutionnelles, notamment la planification, dans ces deux contextes. Le choix de traiter l'intervention sur le domaine public extérieur – espace public ou espace vacant – nous a paru pertinent, car les professionnels de l'urbanisme et les pouvoirs publics peuvent avoir une prise sur celui-ci, ce qui n'est pas toujours le cas avec le domaine privé.

Pour tenter de répondre à la problématique et de valider ou écarter les hypothèses énoncées, nous nous sommes appuyé sur une expérience que nous avons pu vivre lors de cette deuxième année de master. L'échange universitaire à l'étranger de quatre mois que nous avons réalisé de septembre à décembre 2018 à l'Université Laval de Québec, nous a sensibilisé à la dimension participative de l'urbanisme, mais nous a aussi fait connaître la notion d'*empowerment*<sup>2</sup> ou autonomisation citoyenne, très présente dans la culture nord-américaine notamment à travers l'urbanisme tactique. Cela nous a également amené à nous interroger sur l'impact que le succès de ce modèle d'urbanisme au Québec et progressivement en France, pouvait avoir sur l'urbanisme traditionnel et notamment la planification urbaine, encore très ancrée dans les pratiques de fabrication de la ville, particulièrement dans le modèle français de tradition « républicaine ».

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons donc fait le choix de nous intéresser à l'impact de l'urbanisme tactique sur les pratiques d'urbanisme à travers la mise en regard d'expériences

---

<sup>2</sup> L'empowerment peut se définir comme le pouvoir, la capacité d'agir sans dépendre des pouvoirs publics ou d'autres acteurs et donc par eux-mêmes (de façon autonome) que les citoyens ont, ici sur la fabrication de l'espace urbain.

conduites dans deux villes différentes : la ville québécoise de Montréal et la ville française de Clermont-Ferrand. Ce choix de comparaison s'est fait en raison de la présence d'une certaine dynamique autour de projets pouvant être qualifiés d'urbanisme tactique dans les deux contextes territoriaux. Or, si l'urbanisme tactique a une place importante dans la dynamique de fabrication de la ville, il est plus aisé d'en observer les retombées. De plus, les différences de cultures et de pratiques liées à des contextes très différents en raison de leurs localisations géographiques très éloignées semblaient être des facteurs pouvant potentiellement avoir une incidence sur les répercussions de l'urbanisme tactique en termes de conception urbaine.

Pour établir cette comparaison, le travail de recherche de ce mémoire s'appuie tout d'abord sur un apport théorique alimenté principalement par la lecture d'articles et d'ouvrages scientifiques. En parallèle, afin d'enrichir la réflexion, nous avons tenté d'intégrer la perception d'acteurs impliqués dans des démarches d'urbanisme tactique, qu'il s'agisse de professionnels ou d'élus locaux. Malgré des tentatives de prises de contact infructueuses avec de potentielles personnes ressources à la mairie de Montréal et dans différents collectifs clermontois, deux entretiens semi-directifs ont pu être réalisés auprès de l'élu adjoint à l'urbanisme, l'aménagement et l'habitat de la Ville de Clermont-Ferrand, Gregory Bernard, et avec un designer urbain de l'équipe du collectif montréalais la Pépinière, Elora Vix.

### Annonce et justification du plan

Le mémoire se décompose en trois chapitres. Le premier chapitre pose les fondements de ce qu'est l'urbanisme tactique, afin de déterminer s'il s'agit véritablement d'un urbanisme alternatif et innovant. Nous essayerons tout d'abord de comprendre comment la participation s'est développée dans le domaine de l'urbanisme jusqu'à la naissance de l'urbanisme tactique. Puis, nous tenterons de définir la notion de l'urbanisme tactique en nous basant notamment sur la réflexion de Mike Lydon. Enfin, nous nous intéresserons aux approches théoriques qui peuvent être en lien avec cet urbanisme, pour déterminer ses filialités. Le deuxième chapitre présentera les différentes initiatives citoyennes clermontoises et montréalaises étudiées. Celle-ci nous permettra d'étudier l'application du concept d'urbanisme tactique dans deux contextes territoriaux et politiques différents et de commencer à saisir certaines logiques et évolutions des pratiques professionnelles et institutionnelles liées à ces initiatives. Le troisième chapitre sera consacré à l'analyse de l'impact sur les pratiques des professionnels et des pouvoirs publics, les mutations qui s'opèrent, mais également l'influence que ces pratiques peuvent avoir sur l'urbanisme tactique et son évolution propre.

## Chapitre I. L'urbanisme tactique : un modèle alternatif et innovant d'urbanisme ?

### - Partie 1. Apparition et développement de la notion de participation dans le champ de l'urbanisme

Bacqué et Gauthier, dans leur article Participation, urbanisme et études urbaines (2011), retracent l'histoire de l'émergence de la notion de participation dans le champ de l'urbanisme dans des contextes nord-américain et européen, en l'inscrivant en opposition au modèle de la planification rationnelle globale. L'intégration de la participation dans l'urbanisme, notamment dans la planification urbaine, n'est pas allée de soi d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, comme l'expliquent les auteurs. En effet, les pratiques de fabrique de la ville qui se sont développées à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle dans les pays occidentaux étaient plutôt hostiles à la participation du grand public à la fabrique de la ville. L'urbanisme, théorisé par Ildefonso Cerda à l'issue de la révolution industrielle, s'appuie sur trois courants de pensée internationaux dont les propositions s'inscrivent en opposition à la ville industrielle de l'époque : « progressiste », basée sur l'hygiène et la salubrité ; « culturaliste », basée sur l'esthétisme et la culture ; « naturaliste » basée sur la nature et l'environnement. Ces premiers efforts de planification de la ville se développent autant en Amérique du Nord qu'en Europe. Ils sont initiés par les élites intellectuelles et sociales (médecins, ingénieurs, riches industriels, familles bourgeoises, hommes de lettres et politiques, juristes, architectes, paysagistes, etc.) exerçant un certain pouvoir (qu'il soit politique, économique ou technique). Cela ne laisse donc que peu de place à la parole citoyenne.

Il semble cependant important de préciser que la participation habitante n'est pas totalement absente des écrits de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Selon l'architecte Judith Le Maire (2011), elle joue même aux yeux de certains pionniers un rôle fondamental dans l'urbanisme qui revendique une meilleure prise en compte des populations dans les politiques publiques. Patrick Geddes pourrait, toujours d'après l'architecte, « être considéré comme le père de la conception participative de l'urbanisme ». Le biologiste et presbytérien écossais considère que le citoyen doit s'impliquer dans l'urbanisme, cela afin de lutter contre le « super-taudis » (Geddes 1915). Il serait influencé par deux intellectuels du mouvement anarchiste de l'époque, Peter Propoktin et Elisée Reclus, prônant une approche « *from the bottom up* » de la planification urbaine qui éclipserait la figure de l'architecte (Le Maire, 2011). Loin d'adhérer complètement à cette idée, Geddes propose plutôt de favoriser la « coopération » entre citoyens et spécialistes qui permettrait aux premiers de contribuer à la fabrique urbaine de par leurs savoirs propres.

- Sous-partie 1. La période d'après-guerre

Après la Première Guerre Mondiale, les lois Cornudet de 1919 et 1924 donnent aux communes de nouvelles compétences en termes d'urbanisme en obligeant certaines à se doter d'un plan « d'aménagement, d'embellissement et d'extension ». Or, ces communes n'ayant pas toute la capacité d'élaborer un tel document, la plupart ont dû faire appel aux services de l'Etat pour la réalisation de leur plan. C'est à partir des années 1950, après la Seconde Guerre Mondiale, que l'on observe un retour de l'Etat, interventionniste, et son rôle central dans l'urbanisme.

Les pratiques de planification traditionnelle se structurent également avec l'apparition de la planification rationnelle globale (Douay, 2013). Cette dernière utilise une méthode rationnelle et globale, s'appuyant sur un diagnostic et la sélection du meilleur scénario parmi l'ensemble des possibilités afin de répondre aux objectifs fixés. A travers le plan global (ex : SDAU, POS) ou *master plan*, ce type de planification suit une logique descendante ou *top-down* permettant de réglementer l'usage du sol grâce au concept de zonage, et cela par échelons géographiques.

En France, les agents de l'Etat exercent un pouvoir hiérarchique et centralisé en encadrant les collectivités locales et pilotant la planification à partir de la capitale. Il s'agit de l'époque de l'apogée de la pensée fonctionnaliste avec l'apparition des villes nouvelles, la création de nouvelles stations balnéaires et de stations de sports d'hiver de haute montagne, ainsi que la construction des grands ensembles. Les gouvernements fédéraux des Etats-Unis et du Canada ont également joué un rôle important dans la planification de l'Amérique du Nord avec le développement des banlieues résidentielles connectées aux villes par les autoroutes, ainsi que les programmes de rénovation urbaine (*urban renewal*) engagés par le New Deal, mais surtout présents depuis la loi sur le logement de 1949, composante du *Fair Deal* visant l'élimination des « taudis » dans les centres-villes (Bacqué et Gauthier, 2011 ; Castells, 1969).

L'habitant « ordinaire » reste absent des processus de fabrique de la ville. En effet, il est vu par les architectes du mouvement moderne comme une « figure abstraite », « interchangeable » et « incapable de porter un avis pertinent sur des questions d'architecture ou d'urbanisme ». La participation citoyenne est perçue comme incongrue face au « respect et (à) la confiance inconditionnelle (attendus) envers ceux qui font autorité ». (Zetlaoui-Léger, 2013).

- Sous-partie 2. Les années 1960 à 1980

Au cours des années 1960, la planification très technocratique produite et contrôlée par les pouvoirs centraux français et nord-américains, ainsi que peu adaptée aux réalités locales et creusant les inégalités spatiales, fera alors l'objet d'une vague contestataire. La façon de faire la ville se verra fortement critiquée, voire dénoncée, par les sociologues de l'urbain comme, en France, Henri Lefèbvre avec son ouvrage Le Droit à la ville (1968) dans lequel il plaide pour une réappropriation habitante de l'espace urbain, une réintégration des habitants dans la construction de la ville (Laurent Costes, 2010) ; ou bien, aux Etats-Unis, Sherry R. Arnstein avec son article A ladder of citizen participation (1969) où elle « soutient l'idée que la participation sans redistribution du pouvoir est un processus vide de sens et frustrant pour les plus démunis » (Bacqué et Gauthier, 2011). Elle sera par ailleurs la première à utiliser la notion de participation. Arnstein propose dans son texte une « échelle de la participation » où elle a établi une grille de lecture permettant de mesurer le degré de participation, d'implication des citoyens dans les politiques publiques, dans le projet urbain. Cet outil lui permettra de mettre en évidence le faible impact des dispositifs participatifs de l'époque sur la planification. Tout comme Geddes avant elle, l'Américaine plaide pour un pouvoir réellement effectif des citoyens, en faisant appel au partenariat, voire à la délégation de pouvoir ou au contrôle citoyen.

Cette période verra également la montée de mouvements sociaux urbains, de « luttes urbaines » (Castells, 1973), en particulier contre les « opérations de rénovation brutale qui affectent alors un grand nombre de quartiers anciens et populaires des grandes villes, avec des programmes de démolitions massives s'accompagnant de procédures d'expulsions et de "déportation" vers les périphéries » (Zetlaoui-Léger, 2013). Aux Etats-Unis et au Québec, c'est à cette époque que se développe le concept de l'« *empowerment* » citoyen. Cependant, il faudra attendre les années 2000 pour que cette notion apparaisse en France (Bacqué et Biewener, 2013). Jugés comme des luttes urbaines « rebelles à la représentation » (Hatzfeld, 2014), c'est véritablement au cours des années 70 que les mouvements en France ont commencé peu à peu à entrer « dans une démarche conflictuelle avec les pouvoirs publics centraux ou locaux » (Wuhl, 2008). Cela n'a toutefois pas été suffisant pour engendrer un changement radical dans la prise en compte des citoyens dans la conception urbaine.

Certaines nouvelles expériences en termes de participation ont malgré tout émergées et sont à prendre en considération. Au Québec, les comités citoyens sont mis sur pied à partir des années 60 pour intervenir concrètement sur la pauvreté, l'éducation et le logement, autrement

que par l'aide financière *top-down*. En France, les groupes d'action municipaux (GAM) animés par des militants se développent au début des années 60 à l'échelle municipale dans les villes de banlieue qui permettent aux habitants de s'impliquer dans la gestion et l'animation de leurs immeubles d'habitation (Wuhl, 2008). Les GAM vont ainsi inspirer différentes villes françaises à se lancer dans l'expérimentation de nouveaux « modes d'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative » comme les commissions extra-municipales, antennes de quartiers ou ateliers publics (Hatzfeld, 2014). Malgré la volonté de ces nombreuses tentatives de donner une place aux citoyens dans le débat sur la ville face aux élus locaux et aux professionnels, elles ne seront pas génératrices d'un changement radical du système démocratique.

Malgré cela, on peut citer certaines initiatives de mobilisation habitante ayant eu un réel impact tel que le contre-projet d'Alma-gare à Roubaix. Wuhl (2008) explique que c'est à partir de 1967 que les habitants du quartier populaire se mobilisent en constituant une confédération syndicale du cadre de vie afin de lutter contre le projet municipal de rénovation urbaine. En 1973, avec le soutien de professionnels, ils créeront un Atelier populaire d'urbanisme (APU) à travers lequel ils vont élaborer un contre-projet. Ce dernier sera finalement accepté cinq ans plus tard par la mairie, qui s'engagera également à réaliser un schéma directeur d'aménagement du quartier en collaboration avec les habitants et les professionnels de l'APU.

Les protestations amèneront également les professionnels de la planification à remettre en question leurs pratiques et leur manque de prise en compte des citoyens. Ils vont peu à peu accepter les limites de la planification rationnelle globale et se tourner vers d'autres pratiques plus participatives comme l'*advocacy planning* théorisé par Paul Davidoff au milieu des années 60 (Baqué et Gauthier, 2011). Dans son article *Pluralism and Advocacy in Planning* (1965), l'avocat américain explique que l'urbaniste, au-delà de sa fonction de technicien, doit jouer le rôle du défenseur, de l'avocat des groupes de citoyens les moins favorisés au sein de la planification en défendant leur intérêt et leur donnant ainsi la possibilité d'être actif dans le processus de décision. Cela permettrait alors une plus forte démocratie locale. Davidoff défend ainsi par cette théorie une prise de position des urbanistes en faveur des citoyens qui s'oppose à l'idée de neutralité qu'implique la planification rationnelle globale.

Aux Etats-Unis, l'application de la théorie de Davidoff a pu prendre la forme d'organismes communautaires comme les *Community Development Corporations* (CDC). Selon Donzelot et Epstein (2006), une CDC est « une association qui doit, pour être reconnue telle, disposer



d'un conseil d'administration dont plus de la moitié des membres sont des habitants d'un quartier délimité comme zone d'intervention par ses fondateurs, soit, par les habitants qui ont pris l'initiative de la créer ». Elle a alors un « droit de planning » sur ces zones. Elle dispose d'une équipe exécutive composée d'urbanistes, de spécialistes financiers et d'organiseurs de la vie communautaire que les financements du gouvernement fédéral et des fondations privées lui permettent de payer. Ces corporations jouent, depuis les années 70, un rôle fondamental dans la rénovation urbaine, particulièrement la réhabilitation des centres-villes américains. S'inspirant des expériences de CDC développées aux Etats-Unis, des Corporations de développement économiques et communautaires (CDEC) verront le jour au Québec à partir du milieu des années 80 (Cloutier et Sacco, 2012). La première sera lancée à Montréal par un groupe citoyen en 1984 dans le quartier anciennement industriel de Pointe-Saint-Charles (Mendell, 2006). Ces organismes communautaires ont permis aux gouvernements locaux de trouver des structures pour les épauler dans la gestion urbaine. Grâce à l'outil de la concertation, ils permettent de faire le relais entre municipalité et habitants (Cloutier et Sacco, 2012).

La théorie de l'*advocacy planning* a donc rencontré un franc succès en Amérique du Nord et celui-ci perdure encore aujourd'hui avec l'existence de plus de 3000 CDC aux Etats-Unis et d'au moins 15 CDEC au Québec (Donzelot et Epstein, 2006 ; Mendell, 2006), n'a été que peu mobilisée en France.

- Sous-partie 3. Les années 1980 à 2000

La critique du modèle de la planification rationnelle globale et le caractère interventionniste du gouvernement central entraîneront dans les années 80 une dynamique de décentralisation avec un transfert de compétences, notamment en matière d'urbanisme, de l'Etat français aux collectivités locales en 1983 et du gouvernement fédéral américain aux Etats et collectivités locales à travers le « nouveau fédéralisme » du gouvernement Reagan. Mais si malgré son retrait le gouvernement français va tout de même continuer à soutenir les collectivités locales financièrement, une telle mesure permet au gouvernement fédéral américain de réduire ses aides financières consacrées aux villes (Guibert et Lanvin, 1983). Selon Laurence Gervais (2014), ce « nouveau fédéralisme » associé à un mouvement de libéralisation et de privatisation qui sera à partir des années 90 « alimenté par un entrepreneuriat public-privé nouvellement créé » comme on le voyait déjà avec les CDC, avait pour objectif de « 're-moraliser' les habitants en les rendant plus autonomes, et combattre la dépendance des plus pauvres à l'aide de l'Etat ». Les pouvoirs publics encouragent le

volontariat privé, la responsabilisation et autonomisation des citoyens. Mais en réalité, le retrait du gouvernement fédéral va surtout faire entrer les villes dans une logique de concurrence afin de bénéficier de financements.

La planification stratégique anglo-saxonne remplace alors la planification rationnelle globale. Apparu dans les années 80, ce nouveau modèle de planification fut développé par la *Harvard Business School* et connaîtra un important succès en Europe et en Amérique du Nord. Pensé en premier lieu pour le monde de l'entreprise, il oriente les pouvoirs publics à mettre en concurrence les territoires et à chercher la performance, la production « de résultats à travers la mise en œuvre d'actions précises » (Desjardins, Douay et Gagnière, 2012). Les moyens mis en œuvre pour cela sont « par exemple l'implication grandissante de capitaux privés dans les décisions qui touchent à la transformation de sites où sont installées des entreprises privées (...) que l'on a attirées par des avantages fiscaux donnés aux investisseurs qui s'impliquent dans des partenariats public-privé pour la revitalisation du centre (construction de centres commerciaux, de logements sociaux, de centres de congrès de parcs touristiques ...) » (Gervais, 2014). Ce modèle est associé à la notion de « projet urbain » et à l'urbanisme de projets. Celui-ci est perçu à l'époque comme la solution alternative à la planification rationnelle globale (Mangin, 1999). Le projet se concentre en effet sur une action précise et marquante, dont la délimitation territoriale et les objectifs ont été clairement définis, alors que le plan a une vision globale du territoire qu'il traite dans son ensemble.

Cette planification stratégique va amener le développement d'un modèle d'urbanisme d'inspiration libérale dominant. Il vise à privilégier l'intervention du secteur privé sur celle du secteur public dans l'économie et va se « généralis(er) et (s'appliquer) au domaine de l'aménagement et de l'urbanisme dans un contexte où le processus de décentralisation permet un renforcement des élites locales » (Douay, 2013). Sans pour autant disparaître du processus de fabrication des villes, les pouvoirs publics se sont associés aux acteurs économiques privés et ont fait entrer les villes dans une logique de concurrence. Ils vont alors privilégier les projets d'envergure, à forts enjeux économiques, dans l'objectif de rester dans la compétition nationale ou internationale et attirer les « classes créatives » (Florida, 2002), jugées comme étant à l'origine de l'attractivité des territoires et donc de leur croissance économique. Pour mieux valoriser les espaces urbains, ces derniers sont souvent cédés à de gros promoteurs ou des entreprises privées en charge d'importants programmes de construction. D'autres encore sont mobilisés pour des opérations « vitrines » de marketing urbain ou *city branding*, souvent portées par des starchitectes, architectes dont la notoriété est censée bénéficier à l'image de la

ville. On assiste ainsi à une montée en gamme de l'offre urbaine, autant, notamment en termes d'espaces publics. Or, l'« urbanisme libéral », comme le qualifie Alain Bourdin (2010, p.7), perçoit les citoyens comme de simples consommateurs et « n'a pas produit des villes agréables à vivre dans lesquelles les habitants se sentent bien » (Alba, Brunner et Gilli, 2017).

Parallèlement à la planification stratégique, une seconde approche a émergé en réaction au modèle de la planification rationnelle globale, selon Bacqué et Gauthier (2011). Il s'agit de la planification communicationnelle ou collaborative, un processus interactif basé sur l'échange entre les acteurs, dont le citoyen fait partie, pour arriver à un consensus entre les différents acteurs ayant le même poids dans la décision. Cette approche s'appuie sur « l'agir communicationnel » théorisé par Jürgen Habermas au début des années 80 selon lequel ce sont « le débat et la communication qui permettent de fonder l'ordre et l'organisation sociale » et permet donc aux différents acteurs de négocier et se mettre d'accord (Cloutier, 2016). Censée donner un réel pouvoir au citoyen, l'approche communicationnelle ou collaborative est considérée comme ascendante. Sans pour autant rejeter en bloc la planification rationnelle globale, Habermas y préconise une approche basée sur la discussion entre les acteurs, plus inclusive.

Gariépy et Roy-Baillargeon (2016) expliquent que la planification collaborative, née en 1990, n'a pas été aussi utilisée par les pouvoirs publics que la planification stratégique. D'importantes critiques sont d'ailleurs faites à la planification collaborative ou communicationnelle selon Geneviève Cloutier (2016), notamment celle d'offrir en réalité une égalité relative de représentation des acteurs dans le débat, privilégiant ceux qui ont le plus de pouvoir malgré tout et que l'interaction ne suffit pas, à elle seule, à garantir cette égalité. Urban Catalyst (2007) qualifie l'écart entre la théorie et la pratique de planification faible. Celle-ci est caractérisée d'après Andres (2013) par son absence de stratégie claire. C'est en partie pour cela que la planification stratégique est encore majoritairement utilisée aujourd'hui. Toutefois, certaines démarches collaboratives ont été institutionnalisées en Amérique du Nord à partir des années 90 comme le *community planning* (Zetlaoui-Léger, 2013) par Nick Wates en 1999.

En France, avec l'arrivée du Parti socialiste au pouvoir et la loi Defferre sur la décentralisation, les années 80 sont synonymes d'un certain apaisement des différentes revendications contestataires. Les notions de participation et de démocratie participative vont prendre une grande importance dans les politiques publiques, notamment à travers la politique de la ville (Hatzfeld, 2014). Selon Hélène Hatzfeld (2014), la concertation commence alors à

émerger comme « bonne pratique ». Pourtant, elle ne faisait jusqu'à la première moitié des années 70 pas référence à l'implication habitant dans le projet urbain, désignant jusqu'à la première moitié des années 70 « la recherche d'accords entre (...) acteurs politico-administratifs et économiques » par le biais de « procédures telles que les plans de modernisation et d'équipement ou encore les zones d'aménagement concertées » (Zetlaoui-Léger, 2013). Des dispositifs ont été mis en place dès les années 90 comme les conseils de quartiers, les fonds de quartiers, les budgets participatifs, les jurys citoyens ou les commissions consultatives (Nicolas Ferran, 2009). La concertation s'est ainsi imposée, appuyée à partir du début des années 2000 par une série de lois telles que la loi Voynet de 1999, la loi SRU de 2000 ou encore la loi Vaillant de 2002 comme l'évoque Zetlaoui-Léger (2013).

Or, Nicolas Ferran (2009) souligne le fait que les dispositifs imaginés sont plus « des compléments à la représentation et ne mettent pas forcément la décision en jeu ». En effet, Jodelle Zetlaoui-Léger (2013) explique que les dispositifs suivent plus « des logiques communicationnelles ou réactives que productives » et apparaissent peu « dans les phases les plus en amont des projets », limitant ainsi l'impact du débat public sur le projet que beaucoup de techniciens et élus locaux redoutent. L'auteur ajoute que les interlocuteurs mobilisés, souvent rattachés au monde associatif, sont très peu représentatifs de certains groupes sociaux tels que les jeunes, les personnes issues de milieux défavorisés ou de l'immigration, voire les actifs. Enfin, même si les pouvoirs publics ont pris en compte la demande citoyenne des années 60-70 d'une fabrique de la ville plus participative, ils l'ont fait en institutionnalisant cette participation et en favorisant donc une approche *top-down* ou descendante plutôt que *bottom-up* ou ascendante (Ferran, 2009). Même si des expériences de community planning sont lancées en France dès 2001 par Eleonore Hauptmann, celles-ci ne sont pas diffusées par les élus et les professionnels qui ne sont pas toujours formés à la co-conception, la coopération et voit dans la participation un risque de « perte d'autorité ou de pouvoir personnel » pour les uns, ainsi qu'une remise en question de la valeur de leurs compétences pour les autres (Zetlaoui-Léger, 2013).

La participation a également fait l'objet d'une institutionnalisation au Québec. À la suite des mouvements urbains des années 70, le gouvernement décide de répondre aux nouvelles exigences démocratiques des populations. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1979 oblige les municipalités régionales de comtés et communautés métropolitaines à consulter les citoyens, hormis les villes de Québec et Montréal pour qui cela sera obligatoire seulement à

partir de 2001. Malgré cela, Jean Drapeau, maire de Montréal à l'époque, met en place dès 1979 la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) et ses comités consultatifs. Seuls les groupes d'activistes les plus importants sont toutefois consultés, ce qui amène à s'interroger Hamel et Jouve (2008) sur le réel caractère démocratique de la démarche. Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) arrive au pouvoir en 1986 et met en place une politique et de dispositifs de consultation publique, notamment dans le cadre de la planification urbaine. Le Bureau de consultation de Montréal (BCM) est alors créé à l'échelle municipale et les Comités conseils d'arrondissement (CCA) à une échelle plus serrée. Pierre Bourque, lorsqu'il arrive au pouvoir en 1994, a pour but d'abolir ces structures, afin de faire des économies. Mais il sera finalement contraint de développer sa propre nouvelle politique de consultation publique. Il mettra par exemple en place la Commission de développement urbain de Montréal (CDUM). Pour Hamel et Jouve (2008), cette structure, qu'ils qualifient de « simulacre », n'est toutefois pas véritablement participative. Cependant, avec l'élection de Tremblay en 2001, des instances de consultation publique plus démocratiques vont être mises en place comme l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Il est important de souligner que la forme de participation privilégiée à Montréal, mais plus globalement au Québec par les pouvoirs publics est toujours la consultation. Or, si elle permet d'informer et de donner la parole aux citoyens, ils interviennent généralement en aval de la conception du projet et leur intervention n'a donc que peu d'impact sur celui-ci.

- Sous-partie 4. Les années 2000

Depuis le début des années 2000 se développe dans les villes nord-américaines un « urbanisme d'austérité » (Peck, 2012), qui résulte de deux phénomènes : la politique fédérale de décentralisation de Reagan qui fut évoquée précédemment et qui a participé à fragiliser les gouvernements locaux face aux acteurs privés ; et la crise financière de 2008 qui a accru la responsabilité des collectivités locales et a favorisé l'austérité dans la conduite des projets urbains (Briche, 2016) comme par exemple le faible investissement des gouvernements, autant fédéraux que locaux, dans l'espace public.

Cela a donné lieu durant ces vingt dernières années à la transformation d'un nombre important de villes, notamment nord-américaines avec l'exemple par excellence de la ville de Détroit, en « *shrinking cities* ». Il s'agit d'après Daniel Florentin (2016) de villes « où s'accumulent, avec plus ou moins d'ampleur mais sur un temps relativement long, des processus de déprise démographique, de déclin économique, auxquels s'ajoute souvent une

crise des finances publiques locales », ce qui « en fait souvent des villes aux services diminués ». Si ces villes ont fait l'objet d'une série « d'expérimentations urbaines à l'échelle locale » : « la création et la diffusion du modèle de la "banque foncière" » dans l'objectif d'un « retour de force publique dans les affaires urbaines », une dynamique de reconversion de leurs friches en espaces verts ou encore en jardins communautaires grâce à la mobilisation des habitants dans les processus de rénovation urbaine des quartiers concernés, ainsi que des processus de co-production de nouveaux documents de planification traitant du déclin urbain pour une approche moins *top-down* (Briche, 2016).

Dans le contexte d'austérité de ces vingt dernières années et inspirées par les initiatives citoyennes ayant émergé dans les *shrinking cities*, de nombreuses organisations nord-américaines ont imaginé des alternatives de fabrique urbaine pour contrer le manque d'investissement des gouvernements (Capelli, 2013). Douay et Prévot (2016) citent l'exemple de l'organisation « *Project for Public Spaces* » (PPS). Elle fut fondée en 1975 par Fred Kent. Ce dernier encourage l'intervention citoyenne sur l'espace public qui respecte les envies et besoins des communautés, grâce à la technique du « *Street Life Project* » de William Whyte (Project For Public Spaces, 2010). Kent est à l'origine du concept de « placemaking ». Il s'agit d'« une approche d'appropriation des espaces publics par la communauté qui tient compte de la planification, de la conception et de la gestion à long terme du projet commun. Ce qui est central dans cette approche n'est pas tant l'apparence des lieux, que l'appropriation des espaces pour retisser le lien social de la communauté » (Marcotte, 2013).

Au 21<sup>e</sup> siècle, différentes initiatives d'appropriation citoyenne font ainsi appel à cette approche et se développent, en Amérique du Nord d'abord, puis peu à peu en Europe, favorisées par le contexte d'après-crise. Pour Douay et Prévot (2016), si ces initiatives sont désignées de diverses manières (« guerrilla urbaine », « urbanisme Do-it-yourself » ou « DIY », « urbanisme généreux », « activisme urbain », « acupuncture urbaine », « urbanisme pop-up », « urban hacking », « urbanisme tactique ») elles peuvent toutes être désignées comme étant de l'ordre de l'urbanisme tactique, terme le plus utilisé.

D'après cette remise en contexte, l'urbanisme tactique semble donc effectivement proposer un modèle d'urbanisme assez novateur, dans le sens où il semble proposer un degré de participation bien plus important que la plupart des modèles d'urbanisme expérimentés en France et en Amérique du Nord depuis l'intégration de la participation citoyenne dans le

domaine de l'urbanisme. Cependant, on ne peut malgré tout pas ignorer que des expériences d'autonomisation citoyenne avaient déjà vu le jour aux Etats-Unis dès les années 70 et qu'il semble également très inspiré de la théorie de Habermas de l'agir communicationnel et de la planification collaborative. Toutefois, cet urbanisme propose une alternative aux dispositifs participatifs proposés par les pouvoirs publics, la consultation et la concertation publique, qui donnent peu de pouvoir d'agir aux citoyens. Nous allons à présent tenter de définir ce qu'est l'urbanisme tactique afin de pouvoir déterminer si les pratiques auxquelles il fait référence sont innovantes et alternatives.

- Partie 2. L'urbanisme tactique : redéfinition de la pratique de la fabrique urbaine
  - o Sous-partie 1. Une réponse à l'austérité budgétaire apportée par une nouvelle génération créative et connectée

L'émergence nouvelle de l'urbanisme tactique dans les villes nord-américaines serait liée selon le manuel de l'urbanisme tactique de Mike Lydon (2011) à trois tendances récentes : la Grande Récession, la démographie changeante et l'usage d'Internet comme outil de communication.

La Grande Récession correspond à la crise économique de 2008 qui a freiné la croissance économique à l'échelle mondiale. Cela a contraint les gouvernements à appliquer des politiques d'austérité et à réduire les financements attribués aux projets urbains et à renforcer la concurrence entre les porteurs de projets pour en obtenir.

La crise a aussi marqué « un tournant majeur dans le mode de développement urbain américain » en raison « d'un renversement démographique métropolitain » (Frey, 2012). Des facteurs provoqués par le contexte de crise comme l'effondrement du marché immobilier suburbain, « la multiplication des faillites personnelles, couplé au surendettement et à des taux de chômage élevés vont entraîner une remise en question du modèle de la banlieue pavillonnaire américaine » ou « *suburb* » prôné jusque-là (Giband, 2013). En effet, les nombreux déplacements automobiles engendrés par l'étalement urbain et l'accession à la propriété, particulièrement d'une maison individuelle, sont des coûts qu'une partie de la population ne peut plus se permettre. Celle-ci est composée en particulier de personnes jeunes et diplômées, la « *millenium generation* » (née entre les années 80 et 2000), mais également

dans une moindre mesure des retraités. Ils se tournent vers les centres-villes et quartiers urbains qui avaient été désertés. Cette nouvelle génération urbaine, par sa volonté de rompre avec le mode de vie des *suburbs*, va faire émerger une nouvelle manière de fabrique urbaine, pour « des villes plus humaines et durables » : la « *walkable city* ».

Face au ralentissement de l'intervention gouvernementale sur l'espace public, déjà traditionnellement peu importante, ces citoyens ont dû se mobiliser pour prendre eux-mêmes en main de manière créative leur cadre de vie en proposant des alternatives à la planification institutionnelle qui tiennent compte de leurs contraintes budgétaires. Cela passe par des actions plus modestes, mises en place petit à petit pour assurer leur succès.

Génération pionnière d'Internet, les *millennials* ont eu l'avantage de pouvoir s'appuyer sur « les ressources numériques du Web 2.0, notamment les réseaux sociaux » qui permettent « une plus grande ouverture et accessibilité aux citoyens « lambda(s) », qui ont contribué à constituer un « réseau global et connecté » permettant de faire circuler et d'échanger sur les différentes tactiques utilisées dans les différentes villes rapidement et à travers le monde. La culture du partage numérique de ces initiatives serait synonyme « d'un renouveau de l'engagement civique » associé à un « regain d'intérêt pour la vie publique » (Douay et Prévot, 2016 ; d'après Lydon, 2011).

**Figure 1 : Principaux comptes Twitter du mouvement du tactical urbanism (Source : Douay et Prévot, 2016)**

Nom du compte	Adresse du compte	Nombre d'abonnés	Nombre de messages
Proj 4 Public Spaces	@PPS_Placemaking	56 400	19 300
Mike Lydon	@MikeLydon	10 800	14 200
Street Plans	@StreetPlans	10 400	3 876
Open Streets Project	@Open_Streets	4 865	2 257
Center4ActiveDesign	@active_design	1 163	1 534
Adaptive Cities	@AdaptiveCities	10 300	2 240
CIRD	@rural_design	1 343	1 334
PARK(ing) Day	@parkingday	2 653	247
Engaging Cities	@EngagingCities	41 300	4 809
Pop-Up City	@popupcity	17 700	4 727
Enabling City	@enablingcity	17 000	9 576



Selon Douay et Prévot (2016), c'est « couplée à la culture en expansion du *Do It Yourself* » qu'Internet aurait permis la circulation, « la popularisation des interventions d'urbanisme tactique ». Pour illustrer cela, ils prennent l'exemple du Parking Day, considéré comme « modèle et label international de cet urbanisme tactique *open source* ». Le collectif REBAR à l'initiative du mouvement initié en 2005 à San Francisco a utilisé Internet comme une plateforme de partage en publiant une photo de son initiative de transformer une place de parking pour une journée en un espace public réservé aux piétons. Le projet va alors circuler pour devenir finalement un événement international sous licence dont le manuel « mode d'emploi » est maintenant téléchargeable gratuitement sur le site internet du collectif.

**Figure 2 : Parklet de la 1<sup>er</sup> PARK(ing) Day à San Francisco (Source : Douay et Prévot, 2016 ; Crédit : Rebar)**



○ Sous-partie 2. Une alternative à la planification urbaine traditionnelle

Si l'urbanisme tactique s'avère critique et remet en cause le modèle de fabrication urbaine traditionnel, il « ne se pose pas en s'opposant à la planification urbaine institutionnelle et à l'urbanisme de projet » mais profite de l'« espace laissé vide par les failles d'un système qui néglige par trop souvent l'échelle de la vie quotidienne » pour proposer des alternatives 'tactiques' complémentaires prenant en compte les intérêts des citoyens (Douay et Prévot, 2016). Mike Lydon (2011) soulève plusieurs problèmes que pose ce système et qui illustrent sa déconnexion avec les préoccupations citoyennes.

Dans un premier temps, il évoque le contrôle qu'exercent les planificateurs sur la fabrique des villes et qui laisse ainsi peu de place aux citoyens dans le processus décisionnel. En effet, les élus et professionnels peuvent être réticents à inclure les « citoyens ordinaires » dans le processus décisionnel et d'expertise, ne considérant pas leur participation comme légitime (Zetlaoui-Léger, 2013).

Lydon (2011) explique aussi que même lorsque les citoyens sont conviés à contribuer aux projets de planification, ces derniers se trouvent être imposants (stade, musée, grand parc, salle de spectacle) et réfléchis à une échelle macro (région ou ville) plutôt que sur des projets pensés à l'échelle plus micro (quartier, rue, îlot, bâtiment) et ainsi plus à l'échelle de la vie quotidienne des habitants et usagers. Les projets ne touchent donc pas directement les citoyens, voire sont déconnectés de leur réalité.

De plus, au lieu d'être progressives, les transformations impliquées par des projets aussi conséquents ne sont visibles que sur le long terme, ce qui entraîne un risque de décalage entre ce que les pouvoirs planificateurs avaient prévus et ce qui sera réellement réalisé. Or, le caractère imprévisible que donne le temps long aux projets affaiblit le contrôle qu'en ont les citoyens. Se sentant ainsi dépassés par des projets qu'ils ne peuvent totalement saisir, les citoyens peuvent alors se montrer hostiles aux projets, menant à des comportements de type NYMBY (Lydon, 2011). De tels comportements sont d'autant plus susceptibles d'avoir lieu que les projets sont généralement très coûteux et leurs impacts économiques et sociaux incertains.

L'urbanisme tactique apparaît donc comme réponse idéale face à ces problématiques puisqu'il repose sur les principes de « l'intervention à petite échelle », du « court terme » et du « low-cost », ce qui permet « de démultiplier les expérimentations », « disposer rapidement de résultats permettant de corriger l'action », « rédui(re) le risque », « donne(r) accès à une palette d'acteurs diversifiée », « maintenir la mobilisation (citoyenne) » et permettre une « démarche essai/erreur » (Audiar, 2014).

Face à ce système de planification urbaine institutionnelle déconnectée de la réalité citoyenne, les citoyens vont se regrouper pour se réapproprier l'espace urbain, la ville à leur manière à travers diverses initiatives. Cette forme de résistance, même si elle ne bouleverse pas de façon radicale l'ordre établi est le fruit d'une « revendication collective d'une pratique alternative de l'urbanisme », ce qui en fait « un mouvement social urbain » (Douay et Prévot, 2016). On peut aussi parler d'« activisme urbain » (Douay et Prévot, 2012).

Ce dernier va prendre forme à travers l'urbanisme tactique. En effet, Douay (2012) considère le collectif Rebar à l'initiative du Parking Day comme un groupe d'activistes. Il définit l'activisme urbain comme « une action collective et concertée, parfois illégale, qui vise à transformer l'espace urbain local tout en participant à des débats globaux ». Étudiant l'activisme urbain à Montréal, l'auteur explique que bien que les mobilisations des années 2000 soient héritées de luttes urbaines très politiques, la question de l'aménagement a fini par y être de moins en moins un enjeu politique. Les pratiques militantes ont progressivement évolué pour devenir souvent légales, moins violentes et se déplacer vers une plus grande prise en compte des questions environnementales, sociales et d'espace public. Selon Douay et Prévot (2016), l'urbanisme tactique chercherait à remettre l'espace public « au cœur de la vie urbaine, en insistant sur la dimension ludique, artistique et temporaire des actions menées ». Les activistes urbains, à travers leurs interventions souhaitent voir émerger « une ville artistique, durable et collaborative » (Douay, 2012)

- Sous-partie 3. Le générateur d'une ville artistique, durable et collaborative

Les actions menées portent souvent un message artistique, leur objet étant « souvent à la frontière entre l'urbain et l'art » (Douay, 2012). L'urbain devient peu à peu l'objet d'étude des professionnels de l'art. Le collectif Rebar comptait par exemple parmi ses membres activistes des artistes, ainsi que des paysagistes et designers urbains. Choblet (2017) relie par ailleurs l'urbanisme tactique à la scénographie urbaine, ce qui montre que certaines interventions tactiques peuvent être apparentées à des pratiques créatives et artistiques. Selon Jaime Lerner (2014), la créativité dans ces interventions serait alimentée en partie par les faibles budgets qui leur seraient consacrés. La volonté de mêler art et activisme urbain rapproche donc l'urbanisme tactique de l'« artivisme » de Paul Ardenne, qui mobilise l'art au profit de l'action. Mais une des fondatrices de l'Association de Design Urbain du Québec (ADUQ) explique que : « l'art fait partie de l'espace public comme d'autres fonctions et usages, l'art vient apporter un plus, il dépasse l'espace public comme un lieu fonctionnaliste pour révéler d'autres choses. » (cité dans Douay et Prévot, 2014, p.19). L'art n'est donc qu'un outil pour « remettre l'humain au centre du fonctionnement de l'espace » (Douay et Prévot, 2016).

**Figure 3 : La Place Publique Plaza Limoilou à Québec (Source : Groupe A/Annexe U, n.d.)**



À l'inverse de la planification institutionnelle, l'urbanisme tactique prône une approche qui privilégie les actions à court-terme, pour un changement progressif, à long terme (Lydon, 2011) qui s'avérerait bien plus efficace. Les initiatives citoyennes jouent ainsi le rôle d'expérimentations. Lydon (2011) voit l'espace public comme un laboratoire de la fabrique urbaine permettant de tester les différentes idées imaginées. Ces actions sont ainsi menées à petite échelle, soit à échelle 1:1 (Rivard, 2018).

Les espaces où sont testés les interventions fonctionnent alors comme des sortes d'incubateurs, des pépinières à idées qui serviront de références en cas de réussite de l'expérimentation. Cela peut s'illustrer par la façon dont l'idée du Park(ing) Day a d'abord été testée sur une place de parking à San Francisco avant d'être diffusée et de devenir un événement international d'intervention sur l'espace public. Mais le choix d'une petite échelle, qui peut aller du bâtiment au quartier, est également relié au fait que c'est l'échelle de la vie quotidienne. Or, à l'inverse de la planification, le projet tactique n'est pas global mais a comme objet central l'habitant pour qu'il puisse se réappropriier l'espace urbain, qu'il développe un sentiment d'appartenance au site et qu'il apprécie l'habiter ou le fréquenter. Les interventions tactiques peuvent avoir un impact social, mais aussi environnemental et économique par l'aménagement du site sur lequel elle intervient. Il s'agit souvent d'espaces peu ou pas utilisés : délaissés, lieux de passage et autres espaces devant faire face à diverses

problématiques. L'urbanisme tactique se traduit alors par des actions d'acuponcture urbaine qui cherchent à revitaliser ces espaces « malades ».

Mais les installations tactiques, au-delà d'être temporaires et à petite échelle, ont aussi pour caractéristique d'être légères. D'après Douay et Prévot (2016), elles sont souvent réalisées avec « un matériel de base (chaises, tables, etc.) simplissime et des mises en scènes peu coûteuses ».

Agir sur l'espace public en mettant en place des micro-interventions tactiques qui soient éphémères et à peu de frais permet de sécuriser le processus. En effet, en se fixant des objectifs sur un temps moins long, cela permet de faire en sorte qu'ils soient plus concrets et réalistes. De plus, les résultats des expérimentations sont observables et mesurables en temps réel, ce qui représente un avantage considérable face à l'incertitude des résultats des projets de grande envergure développés par les institutions. Effectivement, une fois l'intervention lancée et réalisée, il est possible de l'observer et l'évaluer directement puisqu'elle est censée mener rapidement à des résultats, presque immédiatement. Il faudra alors mesurer son pouvoir transformateur, en rapportant ses succès et ses échecs (Rivard, 2018). Des ajustements pourront ainsi être faits avant de poursuivre le projet à la phase suivante. Cette liberté de modifier le projet en temps réel facilite aussi la prise en compte du caractère évolutif des besoins et attentes des citoyens. Investir dans le temporaire en premier lieu plutôt que le permanent est bénéfique puisque si l'objectif d'amélioration de l'espace public n'est pas atteint comme cela a été prévu, des fonds auront été économisés et cela permettra de tenter de rectifier les erreurs commises lors des futures réalisations. Le risque financier est donc très faible. Si, au contraire, des changements positifs sont observés, on peut considérer la micro-intervention à échelle 1 :1 comme phase initiale d'un processus itératif pouvant entraîner un changement durable et à plus grande échelle.

La capacité des actions tactiques à provoquer des changements sur le long-terme dépend également du soutien que les citoyens porteront à ces interventions. Or, l'urbanisme tactique prône une démarche collaborative ou coopérative. Si les citoyens sont inclus dans le processus de conception urbaine agissant sur l'amélioration de leur cadre de vie, ils seront plus à même de se montrer favorables à un projet, indépendamment de son degré de réussite.

**Figure 4 : Atelier participatif (Source : Robin des Villes, 2018)**



La participation citoyenne représente une valeur ajoutée pour le projet d'aménagement, car elle va permettre de mieux saisir leurs besoins et envies en tant que futurs usagers en termes d'usages et de design urbain. C'est par exemple ce qu'essaye de faire l'association Robins des Villes dans des villes comme Lyon ou Marseille, en intégrant les habitants et usagers dans des projets de renouvellement urbain.

Au-delà de la simple contribution inscrite dans une démarche participative, l'urbanisme tactique offre également la possibilité aux citoyens d'être acteurs du projet en étant à son origine. L'implication sociale directe des citoyens fait par ailleurs partie des concepts clés autour duquel fonctionne cet urbanisme (Lydon, 2011). Mais que le projet d'aménagement soit à l'initiative d'un groupe d'activistes – où ces derniers jouent le rôle de leaders mobilisant les autres membres d'une communauté – ou de citoyens « ordinaires », l'idée est de privilégier une approche ascendante plutôt que descendante comme les pouvoirs publics ont tendance à le faire (Douay et Prévot, 2016). De cette manière, l'urbanisme tactique permet d'octroyer aux citoyens un réel pouvoir pour agir sur leur environnement qu'ils n'ont pas ou peu avec le système de fabrique urbaine institutionnel. C'est ce qu'on pourrait appeler l'*empowerment* citoyen ou l'autonomisation citoyenne. Il n'est pas question ici de renverser le pouvoir en place, mais plutôt de permettre aux citoyens de contribuer, d'agir sur la ville en tant qu'espace de leur vie quotidienne à améliorer.

Cette mobilisation communautaire autour d'actions tactiques urbaines va être à l'origine du développement d'un capital social entre les citoyens (Lydon, 2011). Ce lien social entre les individus s'étant mobilisés autour d'un même projet va alors favoriser l'appropriation citoyenne de l'espace public qui aura été aménagé et donc l'engagement citoyen (Lerner, 2014) autour du fait de l'entretenir et de le voir évoluer positivement.

Toutefois, le travail de collaboration doit également se faire avec les élus locaux et professionnels de l'urbanisme. Bien qu'une approche « par le bas » soit favorisée par l'urbanisme tactique, Lydon (2011) considère que la pérennité de telles initiatives n'est pas concevable sans la validation et le soutien des pouvoirs publics. Au contraire, les gouvernements locaux peuvent s'avérer être des alliés en contribuant à l'inscription d'actions dans le long-terme comme ce fut le cas avec la mise en place du programme « Pavement to Parks » en 2010, inspirée de l'idée du PARK(ing) Day, par le département de planification urbaine de la Ville de San Francisco.

**Figure 5 : Parklet aménagé dans le cadre du Programme SF Pavement to Parks (Source : Greencitiescalifornia.org, 2015)**



On peut finalement conclure que l'urbanisme tactique apporte effectivement des réponses alternatives à celles de la planification urbaine qui ne satisfait pas les citoyens, en proposant une autre manière de faire la ville, à laquelle ils peuvent réellement prendre part. Il propose en

effet des tactiques, des ruses – à petite échelle, moindre coût et à court-terme – pour permettre aux habitants de se réapproprier l’espace urbain, là où la planification utilise des stratégies qui ne s’intéressent pas aux spécificités du lieu et aux besoins des habitants. Il peut également pour cette raison être considéré comme innovant. De plus, il permet de fabriquer des villes nouvelles, plus artistiques, durables et collaboratives. Mais pour déterminer s’il s’agit réellement d’un modèle nouveau, il faut également s’intéresser à la littérature relative à ce sujet comme nous allons le faire à présent.

- Partie 3. Revue de littérature : approches théoriques relatives à l’urbanisme tactique

La notion d’urbanisme tactique est encore très largement absente de la littérature traitant de l’urbanisme. Comme cela a été expliqué dans la première partie, le mouvement est encore récent et le terme n’existe que depuis les années 2000. Les ouvrages les plus notables sur le sujet sont les différents volumes du manuel de Mike Lydon : *Tactical Urbanism Short-Term Action, Long-Term Change*. Comme la pensée de Lydon a déjà été étudiée dans la partie précédente, ses théories ne seront pas incluses dans la revue de littérature suivante. Cependant, les théoriciens qui soutiennent le concept d’urbanisme tactique comme il a pu être défini dans la partie deux seront étudiés avec un focus sur la réappropriation de l’espace de vie quotidienne, sur les usages temporaires et la place centrale de la dimension humaine dans la fabrication de l’espace urbain.

- Sous-partie 1. L’urbanisme tactique : une forme de réappropriation de l’espace urbain en tant qu’espace de vie quotidienne

L’urbanisme tactique, par sa volonté de favoriser la participation et la réappropriation de l’espace urbain par les citoyens hérite du concept de droit à la ville d’Henri Lefèbvre. Pour le philosophe et sociologue français, ce droit, légitime, est celui qui revient aux habitants de « (re)prendre collectivement le contrôle sur l’habiter, sur la production et l’usage de l’espace urbain et à faire primer la valeur d’usage sur la valeur marchande » par le biais de « l’action quotidienne » (Morel Journel et Sala Pala, 2018). Cela sous-tend l’idée que l’appropriation doit se faire par la participation à la conception urbaine. D’après son approche radicale, la participation doit passer par l’autogestion pour être « réelle » et « active » (Gintrac, 2015). L’idée qu’il défend est liée au concept de marxiste de lutte des classes de par le fait que la revendication du droit à la ville doit être portée par la classe ouvrière afin de lutter contre une production capitaliste de la ville industrielle qui ne peut répondre à leurs besoins et leurs



attentes. En effet, aux besoins sociaux primaires des individus « s'ajoutent des besoins spécifiques, que ne satisfont pas les équipements commerciaux et culturels plus ou moins parcimonieusement pris en considération par les urbanistes. Il s'agit du besoin d'activité créatrice, d'œuvre (pas seulement de produits et de biens matériels consommables), des besoins d'information, de symbolisme, d'imaginaire, d'activités ludiques » (Lefèbvre, 1968, p.95). De plus, selon Lefèbvre, l'urbanisme capitaliste a fait de la ville et de l'espace des simples marchandises, alors qu'ils sont censés en tant qu'habitat donner accès à tous ses habitants à un « habiter bien », prendre en compte l'humain, le social (Purcell, 2009). La société de l'époque se serait « préoccupée (...) principalement d'aménager l'industrie et d'organiser l'entreprise » et serait donc « peu capable d'apporter à la problématique urbaine » (Lefèbvre, 1968, p.73). Il dénonce également le « fonctionnalisme simplificateur » de l'urbanisme capitaliste qui « se réduit à des juxtapositions d'espaces, de fonctions d'éléments sur le terrain (...) » (p.75). Enfin, il critique également l'important contrôle, pouvoir exercé par les élites, notamment les élus locaux, planificateurs et autres professionnels de la ville sur la fabrique de l'espace urbain. Les citoyens ont quant à eux peu de prise dans le processus décisionnel. Il est donc crucial pour l'auteur que ces derniers, en tant qu'usagers, y jouent un rôle central (Purcell, 2009). Ainsi, l'espace urbain pourra cesser d'être traité comme un simple bien matériel, suivant une logique de rentabilité, pour devenir un lieu façonné par les actions et interactions de ses habitants, par les usages de la vie quotidienne.

Dans La Production de l'Espace (1974), Lefèbvre développe l'idée de la « triplicité de l'espace » qui distingue : l'espace perçu, conçu et vécu. Selon Demazière et al. (2018), « l'espace vécu qui renvoie à la perception quotidienne de l'espace par ceux qui l'habitent, irait de pair avec l'espace vécu, tandis que l'espace conçu désignerait les représentations abstraites et techniques de l'espace, qui sont souvent celles des ingénieurs, des entreprises et des promoteurs immobiliers, mais aussi des décideurs politiques ». L'espace perçu est donc issu des pratiques et expériences propres à chaque individu, des représentations que s'en font les habitants. L'espace conçu répond à des normes fixées par les concepteurs dans l'objectif de susciter des usages bien définis. L'espace vécu permet à la perception habitante et à la conception de se confronter. Cette rencontre se traduit par la pratique de l'espace, c'est-à-dire ses usages réels. C'est cet espace vécu qui constitue l'espace dominé qui doit faire l'objet selon lui d'une lutte des citoyens pour défendre leur droit d'agir sur sa conception et se l'approprier (Martin, 2006). Lefèbvre défend ainsi une production de l'espace vécu par les habitants et usagers. Cette dernière permettrait selon lui la création de ce qu'il appelle

l'espace différentiel, c'est-à-dire « un espace vital ouvert aux devenirs » multiples, aux divers usages, lui donnant de ce fait une « dimension qualitative (corporelle, sensuelle, ludique) » à l'espace (Holmes, 2007). Cet espace différentiel est ainsi un espace spontané et hétérogène créée et dominé par les usagers selon une approche ascendante visant à répondre aux besoins de la vie quotidienne (Lefèbvre, 1974).

Le situationnisme, héritier du marxisme, est un mouvement contestataire philosophique, esthétique et politique incarné par l'Internationale situationniste, fondée en 1957 lors de la conférence de Cosio d'Arroscia en Italie. Bonard et Capt (2009) expliquent que « refusant l'étiquette de mouvement politique », que les situationnistes se définissent « à la fois comme une avant-garde culturelle, une recherche expérimentale sur la voie d'une construction libre de la vie quotidienne et une contribution à l'édification théorique et pratique d'une nouvelle contestation révolutionnaire ». La question urbaine est au centre de leur réflexion. La ville est pour eux « le lieu d'une réinvention radicale de la vie quotidienne » (Bonard et Capt, 2009), « d'une transformation révolutionnaire de l'existence, à travers la participation des citoyens et la réintégration du poétique dans l'ordinaire » (Simay, 2008), ce qui les rapproche de la pensée *lefebvrienne*. Ainsi, ils défendent l'idée qui ne soit plus un « espace de production de la société du spectacle » ou de consommation, mais « un terrain de lutte et d'expérimentation » (Simay, 2008). Ils se montrent très critiques envers l'urbanisme fonctionnaliste, notamment le travail de Le Corbusier, qui aurait permis « la banalisation de l'existence sous l'effet de la société de consommation et de l'urbanisme intensif de l'après-guerre » (Bonard et Capt, 2009). D'après Bonard et Capt (2009), les situationnistes perçoivent la reconstruction comme ayant mené à la construction de « bâtiments dépourvus de qualité architecturale », réalisés en série selon les mêmes modèles de production et dont « la pauvreté formelle impose la monotonie d'un mode de vie normalisé » : les grands ensembles. Mais au-delà de banaliser le bâti, les auteurs évoquent une « banalisation de l'espace » dont est accusé le fonctionnalisme, faisant ainsi de la ville un lieu ennuyeux, n'offrant aucune surprise. Le fonctionnalisme est considéré comme dangereux en raison du fait qu'il enlève tout pouvoir d'agir sur la ville à ses citoyens qui pourtant vivent cet espace au quotidien, cela en les aliénant, les contrôlant et les maîtrisant. Cela empêcherait ainsi l'« appropriation de l'espace urbain » (Bonard et Capt, 2009). Afin de s'éloigner de ce modèle de fabrique urbaine, « la culture situationniste réalisée introduit la participation totale » (Internationale Situationniste n°4). L'idée est que « chaque citoyen (soit) un acteur participant lui-même à la construction de situations, c'est-à-dire à l'élaboration de moments de vie, à la fois singuliers et collectifs, à la

création d'ambiances ou de jeux d'événements, tous transitoires » (Simay, 2008). De ce fait la pensée situationniste rejoint l'approche ascendante de l'urbanisme tactique dans lequel le citoyen est vu comme un acteur central dans le processus de conception de l'espace urbain. On retrouve également la caractéristique de la temporalité courte des interventions d'urbanisme tactique avec le terme « transitoire ». De plus, les situationnistes défendent eux aussi le principe selon lequel la ville serait un laboratoire urbain où l'évolution permet d'adapter les interventions aux besoins et attentes des habitants : « chaque construction, pour être à l'écoute du désir et ouverte sur le possible, devra nécessairement être mobile et modulable, permettant à chacun, au gré de ses envies, des rencontres et de la force des lieux, de réinventer sa vie à travers une série indéfinie d'expérimentations » (Simay, 2008). Selon les situationnistes, la réinvention du quotidien doit passer par le jeu, des pratiques ludiques comme la dérive que Debord (2017) définit ainsi :

« ... technique du passage hâtif à travers des ambiances variées. Le concept de dérive est indissolublement lié à la reconnaissance d'effets de nature psychogéographique, et à l'affirmation d'un comportement ludique-constructif, ce qui l'oppose en tous points aux notions classiques de voyage et de promenade. Une ou plusieurs personnes se livrant à la dérive renoncent, pour une durée plus ou moins longue, aux raisons de se déplacer et d'agir qu'elles se connaissent généralement, aux relations, aux travaux et aux loisirs qui leur sont propres, pour se laisser aller aux sollicitations du terrain et des rencontres qui y correspondent. »

De par sa nature d'« expérience vécue » de l'espace, la dérive chez les situationnistes rappelle le principe d'espace vécu de Lefèbvre.

Mais l'idée selon laquelle les citoyens agissent sur le quotidien urbain est également une idée défendue par le philosophe français Michel de Certeau. Guy Lemarchand (2003) explique que « contre la vision ultra-critique des situationnistes (...), (Certeau) fait des victimes populaires des industries de consommation, de la société du spectacle et de la reproduction du système scolaire, des acteurs qui gardent une inventivité poétique dans la grisaille stéréotypée du quotidien ». Il voit dans les usages, les pratiques habitantes une forme de résistance, une façon d'inventer le quotidien, de transformer et de se réappropriier l'espace habité. En effet, dans L'invention du quotidien (1980), Certeau identifie ainsi deux types d'appropriation de l'espace : à travers la stratégie ou la tactique. L'appropriation par la stratégie s'apparente « au pouvoir ou à une tentative de domination absolue de l'objet ville (domination administrative ou scientifique) » de « voyeurs » qui représentent l'espace par des « cartes », sans prise en

compte des pratiques (Vidal, 2010). Les voyeurs sont en réalité les institutions dictant le sens, la trajectoire de l'espace, ses codes et l'objet de ses usages, malgré leur regard extérieur, de non-usagers de l'espace (Pires Marques, 2010). La stratégie privilégie « la force du calcul en vue d'une gestion fonctionnaliste de l'espace à contrôler », apportant une grande importance à l'« organisation et (la) construction d'un ordre » (Mboukou, 2015). Au contraire, l'appropriation par la tactique est « lié(e) aux pratiques des acteurs », ceux qu'il appelle les « marcheurs » qui sont finalement les habitants et usagers. Cette appropriation s'appuie sur une représentation de l'espace basée sur des « parcours », soit l'expérience de l'espace (Vidal, 2010). Les tactiques désignent ainsi « les procédures de détournement du sens et de recomposition effectuées par les récepteurs, en relation nécessairement asymétrique avec les institutions » (Pires Marques, 2010). Michel de Certeau (1980, p. 61) définit la tactique comme une action « sans lieu propre », n'ayant « pour lieu que celui de l'autre », ce qui la rend mobile, mais la contraint aussi à agir sur « le terrain qui lui est imposé ». La tactique doit donc être rapide et flexible, privilégier une intervention improvisée au « coup par coup » et donc sur le court-terme, en profitant des « occasions », des opportunités de prises sur l'espace qui se présentent à elle pour ruser et détourner la trajectoire imposée par les institutions. Les citoyens se libèrent alors « des contraintes que voudrait leur imposer la raison technicienne » (Gwiazdzinski, 2014).

- Sous-partie 2. L'urbanisme tactique : un urbanisme temporaire

Comme cela a été évoqué dans l'introduction, l'urbanisme tactique peut être considéré comme une forme d'urbanisme temporaire à laquelle s'intègre une forte dimension politique. Il semble donc intéressant de s'intéresser aux théories liées aux « usages temporaires ». D'après Lehtovuori et Ruoppila (2012), l'usage temporaire (*temporary use*) est l'animation, l'occupation d'un espace vacant ou sous-utilisé qui ne fait pas l'objet d'une autre demande de développement dans l'immédiat. Si cela fait référence à différents types d'occupation, aux natures, échelles et objectifs diverses (Bishop et Williams, 2012, p.31), nous nous intéresserons ici aux usages temporaires en lien avec la vie quotidienne. Si l'urbanisme temporaire est un phénomène ayant débuté en Europe de l'Ouest dès les années 70 et aujourd'hui de plus en plus présent autant dans la conception urbaine des villes européennes que nord-américaines, on observe un certain intérêt pour les usages temporaires dans la littérature scientifique seulement à partir du début des années 2000, en tant que biais de réinvention de l'espace urbain (Lehtovuori et Ruoppila, 2012, p. 30). La recherche autour de ce concept est majoritairement anglo-saxonne et germanique. Parmi les projets de recherche

pionniers et références peuvent être cités Urban Pionniers ou encore Urban Catalyst (Ginez, 2018). Le projet Urban Catalyst fut mené à Berlin de 2001 à 2003 par une équipe interdisciplinaire. Dans leur étude *Strategies for temporary uses – potential for development of urban residual areas in European metropolises* (2013), ils cherchent à déterminer des motivations d'usages temporaires. D'après eux, un citoyen peut faire appel à des usages temporaires en raison de leur marginalité par rapport à la société, mais cela peut aussi être des questions d'image, d'économie, de communauté ou encore de modes de vie alternatifs. Lehtovuori et Ruoppila (2012) décrivent effectivement plusieurs avantages associés aux usages temporaires pouvant bénéficier aux citoyens. Tout d'abord, ils représentent des risques et coûts assez faibles. Ils permettent également de consulter la population et ainsi de faire travailler le porteur de projet en dialogue avec les citoyens. Au-delà d'une simple consultation des habitants, ils peuvent être un outil de mise en place d'une approche collaborative à travers la co-construction de l'espace urbain. Les usages temporaires participent également à créer des lieux plus attractifs, dynamiques et conviviaux, susceptibles de correspondre aux attentes des citoyens. Dans leur ouvrage *The Temporary City* (2012), Bishop et Williams expliquent par ailleurs que la prise en compte des préoccupations, des besoins des citoyens à travers les usages temporaires de l'espace urbain génère une certaine implication citoyenne, leur engagement dans la conception urbaine (p.185). Cela serait renforcé par le fait que les processus classiques de planification les laissent insatisfaits, ne leur donnant pas de réel pouvoir d'agir voire même de décision contrairement à l'urbanisme temporaire (p.14).

- Sous-partie 3. L'urbanisme : l'humain au cœur de la conception urbaine

Dans l'urbanisme tactique, les habitants sont pris en compte dans la conception de l'espace urbain, la dimension humaine est au cœur de la réflexion. L'objectif est de concevoir des quartiers vivants et dynamiques et des espaces publics chaleureux et accueillants. On retrouve cette idée de la place centrale de l'humain dans la fabrication des villes chez différents auteurs.

L'urbanisme et architecte américain Kevin Lynch fait partie des théoriciens de la perception humaine de l'espace urbain. D'après Josselin Cabaret (2015), Lynch propose dans son ouvrage *The Image of the City* (1960) une approche visuelle à la conception urbaine qui s'éloigne ainsi de l'approche fonctionnaliste du mouvement moderne basée sur les usages. Sa réflexion est ainsi fondée sur la perception, la représentation mentale de l'habitant. La perception va plus loin que la simple qualité visuelle et prend en compte les dimensions émotionnelle et affective. Cette façon d'analyser l'organisation de la ville a permis à Lynch

d'identifier cinq différents types d'éléments la composant (voies, limites, quartiers, nœuds, points de repère), les caractéristiques propres à chaque élément permettant « aux citoyens, de manière individuelle ou par regroupements sociaux, de s'approprier l'espace urbain et de créer une image collective du paysage dans lequel ils se situent » (Cabaret, 2015).

La journaliste canado-américaine Jane Jacobs étudie le fonctionnement des espaces publics et « leur rôle dans la création d'interactions sociales » (Kashanijou, 2012). En effet, d'après Fusco et al. (2008-2012), Jacobs verrait la ville comme « un système social complexe auto-organisé, regroupant les hommes et leurs activités pour assurer » l'interaction, notamment. Dans son ouvrage *The Death and Life of Great American Cities* (1961), elle tente de montrer l'importance de l'espace public dans l'établissement d'une « confiance réciproque » entre les citoyens « par l'interaction constante et fortuite » et « l'acceptation de la diversité sociale et culturelle », mais aussi dans l'amélioration de « la sécurité des citoyens » par l'animation et la fréquentation de l'espace public qui vont avoir pour effet de « démultiplier spontanément les 'yeux de la rue', le regard des autres citoyens sur ce qui passe dans l'espace » (Fusco et al., 2008-2012). Cela permet de modifier les représentations de certains espaces et ainsi contribuer à la réappropriation de la ville (Poulot, 2016). La journaliste insiste également sur la mixité fonctionnelle à proximité des espaces publics répondant aux besoins des citoyens, souvent négligés par les pouvoirs publics à l'époque, pour les inciter à occuper et s'approprier l'espace. Mais au-delà de l'idée de remettre les habitants au centre du fonctionnement urbain et celui de l'espace public, la pensée de l'auteur rejoint également l'urbanisme tactique sur le fait que la ville est « un immense laboratoire pour faire des expériences, commettre des erreurs, échouer ou réussir en matière d'architecture et d'aménagement urbain » (Jacobs, 1961).

Le sociologue et urbanisme américain William Whyte s'est également intéressé au fonctionnement de l'espace public et notamment sa fonction sociale, mais aussi les comportements des usagers. Dans son ouvrage *The Social Life of Small Urban Spaces* (1980), il explique que « les comportements des gens en ville sont étrangement imprévisibles et ce qui les attire plus que tout, c'est la présence des autres personnes dans l'espace ». Dans l'optique de mesurer et retranscrire de façon objective les comportements des piétons dans l'espace public, qu'il s'agisse de déplacements ou d'interactions, Whyte réalise une étude, *Street Life Project*, dans laquelle il fait appel à des techniques d'observation innovantes telles que la vidéo in situ ou la time-lapse. Cela lui permet « de dégager des pistes de réflexion et d'orientation sur les conditions qui engendrent une place publique dynamique et vivante en

vue de la conception de futurs espaces » (Maccario, 2018). Il inspirera son étudiant Fred Kent dans la création en 1975 de l'organisation new-yorkaise *Project for Public Spaces* mentionnée précédemment comme étant à l'origine du concept de placemaking. Il s'agit d'un modèle de conception d'espaces publics basé sur la vie sociale et quotidienne selon lequel « l'agencement des composantes de l'espace peut conduire à lui donner une identité (*a community*), à créer de l'attachement (*a sense of place*) » (Bailly, 2014). Le placemaking a la même volonté que les différents auteurs cités précédemment de permettre aux citoyens de collectivement réimaginer et réinventer les espaces publics au cœur de chaque communauté, de se l'approprier.

Cette troisième sous-partie nous a permis de voir que, si l'urbanisme tactique est un mouvement récent, il s'inscrit aussi dans la lignée de la pensée de différents auteurs en raison de ses principes de s'inscrire dans la vie quotidienne, d'utiliser l'espace urbaine de façon temporaire et de faire de l'humain, des habitants une priorité. Pour conclure ce premier chapitre, on peut donc dire que le fait que l'urbanisme tactique est un modèle alternatif semble s'affirmer jusqu'ici, mais que son caractère innovant reste discutable. Nous allons à présent passer au chapitre suivant qui nous permettra d'étudier les différentes initiatives, clermontoises puis montréalaises, d'urbanisme tactique qui contribueront à répondre à valider ou réfuter les hypothèses et à répondre à la problématique.

## Chapitre 2. Étude de cas : L'urbanisme tactique à Clermont-Ferrand et Montréal

### - Partie 1. Exemples d'initiatives clermontoises

#### o Sous-partie 1. L'Université Foraine (UFO) à la Gauthière

Le quartier de la Gauthière est situé au nord-est de Clermont-Ferrand et compte environ 5000 habitants. À proximité de deux sites de Michelin, une Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) y a été construite dans les années 60-70 pour héberger les employés travaillant dans les usines. Il s'agit d'un quartier dit « sensible » où l'on trouve majoritairement de l'habitat social (68% de logements sociaux<sup>3</sup>) et dont la population doit faire face à des problématiques auxquelles doivent faire face aujourd'hui la plupart des quartiers HLM comme la précarité, la dégradation du cadre de vie ou encore la stigmatisation.

**Figure 6 : Photo aérienne du quartier de la Gauthière (Source : La Montagne, 2012)**



C'est dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des habitants dans ces quartiers que le gouvernement français a mis en place en 2003 l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). L'ANRU mène des actions de réhabilitation, de rénovation et de construction d'immeubles. Cependant, l'agence intervient essentiellement sur le bâti, ce qui peut amener une certaine négligence de l'aspect social.

À la suite de la réalisation d'études sur la Gauthière conseillant la dédensification du cœur du quartier, trois tours et une autre barre de logement, ainsi qu'un centre commercial ont été démolis dans le cadre d'un premier programme de l'ANRU en 2012. Les habitants sont relogés dans des logements vacants et un nouveau centre commercial se construit, ailleurs dans le quartier. La démolition achevée, les tours laissent place à un espace vide de 8000 m<sup>2</sup>,

---

<sup>3</sup> Selon le site internet Kelquartier (consulté le 27 avril 2019)



en friche, car non affecté ou programmé. Le seul bâtiment restant est celui de l'ancien centre d'animation, où s'installera provisoirement la maison de santé.

**Figure 7 : Vue sur la friche de l'Université Foraine (Source : Notre Atelier Commun, 2015)**



Cependant, les études liées au programme de réaménagement de l'ANRU ont également identifié la nécessité de construire de nouveaux équipements au sein du quartier. Le site « du cœur de quartier », alors inoccupé, avait effectivement été initialement pensé pour « accueillir un ensemble d'équipements (pôle petite enfance, pôle médical, pôle info-service) au sein d'un large espace paysager » (Notre Atelier Commun, 2014, p. 17). Mais les habitants se sont mobilisés contre le programme de rénovation prévu par la Ville de Clermont-Ferrand, propriétaire du terrain, bloquant ainsi le projet. En 2013, la Ville fait donc intervenir l'Ecole Supérieure d'Art qui propose des ateliers artistiques aux enfants de la Gauthière autour du réaménagement de l'îlot central. Cela mènera la municipalité à rencontrer les architectes Patrick Bouchain et Loïc Julienne de l'association Notre Atelier Commun. Ces derniers proposeront d'expérimenter l'installation d'une permanence architecturale dans le quartier : l'Université Foraine (UFO).

*« Ce que nous faisons, c'est une université sans lieux, sans profs, sans diplômés, sans programme, sans étudiants. (...) Étymologiquement, l'Université, c'est le lieu de réunion de la pensée ; le lieu où celui qui enseigne, à un moment donné devient à un autre celui qui apprend. Tout enseignant apprend de ce que lui renvoient ses étudiants ! (...) Forain désigne justement le partage d'un territoire au moment où l'on y tient une activité. L'activité foraine occupe temporairement un territoire commun, pour le restituer ensuite à d'autres occupants.*

*C'est la plus belle expression d'une copropriété ! Elle dit que l'espace est à nous tous, que pour un temps, chacun peut se l'attribuer et y agir. » – Patrick Bouchain.*

L'UFO est un concept élaboré par Notre Atelier Commun (NAC). En se basant sur le résultat d'expériences menées à différents endroits en France, cette université s'installe de manière temporaire sur des sites inoccupés afin d'en faire des « lieux d'expérimentation », des « laboratoire(s) au sein d(es)quel(s) elle agit, propose observe, décrit, analyse et ce faisant tirer les leçons de l'expérimentation pour la mettre à la disposition de tous » (NAC, 2014, p. 19). Son objectif est de faire émerger des projets qui impliquent « la participation, l'ouverture au public, en travaillant sur l'appropriation de tous » (Espaces possibles, 2017). L'approche de l'UFO se veut novatrice et alternative, proposant une autre manière de faire la ville, plus partagée.

*« Ni tout à fait à l'initiative d'une municipalité, ni réellement le produit d'une mobilisation sociétale, l'UFO de Clermont a pour particularité qu'un tiers personnage est intervenu entre l'autorité en charge de l'urbanisme et la population visée par le projet : l'architecte. » – Suzie Passaquin et Esther Guillemard, propos recueillis par Espaces Possibles*

Le choix de la permanence, en faisant du lieu d'expérimentation un espace que les acteurs du projet travaillent et habitent, permet de mieux saisir les enjeux liés au site. Les professionnels ne sont plus seulement de spectateurs, mais vivent le quotidien du quartier. Cela leur offre également plus de légitimité aux yeux des autres habitants, notamment dans la retranscription des attentes habitantes dans le projet. Un rapport de confiance s'établit plus facilement entre les citoyens et les professionnels. Enfin, cela permet de véritablement construire le projet avec les habitants, ce qui n'est pas toujours le cas avec les outils de participation que privilégient les institutions. On peut donc parler d'approche plus *bottom-up*, voire « *bottom-bottom* » (Espaces possibles, 2017).

Deux jeunes architectes, Suzie Passaquin et Esther Guillemard, se sont ainsi installés à la Gauthière et y ont vécu pendant trois ans tout en travaillant à la permanence de l'association située dans l'ancien centre d'animation sur la friche îlot. Elles proposent en parallèle de cette permanence de petits événements mensuels, puis tous les deux mois la seconde, sur des sujets en rapport avec le projet : la santé, l'enfance et le jeu, le jardin et l'alimentation, l'imaginaire, la convivialité, la nature en ville ... Lors des neuf rencontres thématiques qui auront lieu, les habitants, mais aussi des acteurs tels que des spécialistes, chercheurs, artistes, acteurs associatifs, élus et services municipaux sont invités à échanger.



**Figure 8 : Affiche événementielle de l'Université Foraine (Source : 7<sup>ème</sup> Congrès National du Bâtiment Durable, 2018)**

Le climat de confiance entre les architectes et les habitants ne s'est pas instauré immédiatement. Espaces possibles (2017) justifie cela par la méfiance que les expériences de participation

précédentes ont amené les habitants à ressentir envers les institutions. En effet, la concertation mise en place lors du lancement du projet de rénovation urbaine de l'ANRU n'a pas porté ses fruits et les réalisations passées (maison de quartier, nouveau centre commercial) ne correspondaient pas aux attentes des citoyens. Ces derniers ont ainsi pris l'habitude de se méfier autant des élus locaux que des professionnels de la ville. D'après Espace possibles (2017), c'est en accordant leur confiance aux idées des habitants que les architectes sont parvenues à gagner petit à petit celle des habitants. Suzie et Esther ont commencé par réaliser un « inventaire social du quartier » en rassemblant « les avis, les désirs, les besoins des habitants » et en allant à la rencontre des « différents acteurs du territoire » (Espaces possibles, 2017).

Cette démarche, évolutive, a permis d'orienter le projet au fil des rencontres et des expérimentations en fonction des souhaits habitants, ce qui leur a donné une vraie légitimité. Alors que la Ville avait au départ son propre projet de réaménagement de la friche, déconnecté des préoccupations habitantes, le projet a petit à petit évolué vers un projet de réhabilitation de l'ancien centre d'animation en un pôle famille, consacré à la petite enfance et la parentalité et intégré dans un espace extérieur paysager (Espaces possibles, 2017). En effet, la thématique de la famille est ressortie à travers les rencontres thématiques comme très importante aux yeux des habitants.

De plus, les riverains ont exprimé l'envie de conserver un espace végétal, mais aménagé pour éviter de conserver l'image négative liée à la friche (NAC, 2015, p. 20). Le caractère évolutif du projet passe également par cet aménagement paysager que les architectes ont imaginé « progressif et adaptable », « ne fige(ant) pas tout » et donnant la liberté de le réajuster petit à petit. Cela a pour avantage de « concilier le temps long du projet urbain avec la réalité

quotidienne des habitants », « de ménager (leur) attente » (NAC, 2015, p.20) en proposant la réalisation d'actions concrètes, à plus court-terme. L'UFO, par sa démarche expérimentale, a également été un moyen de « donner un maximum d'autonomie aux habitants » en valorisant la prise d'initiatives citoyennes, l'expérimentation citoyenne dans la gestion des aménagements mis en place (Espaces possibles, 2017). L'implication des habitants avait pour but de faire perdurer le projet dans le temps et que les habitants continuent à agir sur le territoire même une fois la fin de l'université foraine et le départ des architectes.

Les architectes ont donc joué un rôle d'accompagnateur des habitants, en aidant et conseillant les habitants dans l'expérimentation de nouvelles choses afin qu'ils prennent conscience de leur capacité à agir de façon autonome sur leur cadre de vie. Mais au-delà de ce rôle, les architectes avaient pour mission l'animation du projet de réaménagement de l'espace public. Au cours de leurs trois ans de permanence à la Gauthière, elles ont mis en place une multitude d'actions à court terme « pour interroger, tester des usages et programmes sur le terrain » (NAC, 2016, p.13), mais aussi « créer des interactions » (p.38) dans l'objectif d'une réappropriation habitante progressive de l'espace public. Ces actions sont en lien avec les différentes problématiques qu'elles ont pu identifier grâce à leur expertise, couplée à celle des habitants. L'UFO a pu par ce biais organiser des événements festifs pour animer l'espace public, créer un verger et un jardin partagé pour valoriser le végétal, mettre en place une signalétique au sein du quartier pour permettre de se repérer ou encore ouvrir le quartier sur la ville en y faisant intervenir des acteurs n'ayant pas l'habitude de le fréquenter tels que des étudiants de différentes formations et des artistes.

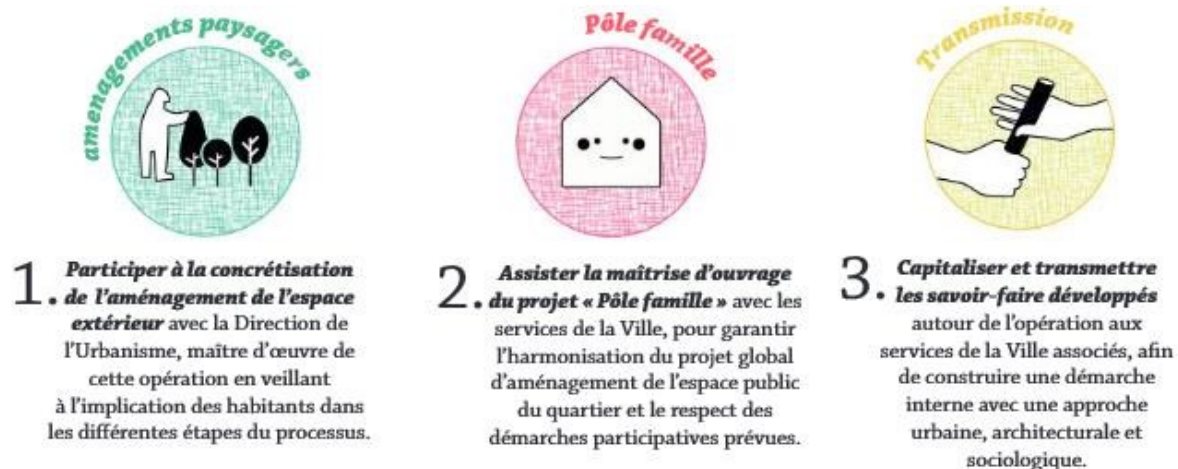
**Figure 9 : Montage d'une cuisine collective éphémère en partenariat avec le collectif Yes We Camp pour le concours « Le Plein de soupe » organisé à l'UFO (Yes We Camp, 2014)**



Ce travail d'animation a permis de « tisser un réseau d'acteurs locaux », d'« encourager une vie de quartier », de « mettre à jour et désamorcer les conflits », de « faire prendre conscience aux habitants qu'ils font société » (Espaces Possibles, 2017). On peut considérer que ces actions collectives répondent à la définition que donne Douay (2012) de l'activisme urbain, car elles impliquent une certaine mobilisation d'acteurs, incluant les riverains, autour de la transformation de l'îlot central (voire du quartier de la Gauthière) et d'une réflexion sur les problématiques qui touchent ce dernier.

L'UFO reçoit un soutien financier de la part du PUCA (Plan d'Urbanisme Construction Architecture), une agence interministérielle qui soutient la recherche et l'expérimentation notamment dans le domaine de l'urbanisme. Le budget du projet est complété par l'association Notre Atelier Commun elle-même. Mais c'est majoritairement la Ville de Clermont-Ferrand qui la subventionne à travers la convention annuelle établie entre NAC et la municipalité. La convention de 2016 comprend trois actions que les architectes s'engagent à mener et que nous avons déjà abordées :

**Figure 10 : Les trois axes de travail de l'Université Foraine (Source : NAC, 2016)**

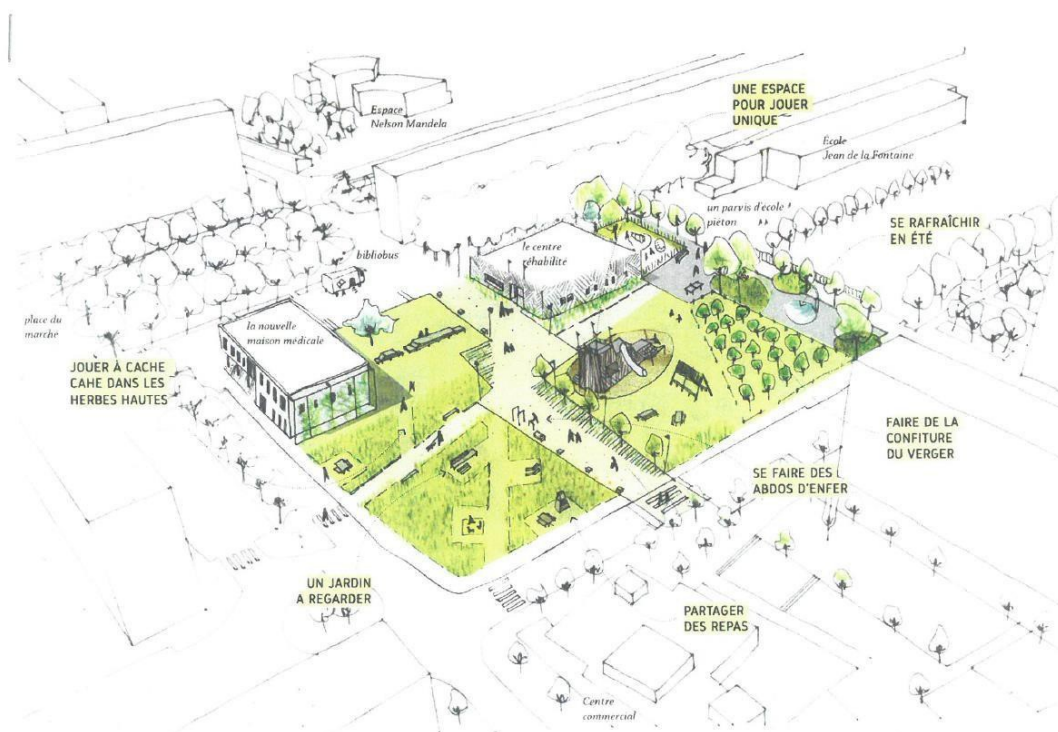


Le problème que pose cette convention est l'incertitude de son renouvellement une fois l'année arrivée à terme. En effet, cela complique l'anticipation de la programmation des actions puisque les architectes ne savent pas si elles pourront se charger de leur gestion, voire même si elles auront le temps de transmettre leurs savoir-faire aux habitants pour qu'ils puissent faire perdurer l'intervention. Comme l'explique Espaces possibles (2017), la pérennité de l'intervention est très dépendante « des jeux politiques » des services municipaux et des logiques d'évaluation quantitatives » de la Ville et de l'ANRU. Or, la difficulté qu'ont les deux architectes à trouver leur place dans la politique de la ville et leur

volonté de produire des résultats qualitatifs n'ont pas joué en faveur de la durabilité de la démarche, au contraire.

En septembre 2016, alors que l'UFO avait pour mission d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet « Pôle famille » et avait donc réalisé un cahier des charges dans ce cadre, c'est finalement une autre équipe de maître d'œuvre, celle de l'architecte Armando Alves qui remporte l'appel d'offre. Pour Suzie et Esther, ce choix d'opter pour un maître d'œuvre n'ayant fait l'expérience ni de l'« immersion dans le quartier de la Gauthière », ni de la « co-construction de projet », fait par une élue municipale n'étant jamais venu à leur rencontre sur le terrain, est la preuve du « manque général de soutien politique pour la poursuite de ce type d'expérience » (NAC, 2016, p. 68 ; Espaces possibles, 2017). Malgré tout, la commune a tout de même tenté de donner sa chance à un urbanisme plus tactique en investissant et soutenant pendant trois ans les initiatives des habitants du quartier ayant germé à travers l'UFO. La convention n'étant pas renouvelée en 2017, décembre 2016 a marqué la fin de la présence de l'UFO à la Gauthière. S'assurer que les habitants prennent ensuite le relais de la gestion de l'espace public est une des missions principales confiées à Suzie et Esther. Ces dernières ont donc proposé des pistes d'actions dans le bilan de l'UFO de l'année 2016 pour aider les riverains à inscrire les actions menées dans le long terme et à poursuivre l'intervention.

**Figure 11 : Esquisse présentant le projet de réhabilitation de la friche de l'UFO tel qu'imaginé par Suzie et Esther (Source : 7ème Congrès National du Bâtiment Durable, 2018)**



○ Sous-partie 2. La Rue Créative dans le quartier Saint-Dominique

La Rue Créative est une association clermontoise fondée en 2017. L'idée fut développée par l'espace de co-working Epicentre Factory, qui accueille notamment designers urbains et architectes indépendants. Petit à petit, d'autres citoyens ont rejoint l'association pour former un collectif citoyen. La mission de la Rue Créative est de « redynamiser et transformer le territoire en créant un tiers-lieu à l'échelle du quartier Saint-Dominique »<sup>4</sup>, quartier historique du centre ancien de la ville de Clermont-Ferrand, et plus particulièrement la rue Saint-Dominique où le collectif est implanté, dans les locaux d'Epicentre. L'activité de l'association est cofinancée par l'Union Européenne grâce au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dont elle a candidaté à l'appel à projet en novembre 2017. Le souhait de l'association est de faire du quartier Saint-Dominique un laboratoire d'expérimentation urbaine où l'on peut « repenser les usages de la ville en permettant aux habitants et aux usagers de se les réapproprier » en testant du « nouveau mobilier urbain », « une nouvelle forme d'éclairage », en faisant du « détournement d'objets », en « repens(ant) la circulation et la végétalisation »<sup>5</sup>. Pour se faire, la Rue Créative met en place différentes actions et évènements depuis avril 2018 comme des ateliers, des challenges créatifs, des chantiers participatifs qui font travailler les différents acteurs locaux (habitants, usagers, commerçants et travailleurs du quartier, élus locaux) de manière collaborative et permet ainsi de les fédérer autour de la revalorisation et l'animation du quartier.

D'après les étudiants de la promotion 2016-2017 du Master 2 STRATAM de l'IADT<sup>6</sup>, Saint-Dominique est effectivement un quartier ayant eu longtemps une image négative et en souffre encore. Même si le quartier reste marqué par la présence d'une offre assez importante de restaurants, cafés, bars et boîtes de nuit, de nombreux commerces ont fermé au fil du temps, laissant ainsi un grand nombre de locaux vacants. De plus, le quartier étant historiquement ouvrier et populaire, il a longtemps accueilli des ménages plutôt modestes, qui représentent aujourd'hui encore une part non-négligeable de sa population, dans des logements insalubres. L'insalubrité au sein du quartier est un problème d'actualité aux yeux de la municipalité qui s'efforce de le résoudre. Enfin, la mauvaise presse de Saint-Dominique est également en rapport avec sa réputation de quartier de la prostitution. En effet, on y trouvait jusqu'à leur

---

<sup>4</sup> D'après la présentation disponible sur la page Facebook de l'association la Rue Créative

<sup>5</sup> Selon Emmanuelle Perronne d'Epicentre Factory, citée par Catherine Lopes (2018). « Epicentre défend son projet de Rue créative au sein d'un concours national ». 7 jours à Clermont.

<sup>6</sup> Dossier « La "Rue Créative" – Entre maintien d'une identité et renouveau culturel » produit dans le cadre du projet partenarial entre l'IADT et Epicentre Factory

fermeture en 1945 des maisons closes. Il reste encore un secteur de la ville très prisé par des populations marginales comme les prostituées, mais aussi les drogués ou les sans-abris. Cependant, le quartier redevient aujourd'hui de plus en plus animé – mais surtout la nuit – et attractif grâce à l'implantation de nouveaux commerces (commerces de bouche, magasins et boutiques), de nouvelles activités économiques (entreprises innovantes et startups), d'une nouvelle offre culturelle (Cinéma Les Ambiances) et l'arrivée de nouvelles populations (classe créative, étudiants). Ces populations permettent une plus grande mixité sociale. Mais dans les faits, les différentes catégories de populations habitant ou fréquentant le quartier se mélangent rarement. C'est par ailleurs en partie dans l'optique de créer du lien social entre ses occupants que la Rue Créative les mobilise dans le cadre de ses projets.

Parmi les projets déjà menés par le collectif, le dernier a été achevé les 4 et 5 mai 2019. Lors de cet événement a été inauguré le « Quartier Champgil », un ensemble de mobilier urbain construit avec et pour les habitants du quartier à travers un chantier participatif. L'objectif était de réaménager temporairement – pendant un mois – la place Champgil, située derrière la rue Saint-Dominique. Des ateliers ont également été organisés pour animer l'événement. La Fabrique de La Rue Créative a ouvert à l'occasion. Il s'agit d'un espace de fabrication et de bricolage partagé ouvert tous les mardis. Les riverains qui le souhaitent peuvent venir apprendre à se servir et utiliser les différents outils à disposition (fraiseuse numérique, imprimantes 3D, découpeuse vinyle, machine à coudre, composants électroniques, découpeuse laser).

**Figure 12 : Réaménagement éphémère de la place Champgil (Crédit : Mathilde Laporte, 2019)**





- Sous-partie 3. Le PARCC Oasis du quartier Saint-Jean

Le Projet Autogéré de Réalisation Collective à Clermont ou PARCC Oasis est un collectif citoyen clermontois qui rassemble depuis avril 2015 une quarantaine d'associations autour de la volonté de concevoir un tiers-lieu écologique et social qui puisse offrir un espace où les différentes associations locales peuvent se retrouver, se rencontrer et monter des projets ensemble. Si Sofiane Betnini et Scott Marlin sont à l'origine de l'idée et sont des membres moteurs du collectif, une première spécificité de PARCC Oasis est sa gouvernance. Malgré un nombre de bénévoles actifs pouvant aller de 50 à 100 personnes, le collectif a fait le choix de ne pas avoir de hiérarchie entre ses membres, mais plutôt privilégier une approche horizontale. Bien que ce choix ait pour avantages « que l'implication de chacun puisse servir le projet » et de ne pas « impos(er) des idées », la prise de décision risque d'être lente et complexe, ce qui peut ralentir l'avancement du projet. Cela a par exemple probablement contribué à la lenteur du processus d'obtention d'un terrain à occuper. En effet, au moins un an aura été nécessaire pour que les membres issus des différentes associations se concertent (tables rondes et ateliers participatifs) pour constituer un cahier des charges qui répondent aux attentes de la municipalité. Pourtant, la ville de Clermont-Ferrand s'est montrée favorable au projet dès le départ, voyant par ce biais une opportunité de réinvestir, réactiver un espace vacant, une friche urbaine. C'est finalement en octobre 2016 qu'un terrain est mis à disposition du collectif, après que celui-ci ait établi une convention d'occupation temporaire. La mairie a ainsi permis au collectif d'occuper pour une durée de trois ans minimum une friche de 4400 m<sup>2</sup> où se trouvaient les anciens abattoirs, dans la rue Chappe, au sein du futur éco-quartier Saint-Jean.

La seconde caractéristique de ce projet est, comme son nom l'indique, qu'il se veut autogéré. Pour ce faire, le collectif privilégie l'autonomie en ne faisant pas appel à des professionnels. À la place, il fait appel à la mise en commun des ressources financières et humaines, mais aussi des réseaux des associations engagées dans le projet. Les membres de PARCC Oasis ont ainsi décidé de réaliser eux-mêmes un aménagement constitué de trois constructions légères et temporaires de petits bâtiments appelés « paligloos » – grâce à l'utilisation de matériaux peu onéreux, naturels ou issus de la récupération (paille, bois, terre, pneus, tôle, ...). Ces constructions, conçues lors de chantiers participatifs, devraient accueillir « un espace accueil, café, rencontres, une salle de réunion et un bureau partagé ».

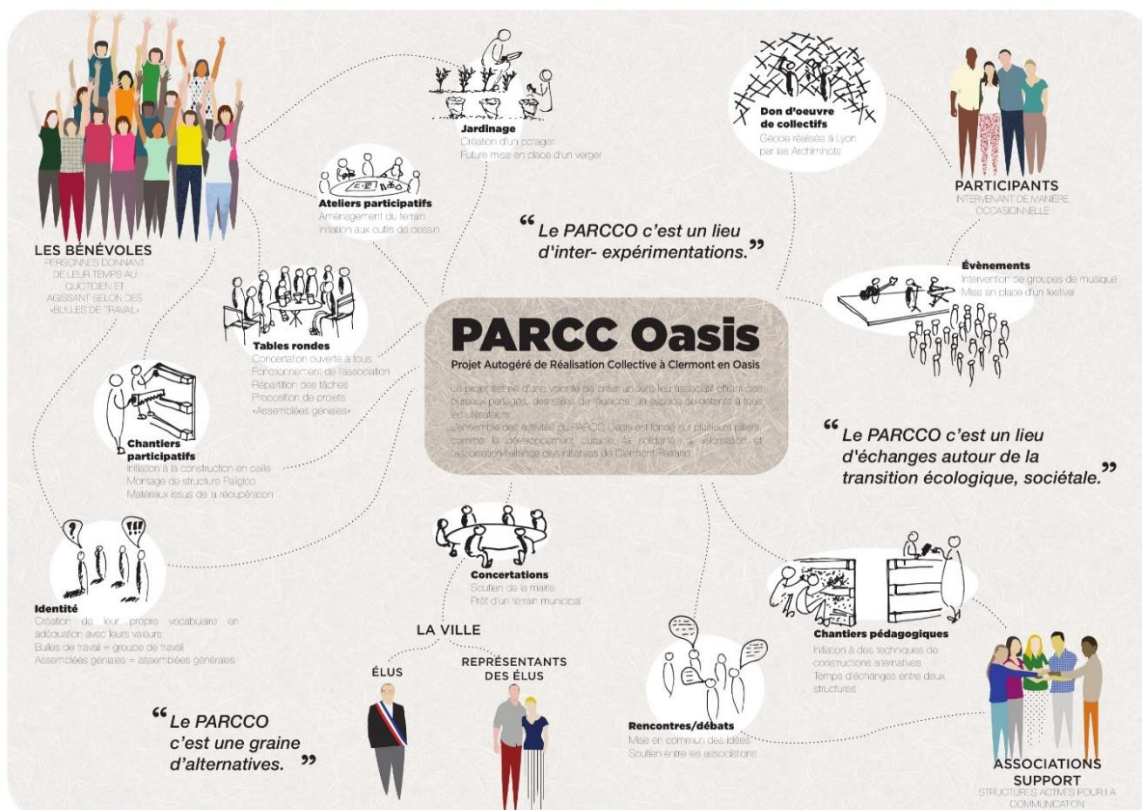
Cependant, le projet ne peut pas être complètement autonome, car les ressources des associations restent limitées. Le collectif a donc été contraint par exemple à faire appel à des professionnels pour du prêt de matériel ou encore à lancer un financement participatif.

Figure 13 : Construction des paligloos par le collectif Parcc Oasis (Source : LieU'topie, 2017)



À côté des chantiers participatifs, les membres du collectif mènent également des actions dans l'optique d'animer le lieu : des temps de rencontre, des ateliers de découverte ou pédagogique (construction bois, énergie photovoltaïque, jardinage, compostage), des événements festifs (soirées, concerts, festival).

Figure 14 : Les différents acteurs et leur implication dans le projet (Source : PARCCO, 2018)



Mais PARCC Oasis ne fonctionne pas toujours aussi bien que ses membres le souhaiteraient. Au-delà de l'absence de gestion hiérarchisée, l'implication est assez libre et donc l'équipe de bénévoles mobilisée est rarement la même. Sofiane Batnini explique effectivement qu'ils sont « à peu près une vingtaine assez mobilisable, mais une quinzaine de personnes se renouvellent continuellement » et que cela les contraint donc à « avancer moins vite ». De plus, l'aménagement de la friche qu'ils souhaitent réaliser implique de prendre le temps « de travailler sur les normes, les matériaux » et « le code de l'urbanisme », « travail de fond qui ne se voit pas et qui n'intéresse pas les (associations) qui attendent le lieu ». Or, ces dernières peuvent se démotiver et se désolidariser du collectif, entraînant une perte de soutien autour du projet.

- Sous-partie 4. L'archipel des Salins de Terra Preta

Terra Preta est une association environnementale clermontoise qui s'intéresse à l'agriculture urbaine ainsi que la gestion et la revalorisation des biodéchets en ville. A la suite de leur participation à la gestion d'un jardin partagé et associatif dans le quartier de Fontgèze et du succès de la mise en place d'un premier point de collecte des biodéchets à Clermont-Ferrand, les trois membres fondateurs de Terra Preta, Caroline Passaret, Aurélien Chapdelaine et Denis Brosset, ont décidé de créer leur propre association en 2017 pour expérimenter un système en réseau de gestion des biodéchets et à l'échelle de la commune, mobilisant la participation autant citoyenne que celle des professionnels.

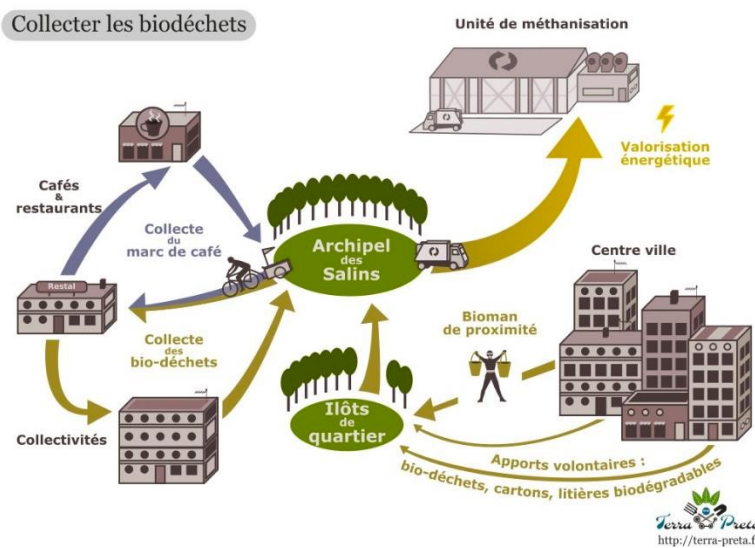
**Figure 15 : Croquis d'un exemple d'archipel, cœur du réseau de gestion des biodéchets (Source : Terra Preta, n.d.)**



Selon son site internet, dans l'optique de constituer par la suite un réseau communal sur ce modèle, Terra Preta a imaginé un maillage s'organisant en quatre points de collecte ou « îlots

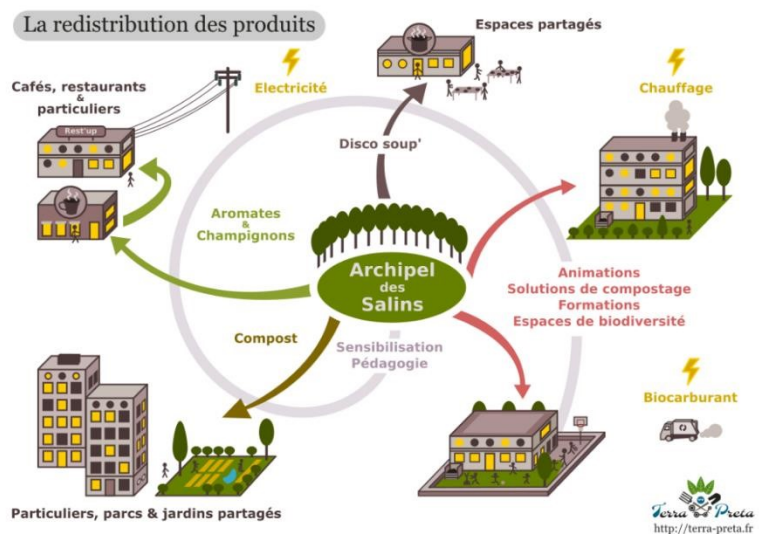
de quartier » situés dans un rayon de 600 mètres autour de l'« archipel des Salins » et donnant accès aux occupants du centre-ville à une station de collecte en moins de cinq minutes de marche. L'archipel central, placé stratégiquement sur la place des Salins près du centre-ville qu'il occupera une superficie d'environ 550 m<sup>2</sup>, servira de laboratoire urbain pour tester la viabilité de ce projet de « compostage urbain et citoyen » (La Montagne, 2019).

**Figures 16 et 17 : L'organisation de la collecte des biodéchets et de la redistribution des produits imaginée par le collectif (Source : Terra Preta, n.d.)**



La collecte de biodéchets – mais plus globalement de déchets organiques végétaux – sera à la fois passive (apport volontaire des habitants) et active (collecte à vélo auprès des professionnels et collectivités). Les biodéchets seront ensuite revalorisés grâce au compostage ou, à défaut, à la méthanisation (biogaz).

Le compost produit sera utilisé pour entretenir un espace de culture partagé et le marc de café, lui aussi récolté, une champignonnière. Ceux-ci serviront de sources de revenus à l'association. En parallèle, le collectif mènera des actions de sensibilisation et de pédagogie, mais aussi d'animation (temps de partage et de rencontre) et de formation sur le lieu.



Si le collectif est prêt à se lancer, le projet peine cependant à démarrer. En effet, Terra Preta est en phase de négociation avec la mairie pour être autorisé à occuper la place publique. Or, des désaccords entre services municipaux existent autour de ce projet, ce qui gèle le processus de développement du projet.

- Partie 2. Exemples d'initiatives montréalaises

- o Sous partie 1. La Pépinière : chef de file du placemaking et de l'urbanisme autogéré à Montréal

La Pépinière | Espaces Collectifs est un organisme à but non-lucratif fondé en 2014 par Jérôme Glad, architecte et designer urbain, et Maxim Bragoli, spécialisé dans la finance, la gestion et le marketing. Ce collectif, qui regroupe une équipe pouvant aller de 40 à 80 personnes, a pour mission de « développer des villes plus participatives ». Considérée comme un « incubateur d'espaces de vie en communauté » et comme « le chef de file du mouvement du placemaking au Québec »<sup>7</sup>, la Pépinière monte et accompagne des projets d'intervention sur l'espace public de création ou gestion d'espaces collectifs réalisés pour et avec les communautés locales (citoyens, organismes, entrepreneurs). L'organisme met en place trois types d'actions :

**Figure 18 : Les trois piliers d'intervention du collectif (Source : La Pépinière, 2018)**



Schéma - Les 3 piliers d'intervention de La Pépinière | Espaces Collectifs

<sup>7</sup> Selon le site internet du Village au Pied-du-Courant

- Les laboratoires, des projets d'expérimentation dont il est à l'initiative ;
- Les projets de quartier, des projets participatifs à l'échelle du quartier qu'il réalise à la demande d'institutions
- Le soutien aux acteurs locaux et aux institutions à travers des programmes et mandats conseils pour soutenir, accompagner et outiller les porteurs d'initiatives (communautés locales ou institutions)

#### Les laboratoires : espaces d'expérimentation participatifs autogérés et autofinancés

Les laboratoires sont des projets d'espaces de vie en communauté festifs de grande envergure portés par la Pépinière. Ils sont dédiés à l'expérimentation et l'innovation dans les processus de fabrication et de gestion urbaine. Leur objectif est de mobiliser la participation des citoyens à l'échelle de la ville et ainsi offrir une opportunité à la population montréalaise de s'exprimer, de créer, de tester leurs idées. Les communautés locales peuvent ainsi avoir un réel pouvoir d'agir sur l'espace urbain et se réapproprier des espaces souvent délaissés ou sous-utilisés. En permettant à ces espaces de trouver de nouveaux usages, la Pépinière cherche autant à les revaloriser qu'à inciter d'autres acteurs à faire pareil ailleurs. Le collectif a la volonté de toucher à travers ce type de projets un public autant varié qu'important, tout en restant dans une démarche non-commerciale et en évitant également l'intervention institutionnelle de la municipalité de Montréal. Mais cela implique en même temps une absence de subventions de la part de celle-ci. Le financement des laboratoires représente donc un certain challenge chaque année qui impacte notamment la programmation et l'animation du lieu. Cependant, l'organisme développe en général ses projets de laboratoires urbains sur des terrains du gouvernement canadien ou québécois, ce qui lui permet de ne pas payer de loyer. La Pépinière a monté deux laboratoires montréalais, les Jardineries et le Village au Pied-du-Courant. Un troisième, le Laboratoire d'Hiver, est en cours de développement. Celui du Village au Pied-du-Courant se trouve être le premier, mais aussi plus ambitieux et connu projet porté par l'organisme depuis sa création en 2014. Il est cependant né de l'initiative d'un autre collectif, comme nous allons le voir.

#### Le Village au Pied-du-Courant : la réappropriation participative des berges du fleuve

Le Village au Pied-du-Courant est un projet né à Montréal en 2013. Il est le fruit d'une collaboration entre l'Association du design urbain du Québec (ADUQ) et d'autres associations montréalaises. Il s'agit de l'occupation éphémère d'un espace urbain délaissé en bord du fleuve Saint-Laurent par un village dans le but de le revitaliser. C'est sous le nom de « Village Éphémère » que le premier fut créé au bord du bassin Peel, sur un quai faisant face à la célèbre usine Five Roses au début du Canal Lachine, en centre-ville. L'évènement sera bref

et ne durera que le temps d'une soirée, le 29 août 2013 de 17 h à 23 h. L'idée est de mobiliser des designers urbains, collectifs locaux et citoyens en les invitant à s'approprier le lieu et laisser s'exprimer leur créativité à travers des concepts de redynamisation de l'espace public qui soient qualitatifs, mais peu coûteux puisque l'ADUQ n'a pas que peu de moyens pour financer le projet. Le village, de taille réduite (deux terrains de tennis) compte trois zones : celle du marché accueillant des concepts liés à l'alimentation, celle du belvédère favorisant des concepts d'installations contemplatives et la dernière dédiée à des concepts de mobilier urbain invitant à s'asseoir et se rassembler. Le projet connaîtra un important succès par rapport à sa petite échelle, réunissant plusieurs dizaines de concepteurs et pas loin de mille visiteurs.

**Figure 19 : Le Village Éphémère de l'ADUQ en 2013 (Source : Village au Pied-du Courant, 2017. Crédit : Jean-Michael Seminario)**



Suite à ce succès, l'ADUQ est sollicitée en 2014 par l'association les AmiEs du Courant Sainte-Marie pour renouveler leur expérimentation. Le groupe de citoyens est « un acteur central concernant les questions relatives au développement et au maintien de l'accès au fleuve à Montréal » (CDC Centre-Sud, 2015), notamment très impliqué dans l'arrondissement dont il a pris le nom : Sainte-Marie. C'est dans ce secteur qu'ils proposeront d'installer le Village Éphémère. L'objectif de ce projet est de favoriser la réappropriation citoyenne d'un espace délaissé. Celui-ci, bordant le fleuve Saint-Laurent et utilisé comme terrain de stockage de la neige (« chute à neige » Fullum) en hiver, restait en friche et inoccupé l'été car isolé et fermé au public. Les AmiEs du Courant Sainte-Marie, mais aussi la communauté locale qui

les soutient, y ont cependant vu un fort potentiel en raison de la vue qu'il offre sur le cours d'eau et le pont Jacques-Cartier, construction emblématique de Montréal. L'ADUQ lance donc un projet de revalorisation du site en mettant en place un nouveau village éphémère, une plage urbaine qui occupera l'espace pendant deux mois. Au-delà de l'extension de la durée du projet, une autre nouveauté est l'intégration d'un volet d'animation culturelle avec des activités gratuites comme des projections de films, des concerts ou encore des conférences. Ces animations ont contribué à donner une dimension ludique et festive au projet. Ce dernier sera monté avec la Pépinière. Elle sera en charge de la programmation et de la gestion du projet.

**Figure 20 : Le Village Éphémère devient Village au Pied-du-Courant en 2014 (Source : Village au Pied-du Courant, 2017. Crédit : Jean-Michael Seminaro)**



L'année 2015 marquera un tournant dans la vie du projet. En effet, l'ADUQ se retire et les AmiEs du Courant Sainte-Marie ne peuvent pas assurer la responsabilité de chapeauter le projet. C'est donc la Pépinière qui reprendra le projet, même si l'association citoyenne lui apporte un certain soutien. Le projet du village éphémère est donc reconduit sur le même espace au cours de l'été, de mi-juin à mi-septembre, et sous le nom de « Village au Pied-du-Courant ». À partir de là, le projet va se pérenniser chaque année en conservant le même site d'occupation, la même période, le même nom et le même porteur de projet. La Pépinière



intégrera une approche consultative aux démarches d'avant-projet, afin que les citoyens puissent contribuer à la définition du programme de l'évènement. En 2016, la Pépinière élargie la programmation et l'offre du site pour s'adapter aux divers usagers qui fréquentent le village. L'organisme cherche également à adapter l'évènement en fonction des besoins et envies de ces mêmes usagers qu'il identifie en travaillant les associations locales. L'année suivante, les personnes impliquées dans le projet ont travaillé au cours de séances de réflexion et de consultations publiques sur la définition des valeurs du Village au Pied-du-Courant. Il en est ressorti qu'il s'agit d'un « parc participatif » et « réinventé » à travers duquel sa « communauté » (designers, artistes, collaborateurs, bâtisseurs, bénévoles, citoyens et organismes), qui en est l'initiatrice, peut s'exprimer. En raison de sa nature flexible et évolutive, mais aussi sa gratuité, cet espace joue les rôles de « laboratoire d'initiatives » et de « plateforme de diffusion » offrant la possibilité d'expérimenter et diffuser de nouvelles pratiques d'initiatives urbaines (Village du Pied-du-Courant, n.d.). Le site occupé s'étant également élargi en 2017, cela a par ailleurs permis d'accueillir un panel plus large d'initiatives. Enfin, l'an dernier, une partie de la plage a été ouverte plus tôt pour offrir aux familles montréalaises « des activités à plus petite portée » avec « un horaire plus flexible » leur étant plus adapté (Charlotte Mercille, 2018).

Afin de pouvoir ouvrir chaque année la plage du Village au Pied-du-Courant au public, le processus de co-création du projet, long de plusieurs mois, est lancé dès janvier. L'équipe du Village lance alors un appel à participation invitant les organismes locaux et groupes citoyens à envoyer leurs idées de contribution pour animer la plage. Les différents candidats ont jusqu'à mars pour envoyer leurs propositions qui peuvent être de différentes natures : aménagement/design, innovation urbaine, arts visuels, animation culturelle... Les meilleures propositions sont alors retenues. Les porteurs de ces différentes propositions d'aménagement, les « bâtisseurs » et « bâtisseuses », deviennent alors membres de la communauté qui construira le futur village éphémère. Jusqu'à l'ouverture du site, la Pépinière réunit cette communauté autour de séances de travail (tables rondes, charrettes) permettant d'échanger sur les différentes propositions, de se les approprier et de les faire évoluer, pour finalement passer de l'idée au concret à travers la création de plan, de maquettes, puis la construction sur site de mai à juin. Finalement, ce sont plusieurs centaines de personnes qui se mobilisent pour contribuer au montage du projet.

La flexibilité du projet permet de mettre l'habitant au cœur du projet, en s'adaptant aux attentes et besoins, évolutifs, de la vie quotidienne. Tout d'abord, le fait que les collaborateurs

changent d'une année sur l'autre contribue à réinventer l'espace en fonction de l'appréciation du lieu à chaque nouvelle édition. En effet, le lieu n'est pas figé et évolue à travers les nouvelles installations et programmation proposées. Cela permet une meilleure réappropriation du site par la communauté, dont les membres ont l'opportunité de modifier la façon dont il est aménagé et animé pour en faire un espace de vie construit pour et par les Montréalais. Privilégiant le recours à des procédés au coût peu élevé comme le DIY ou le recyclage de concepts, le projet du Village est également plus accessible pour la communauté et plus viable à long terme, tout en permettant aux citoyens d'être moins dépendants des institutions pour agir sur leur espace de vie.

La construction de cet espace conçu par et pour les citoyens n'est toutefois pas chose facile. Un tel projet demande d'en maîtriser la gestion, ce qui peut être un frein à certaines initiatives citoyennes. Le financement du projet est également un point non-négligeable, puisque la gratuité est l'un des grands principes du Village et que le bar et la cantine sont donc les seules sources de revenus possibles. L'implication de la Pépinière, organisme assez influent à Montréal a permis de « sensibiliser la Ville de Montréal à la nécessité de réduire le risque financier propre aux villages éphémères » et au projet d'obtenir le soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie et du Ministère des Transports du Québec en 2015, puis un an plus tard du Port de Montréal (Charlotte Mercille, 2018).

Enfin, le Village au Pied-du-Courant, même s'il n'est qu'éphémère, a un impact sur le long-terme. En effet, tout en minimisant le risque en passant par l'expérimentation sur le court-terme, il a permis d'apporter une valeur ajoutée et de révéler le potentiel inexploité d'un espace délaissé qui aujourd'hui est très fréquenté, et cela pendant tout l'été. L'occupation du lieu par le projet incite de plus en plus les Montréalais à se réapproprier le site hors du cadre de l'événement, par son occupation informelle comme par exemple lors de fêtes improvisées. Le projet a permis de donner une image positive d'une ville et d'une population montréalaise dynamique se mobilisant et s'engageant dans la construction d'un village éphémère.

#### Des projets de quartier authentiques et rassembleurs

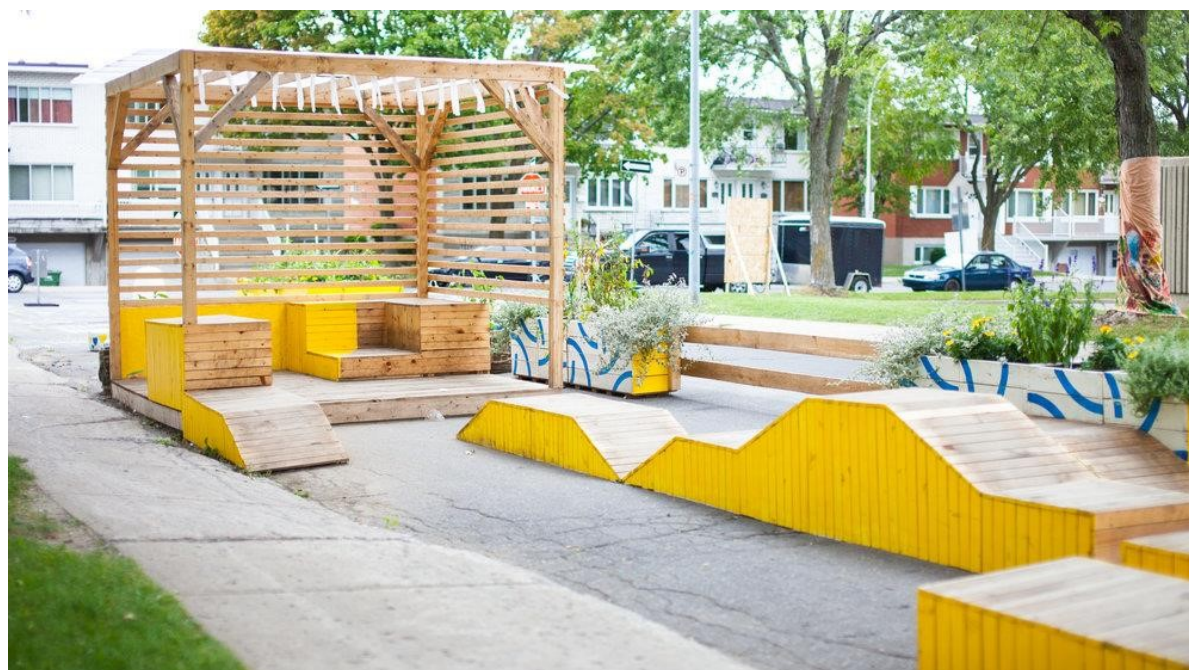
Les projets de quartier, appelés aussi projets « Milieux de vie » sont également des projets menés par la Pépinière, mais plus petits et moins médiatisés. Ils concernent les territoires de proximité, les quartiers et sont donc plus ancrés à l'échelle locale, plus proches de la communauté. D'après Elora Vix<sup>8</sup>, membre de la Pépinière, ils sont donc plus illustrateurs de

---

<sup>8</sup> Entretien réalisé le vendredi 17 mai 2019

la volonté du collectif de créer des projets citoyens, participatifs. Dans le cadre de ces projets, l'approche est descendante puisque la commande émane de la mairie de la Ville de Montréal ou celle d'un arrondissement. Un budget et un espace précis à réaménager sont donc fixés par les pouvoirs publics. La Pépinière est ainsi mandatée pour créer des sortes de « noyaux villageois » en collaboration avec les habitants autour desquels puissent s'organiser la vie de quartier et qui favorisent « le sentiment d'appartenance, la vie de proximité et (...) le vivre ensemble »<sup>9</sup>. En effet, Elora Vix explique que le collectif tente chaque fois de détourner la commande à travers la participation pour essayer de traduire au mieux les attentes des citoyens. Différents projets de quartier ont été réalisés par la Pépinière à Montréal : la Place du Marché, la Rue de Dijon, les Quais Masson, le Café Suspendu, le Carré Notre-Dame-des-Victoires, le Voyage des Iles, ... La Rue de Dijon est par exemple un projet de piétonnisation et d'animation estivale demandé par l'arrondissement Montréal-Nord pour faire de la rue un espace consacré aux familles, convivial et dynamique. Il fait partie du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal. Il a fait l'objet d'une consultation publique auprès des habitants et autres acteurs du quartier pour déterminer en collaboration avec eux la nature de l'aménagement temporaire futur et ses usages.

**Figure 21 : Aménagements temporaires sur la rue de Dijon conçus par la Pépinière pour répondre à la commande de l'arrondissement Montréal-Nord (Source : La Pépinière, n.d.)**



<sup>9</sup> Selon le rapport annuel 2018 de la Pépinière | Espaces Collectifs

Vivace : un nouveau programme de soutien pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes

**Figure 22 : Visuel du programme Vivace lancé en 2018 par la Pépinière en partenariat avec la banque Desjardins (Source : La Pépinière, n.d.)**



La Pépinière agit également en soutenant les porteurs de projets d'espaces publics et collectifs. Dans ce cadre-ci, l'organisme n'est plus initiateur et gestionnaire, mais « facilitateur », en aidant les porteurs d'initiatives à trouver des solutions face aux obstacles qui les ralentissent, « accompagnateur » en apportant conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage, et enfin « formateur », en leur donnant outils et connaissances qu'il possède<sup>9</sup>. L'organisme a lancé son premier programme de soutien aux initiatives citoyennes d'espaces collectifs en 2018. Il accompagne quatre projets ayant été sélectionnés parmi plusieurs candidats. Ce programme a pour objectif de « soutenir et accompagner (les) porteurs de projets » qui le souhaitent « dans la réalisation d'une initiative collective dans un espace à vocation publique »<sup>10</sup>. Le dispositif contient trois types d'aide. Tout d'abord, un accompagnement sur huit mois est proposé à travers duquel trois coachs forment les porteurs de projet en leur donnant notamment des cours et ateliers sur la gestion administrative, la gestion d'un budget ou encore la communication. Cela passe également par la rencontre de différents acteurs institutionnels ou non, ainsi que des expérimentations d'aménagement et d'animation sur le terrain. En parallèle, pendant six semaines, une équipe de quatre stagiaires et jeunes professionnels suit chaque projet à temps plein pour leur apporter un accompagnement plus personnalisé dans le montage du projet. La troisième aide offerte par la Pépinière est financière. Cette dernière finance chaque projet à hauteur de 5.000 à 20.000 \$

<sup>10</sup> Description du programme Vivace 2019 sur le site internet de la Pépinière

venant de subventions publiques ou privées. L'idée du programme est de donner les clefs aux porteurs d'initiatives pour qu'ils puissent concrétiser leur projet, deviennent autonomes, et fassent perdurer la dynamique créée avec la Pépinière en réalisant eux-mêmes leur projet. Parmi les quatre projets accompagnés, on peut citer le projet « Cap vers le changement (Vert!) », porté par l'organisme communautaire Cap Saint Barnabé luttant contre l'insécurité alimentaire. Il s'agit d'un projet d'espace commun participatif sur le parvis d'une église désacralisée dans l'arrondissement d'Hochelaga-Maisonneuve et comprenant notamment un jardin partagé.

**Figures 23 et 24 : Installation d'éléments de mobilier urbain et de bacs de plantation sur l'emplacement du futur Jardin Barnabé dans le quartier Hochelaga (Source : Métro, 2019. Crédit : Gracieuseté)**



- Sous-partie 2. Les Amis du Champ des Possibles : la création d'un espace urbain de cohabitation entre les communautés humaines et la nature

En 2006, la Ville de Montréal a annoncé sa volonté de réaliser un plan de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est, situé dans le quartier du Mile-End qui fait partie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Mais les citoyens s'y sont fortement opposés. En effet, ce plan devait transformer une grande friche ferroviaire d'1,5 hectares en une cour de voirie municipale. Or, ce terrain était pratiqué comme espace vert, mais aussi lieu de passage et donc était assez fréquenté et apprécié par les riverains. La mobilisation contre le projet urbain sera à l'origine en octobre 2010 d'un regroupement citoyen en un organisme à but non-lucratif: les Amis du Champ des Possibles. L'organisme va alors négocier la cogestion l'espace auprès de la ville, pour s'assurer que les souhaits des citoyens sont bien pris en compte dans sa programmation. Le collectif obtient ainsi l'autorisation en avril 2013 de le

cogérer avec l'arrondissement, gouvernance innovante pour un espace public dans le contexte montréalais, et le classement du terrain en zone « Espace Vert Parc »<sup>11</sup>.

**Figure 25 : Les Amis du Champ des Possibles occupant l'ancienne friche industrielle du Champ**  
(Source : Novae, 2016)



Le projet du Champ des Possibles, financé en partie par l'arrondissement, vise une réappropriation pérenne et équilibrée de l'espace vacant par l'humain et la nature. Pour cela, elle mène des actions de réhabilitation (élaboration d'un plan de réhabilitation), d'entretien (corvées citoyennes, contrôle des espèces envahissantes, gestion des déchets, plantation), de conservation (publications, inventaires) et mise en valeur (animation, médiation, diffusion et sensibilisation)<sup>12</sup>. Un plan d'aménagement du Champ des Possibles a également été imaginé en 2015 qui identifie sept priorités afin de créer grâce à une approche collaborative à la fois un site patrimonial, une réserve de biodiversité, un lieu d'expérimentation et de créativité artistique, ainsi qu'un espace récréatif et pédagogique.

<sup>11</sup> D'après la description de la page Facebook des Amis du Champ des Possibles

<sup>12</sup> Selon le rapport d'activités 2018 des Amis du Champ des Possibles

**Figure 26 : Le plan d'aménagement préliminaire de la friche imaginée par les Amis du Champ des Possibles en 2015 (Les Amis du Champ des Possibles, 2016)**



Cependant, le site se trouve aujourd'hui dans une zone grise et la friche ne peut pas être aménagée. En effet, la réhabilitation doit être faite au préalable, en raison de la nature des sols, contaminés. Or, la décontamination par excavation – ou creusement du sol – étant un procédé menaçant la biodiversité, les Amis du Champ des Possibles et la Ville de Montréal explorent d'autres solutions, ce qui prend plus de temps<sup>13</sup>.

- Sous-partie 3. Lande : la mutation d'espaces vacants en espaces publics à travers la réappropriation citoyenne

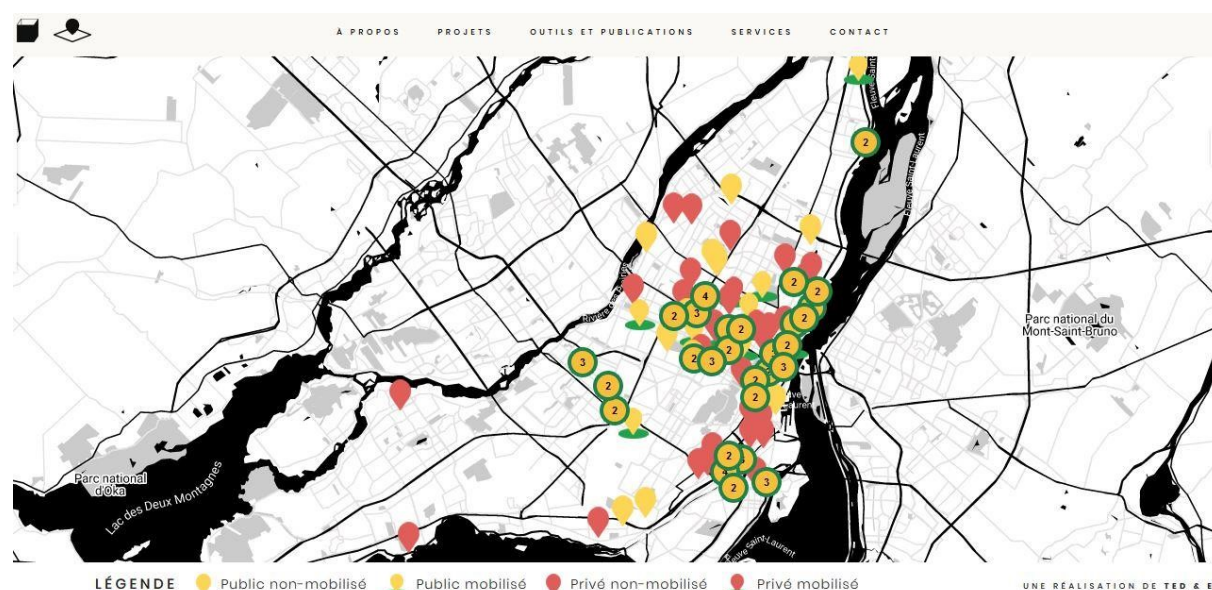
Lande, anciennement Urburb, est un organisme à but non-lucratif montréalais fondé en 2014 par Mikael St-Pierre, Gaëlle Janvier et Philippe Letarte. S'inspirant d'initiatives expérimentées dans d'autres villes nord-américaines comme *596 Acres* à New-York, *Grounded in Philly* à Philadelphie ou encore *LA Open Acres* à Los Angeles<sup>14</sup>, Lande a pour mission de « facilite(r) la réappropriation citoyenne des terrains vacants montréalais » et d'« attir(er) l'attention sur le potentiel sous-utilisé de ces espaces en les valorisant et les activant de manière transitoire » en « favoris(ant) des démarches innovantes de démocratie

<sup>13</sup> D'après Nadia Lemieux, 2018. « Mile-End: le combat perpétuel du Champ des Possibles ». Le Journal de Montréal.

<sup>14</sup> Jocelyn Bourbonnais, 2015. « Lande Montréal veut faciliter la réappropriation des terrains vacants ».

participative, tout en accompagnant et outillant les communautés dans la co-création de leur milieu de vie »<sup>15</sup>. Tout comme la Pépinière, Lande peut jouer des rôles de gestionnaire ou bien d'accompagnateur, de facilitateur de projets participatifs. Il met parallèlement en relation les différents acteurs engagés ou concernés par le projet (services et élus municipaux, citoyens, commerçants, ...). D'après un entretien de Gabriel Larue, coordinateur de Lande, réalisé en 2019 par Victor Perrin, journaliste pour le magazine en ligne Baron mag, les services de l'organisme seraient gratuitement accessibles aux citoyens, mais payants pour les arrondissements pour encourager la prise d'initiative et la réappropriation citoyenne des espaces vacants. Enfin, le collectif met également à disposition des Montréalais une plateforme participative de cartographie en ligne sur son site internet qui permet la visualisation et la localisation de terrains vacants publics et privés, mobilisés ou non.

**Figure 27 : Carte interactive des espaces vacants répertoriés par le collectif Lande et les citoyens (Source : Lande, consultée le 25 mai 2019)**



Grâce à cet outil, les groupes citoyens peuvent identifier plus facilement les terrains disponibles et mobiliser le collectif s'ils sont intéressés par l'un d'eux pour en faire un nouveau lieu public.

Parmi les projets accompagnés par Lande, on peut citer celui du comité citoyen l'Arpent Vert dans la réappropriation d'un espace vacant situé dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le terrain, enclavé, délaissé et insalubre (dépôts sauvages), fait l'objet d'une mise en valeur à travers un projet d'aménagement dans l'objectif d'en faire une place

<sup>15</sup> Selon le site internet de Lande



publique. Grâce au soutien de Lande, le projet Arpent Vert a réussi à obtenir le soutien de l'arrondissement qui a accordé une autorisation d'occupation temporaire d'une durée de trois ans et une subvention de 5 000 \$. En 2015, après avoir informé la population du projet par le biais d'une pancarte installée sur le terrain, un nettoyage est organisé par les riverains. Des sentiers ont ensuite été tracés, l'espace a été planté et aménagé d'un mobilier éphémère.

**Figure 28 : Appropriation habitante du terrain vague transformé en place publique éphémère grâce au projet Arpent Vert accompagné par le collectif Lande (Source : Lande, n.d.)**



À travers ce deuxième chapitre, nous avons pu prendre connaissance des différentes initiatives d'urbanisme tactique clermontoises et montréalaises sur lesquelles se basera la suite de notre réflexion autour de l'impact de ces initiatives sur les pratiques des professionnels et des pouvoirs publics. Mais nous pouvons d'ores et déjà considérer la seconde hypothèse formulée dans l'introduction réfutée, puisque toutes ces initiatives font intervenir des professionnels de l'urbanisme ou du moins proches de ce domaine, qu'ils soient porteurs ou accompagnateurs de l'initiative. De plus, les pouvoirs publics font également partie des acteurs ayant un impact sur le projet et son devenir.

### **Chapitre 3. Impact du succès de l'urbanisme tactique sur les pratiques professionnelles et institutionnelles de conception de l'espace public en France et au Québec**

L'urbanisme tactique connaît un certain succès à travers le monde et notamment en France et au Québec, ce que les exemples clermontois et montréalais illustrent bien. Mais l'apparition et la circulation de ce modèle alternatif ont fait évoluer les pratiques autant des professionnels que des pouvoirs publics. Nous intéresserons tout d'abord dans ce chapitre aux professionnels de l'urbanisme. Nous verrons que l'urbanisme tactique amène les professionnels à se questionner sur leurs pratiques et les activistes à se professionnaliser. De nouveaux groupes d'acteurs se forment également, les collectifs, qui partagent des pratiques innovantes et une certaine culture de la participation citoyenne, même s'ils n'entretiennent pas tous le même rapport avec les communautés. Nous nous pencherons ensuite sur le fait que les activistes engagés dans ces collectifs ne s'opposent plus aux pouvoirs publics, mais travaillent le plus possible en partenariat, en collaboration avec eux. En effet, les deux types d'acteurs ont chacun leurs avantages à tirer de cette coopération et pourraient voir dans cette association un intérêt, même s'il est vrai que le rapport de force dans les négociations favorisera toujours les institutions publiques. Enfin, nous nous focaliserons sur la récupération et l'institutionnalisation de l'urbanisme tactique par ces institutions. Une institutionnalisation qui participe à faire de l'urbanisme tactique un modèle non plus alternatif, mais à la mode, *mainstream*, et utilisé comme outil de marketing urbain. Cela au détriment parfois de son essence même d'urbanisme participatif.

#### - Partie 1. Le professionnel dans l'urbanisme tactique : l'émergence d'un nouveau champ professionnel ?

- Sous-partie 1. Un repositionnement des professionnels face à l'autonomisation citoyenne

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les professionnels ont déjà été amené à remettre en question leurs pratiques dans les années à travers l'advocacy planning. Malgré le fait que le terme ne soit que rarement utilisé de nos jours, force est de constater qu'on assiste à un renouveau de cette approche avec l'urbanisme alternatif dont les « producteurs et penseurs » se montrent « soucieux de "travailler avec" plutôt que "pour" dans le travail de ré-invention du devenir des quartiers, de la ville et des espaces métropolitains » et qui incite le corps professionnel de l'urbanisme à « changer leur compréhension des compétences et des

capacités à agir des habitants/résidents » en optant pour des outils plus collaboratifs (Deboulet, 2018).

La question de la participation citoyenne est de plus en plus prise en compte dans le champ de l'urbanisme et notamment dans le projet urbain. Mais il ne s'agit pas en France d'une révolution des pratiques professionnelles, « le cadre (de la participation) rest(ant) globalement celui posé par les élus et les professionnels » (Macaire, Fenker et Biau, 2014). L'exemple du cas de l'Université Foraine de la Gauthière le démontre bien. Au sein de ce projet, même s'il est considéré comme autogéré (Espaces possibles, 2017), les citoyens ont plus joué le rôle de tiers-acteurs, dépendants des décisions prises par la mairie de Clermont-Ferrand, maître d'ouvrage, et par la maîtrise d'œuvre composée des deux architectes en résidence. En effet, si les urbanistes commencent progressivement à mettre en place des dispositifs pour « faire évoluer leurs pratiques », cela reste encore marginalement dans le sens d'« une coproduction donnant un ‘pouvoir effectif aux citoyens’ » (Macaire, Fenker et Biau, 2014).

Selon Macaire (2012), certains professionnels passent cependant de « l'amour de la discipline », à « la haine de la profession ». Ils cherchent donc à s'écarter des pratiques classiques de conception urbaine auxquelles ils n'adhèrent pas (Rande, 2016). Ils sont ainsi amenés à se repositionner et se spécialiser dans la gestion ou l'accompagnement de projets alternatifs comme l'ont fait les designers urbains montréalais de la Pépinière. Cela passe par l'acquisition de nouvelles compétences, « d'un savoir-faire relationnel ou encore « l'invention de méthodes ou d'outils » plus collaboratifs (Macaire, Fenker et Biau, 2014). La profession, en plus d'être « confrontée à une crise de sens envers le métier tel qu'il continue d'être enseigné à l'école », doit faire face à une certaine « précarité (de l'emploi) chez les jeunes architectes » et urbanistes (Hallauer, dir. Tozzi, 2016). C'est dans ce contexte de crise que la génération de praticiens diplômés dans les années 2000 est incitée à se tourner vers de nouvelles pratiques dites alternatives.

- Sous-partie 2. Une tendance à professionnalisation des activistes

Si l'intervention citoyenne dans les projets urbains est désirée par les urbanistes remettant en cause les pratiques traditionnelles de l'urbanisme jugées élitistes et peu collaboratives, cette implication fait également l'objet d'une revendication de la part de nombreux activistes, souvent regroupés dans des associations ou collectifs citoyens. Leur participation à la fabrique urbaine serait selon ces militants justifiée en raison de leurs savoirs et de leur expertise en lien avec l'espace urbain. Héloïse Nez (2011) identifie trois types de savoirs citoyens mobilisables

dans la construction du projet urbain, apportant une « légitimité d’habitant, d’expert ou de citoyen impliqué dans des réseaux » à faire interagir « avec les savoirs institutionnels » : les « savoirs d’usage », les « savoirs professionnels » et les « savoirs militants ». Ces derniers peuvent être « individuels » ou « collectifs », ainsi que « préalablement constitués ou s’acquérir en participant ».

Les savoirs d’usages sont basés sur la pratique, l’utilisation de l’espace. Ils permettent notamment d’identifier les « usages différenciés du territoire » et « conflits d’usage ». Les savoirs militants correspondent quant à eux à la capacité de mobilisation de « réseaux d’acteurs », « savoirs et savoir-faire politiques ». Enfin, les savoirs professionnels sont liés à la pratique, l’expertise professionnelle. L’auteur distingue : les savoirs professionnels individuels ou « diffus » dont disposent les professionnels de la ville (urbanistes, architectes, ingénieurs) « qui maîtrisent le langage et les techniques de l’urbanisme, et peuvent utiliser des outils de professionnels pour étayer leurs propositions d’aménagement dans le quartier » ou les citoyens ayant « des compétences techniques acquises dans une pratique associative » ; et les savoirs professionnels collectifs qui émergent « de la mise en commun des compétences professionnelles de leurs membres, de l’appel à une expertise externe et/ou d’une délégation de certaines tâches par les pouvoirs publics ».

Dans les deux contextes étudiés, clermontois et montréalais, les associations et collectifs porteurs de projet mobilisent en effet fréquemment des savoirs professionnels. Pour ce qui est du cas de Clermont-Ferrand, les propos recueillis auprès de Gregory Bernard, l’adjoint à l’urbanisme de la ville, le confirment :

« C’est vrai qu’il y a souvent des gens, directement ou indirectement, qui ont des compétences. Après, il y a celles qu’on va chercher. L’Université Foraine, elles avaient des compétences et elles sont allées chercher d’autres compétences à travers des conventions et des collaborations avec d’autres acteurs pour les aménagements paysagers par exemple, avec Yes We Camp... On mobilise malgré tout des compétences. Même dans des projets portés par des citoyens, par exemple Parcc Oasis, Sofiane Batnini est de métier ingénieur dans le domaine de la construction. Il porte un projet d’auto-construction donc il n’est pas complètement en dehors de son domaine (d’expertise technique). Le collectif de la Rue Créative compte également parmi ses membres un designer. Quand il participe à la conception d’un mobilier urbain, il fait un peu aussi son travail. Ça participe. Après, ce n’est pas toujours le cas, mais peut-être que parce qu’on est une ville où il y a une école

d'architecture qui a 500 étudiants et chercheurs, il y a de belles énergies de ce côté-là. C'est assez courant que des architectes ou étudiants se retrouvent dans ces projets ».

Du côté de Montréal, La Pépinière et Lande sont des exemples de mobilisation de compétences professionnelles au profit des groupes citoyens. En effet, ils sont composés de membres qui mettent à profit les savoir-faire et les connaissances qu'ils ont pu acquérir à travers leur formation et expérience professionnelle de designers urbains, architectes ou encore urbanistes, pour enrichir le projet. Cela peut se faire à travers des projets développés qu'ils développent eux-mêmes, autogérés. Ils vont alors pouvoir expérimenter, tester et développer de nouveaux modèles et ainsi acquérir de nouvelles compétences. Ils vont également répondre aux demandes d'autres groupes citoyens pour les accompagner dans le montage de leur projet lorsque les porteurs du projet ne disposent pas des compétences professionnelles nécessaires. Les membres des Amis du Champ du Possible mettent également à contribution leurs compétences professionnelles individuelles (environnement, biologie, agro-écologie, permaculture, design, urbanisme, art, architecture, conservation du patrimoine, animation) pour faire vivre et développer leur projet.

Comme l'affirme Douay et Prévot (2016), « une tendance certaine à la professionnalisation des activistes est aujourd'hui observable » qui fait émerger « de nouvelles figures professionnelles de l'urbanisme » (Sechi, 2016). Des nombreux collectifs et associations, regroupant différentes compétences (de l'art au design, de l'architecture et de l'urbanisme aux sciences sociales, etc.), émergent de plus en plus et cherchent à se professionnaliser, constituant une alternative souvent moins chère et plus innovante par rapport aux modes de faire classiques, autant dans les villes nord-américaines que françaises. Au-delà de l'intégration de professionnels de l'urbanisme dans des groupes citoyens à l'origine de projets d'urbanisme tactique, le phénomène inverse se produit également : certains de ces groupes citoyens, grâce aux compétences acquises à travers les différents projets qu'ils ont porté ou auxquels ils ont contribué, se professionnalise. Ils exercent alors en tant qu'experts de ce nouvel urbanisme, notamment dans l'accompagnement d'autres communautés ou de collectivités souhaitant mener des initiatives similaires. Mais si la professionnalisation des activistes peut donner une meilleure crédibilité aux associations et collectifs de citoyens à travers auprès des différents acteurs et constitue aussi « une alternative souvent moins chère et plus innovante par rapport aux modes de faire classiques » (Sechi, 2016), cette « technicisation de leurs activités, interventions (...) peut (aussi) les éloigner du savoir d'usage et des préoccupations des autres citoyens » (Nez, 2011).

○ Sous-partie 3. Les collectifs : des pratiques communes

Les « collectifs d'architectes » sont un mouvement en construction dont les contours sont flous, mais dont Florent Chiappero (2017), membre du Collectif Etc, identifie trois invariants constitutifs de leur pratique : « l'auto-construction, liée aux notions de *Do-It-Yourself*, de *bricolage*, *d'adhocisme* »<sup>16</sup> ; les aménagements, les « architectures éphémères », associant expérimentations et temps festifs ; la transformation de la résidence en permanence (architecturale) où le professionnel devient « habitant ». Ces caractéristiques peuvent être plus ou moins retrouvées dans les projets portés par les collectifs clermontois et montréalais étudiés. Qu'il s'agisse de l'UFO, de la Rue Créative, du Parc Oasis à Clermont-Ferrand, du Village Ephémère ou d'un autre projet de la Pépinière à Montréal, les collectifs optent tous pour du mobilier urbain, des aménagements bricolés, réalisés par les habitants mobilisés avec des matériaux issus du réemploi. De plus, ces aménagements, pour des raisons comme le caractère léger des constructions ou l'autorisation d'occupation d'un terrain pour un temps limité, sont souvent éphémères, malgré la volonté de pérennisation des projets qu'il peut y avoir. Le Village au Pied-du-Courant a par exemple pour vocation d'être un laboratoire, un espace d'expérimentation collectif, convivial et festif. Enfin, la posture de professionnel « participant à la vie habitante » (Hallauer, 2016) est une volonté qu'on retrouve plupart dans la plupart des projets, même si elle ne se traduit pas toujours par une permanence à l'image de celle architecturale. L'Université Foraine est la seule à avoir mis en place une véritable permanence architecturale. En effet, l'université était orchestrée par deux architectes venues s'installer dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, où leur activité principale était de tenir une permanence sur le terrain même du projet. L'association La Rue Créative est quant à elle une association bien intégrée dans le quartier clermontois Saint-Dominique où elle intervient, puisqu'elle est hébergée dans l'espace de co-working Epicentre Factory qui se trouve en plein cœur de celui-ci, où les designers et architectes de l'association travaille et qui fait office de permanence. Le collectif du PARCC Oasis est quant à lui composé d'associations locales et citoyens habitant le quartier ou les environs. S'il ne dispose pas d'espace de permanence concret, le projet consiste justement en la création d'un lieu qui pourra permettre aux membres du collectif de l'occuper et de s'y rassembler. Enfin, la

---

<sup>16</sup> Implique d'après Jencks et Silver (2013, p.9) « un principe d'action combinant une certaine célérité ou économie de moyens, et des objectifs ou utilités définis », « l'utilisation d'un système disponible ou d'une situation existante dans le but de résoudre un problème rapidement et efficacement. »

Pépinière n'établit pas toujours de permanence, même s'il est parfois nécessaire parfois pour l'un de ses fondateurs, Jérémy Glad, de « créer une permanence » sur le site du projet<sup>17</sup>.

- Sous-partie 4. Une culture de la participation citoyenne partagée par les urbanistes tactiques, mais des degrés d'implication divergents

Les praticiens de l'urbanisme tactique – notamment les collectifs que nous avons pu citer – sont censés proposer une nouvelle forme de participation intégrant plus intensément les citoyens que les outils mobilisés traditionnellement par les professionnels de l'urbanisme, soit respectivement en France et au Québec la concertation et la consultation publique. Cependant, les projets lancés ou accompagnés par les collectifs ne proposent pas le même degré de participation des populations. Des projets où il n'y a pas d'accompagnateur et où la gouvernance est partagée entre tous les membres d'un groupe citoyen, comme le PARCC Oasis, voire même le Champ des Possibles, permettent un réel pouvoir d'agir. Dans ce cas, les professionnels, s'il y en a, n'ont pas plus de légitimité qu'un autre citoyen dans la prise de décision. On peut ensuite citer des projets où un collectif va jouer un rôle de facilitateur, comme Lande ou La Pépinière le font lorsqu'ils soutiennent et accompagnent les communautés dans leurs initiatives citoyennes en accompagnant les porteurs de projet. Si le groupe citoyen porteur d'initiative a un pouvoir de décideur, il doit malgré tout se plier aux conditions de l'accompagnateur s'il tient à bénéficier de son aide. Enfin, lorsque le collectif comme la Pépinière est mandaté par la municipalité par exemple pour gérer et réaliser un projet « clef en main » comme elle a pu le faire avec la Rue de Dijon ou lorsqu'elle apporte son soutien à la municipalité en proposant des activités de consultation, l'autonomisation citoyenne est souvent autant limitée que dans le cadre des réunions de consultation publique organisées par les pouvoirs publics eux-mêmes.

L'émergence de l'urbanisme tactique a participé à une remise en question de la part des urbanistes de leurs propres pratiques, qui s'orientent aujourd'hui de plus en plus vers des pratiques collaboratives, donnant un plus grand pouvoir d'agir aux citoyens. Il a amené également les groupes de citoyens, les activistes à se professionnaliser, à travers l'acquisition de nouvelles compétences collectives ou individuelles. Des collectifs se sont constitués pour porter des projets d'urbanisme tactique, mais aussi en accompagner d'autres initiatives

---

<sup>17</sup> Article Innovapresse « Urbanisme transitoire : à Montréal, la Pépinière veut rendre la ville aux citoyens », Julie Snasli (2018)

citoyennes. En même temps, le caractère revendicatif, voire subversif, a eu tendance à s'effacer peu à peu des projets. L'urbanisme tactique est de moins en moins un outil d'émancipation citoyenne et devient progressivement un outil de collaboration, de coopération bénéficiant aux collectifs et aux institutions comme nous allons le voir dans les deux prochaines parties.

- Partie 2. La collaboration des pouvoirs publics : un moyen pour les collectifs citoyens de relever les défis auxquels doit faire face le projet d'urbanisme tactique ?

L'urbanisme tactique, en raison de son caractère d'expérimentation, ne suit pas le même processus que les projets d'aménagement plus classiques. Les procédures administratives qui sont propres aux autres projets ne sont donc pas toujours adaptées à sa mise en œuvre. Les collectifs doivent donc ruser pour contourner les obstacles rencontrés. Les pouvoirs publics peuvent également s'avérer être d'une aide précieuse pour les collectifs, face aux différents défis à relever dans la gestion d'un projet d'aménagement d'initiative citoyenne et à condition que les élus locaux se montrent collaboratifs.

o Sous-partie 1. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

En France, l'occupation du domaine public est généralement payante. En effet, d'après l'article L. 2125 du Code général de la propriété des personnes publiques : « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance [...] ». Mais des exceptions sont possibles, notamment s'il s'agit d'organismes à but non-lucratif dont les initiatives peuvent être considérées d'intérêt général. La mairie de Clermont-Ferrand est, par exemple, favorable à la mise à disposition gratuite d'un lieu si cette condition est remplie :

« Intérêt général aussi par opposition à l'intérêt privé, c'est-à-dire qu'évidemment ce n'est pas pour faire du business, c'est non-marchand. On est dans des projets où il peut y avoir de la circulation monétaire, par exemple si on fait une cantine solidaire, mais on ne concurrence pas les prix du restaurant qui est à côté. Ce restaurant doit payer son loyer, sa terrasse, mais s'adresse à une certaine clientèle qui peut payer un plat du jour à douze euros et un verre de vin à trois euros. Ce n'est pas la même chose qu'une cantine solidaire où peut-être on pourra manger pour trois euros. Si un tel projet est autorisé, il faut que ce soit sur un modèle d'économie sociale et solidaire ou même à travers le statut associatif, mais qu'on soit sur des



choses qui ne visent pas à faire du profit et qui visent plutôt à organiser, à développer des services. Après, il faut aussi éviter, pas seulement pour des questions d'argent, que l'espace ne soit pas privatisé. Le lieu dans le cahier des charges doit être ouvert aux gens du quartier, que les gens puissent en profiter, que ce ne soit pas réservé à quelques-uns qui finissent par le privatiser. Là, il y a une dimension d'ouverture du lieu. Cela va dans le sens de l'intérêt général, mais il faut que ce soit dit, formulé. »<sup>18</sup>

L'obtention d'une autorisation d'occupation du domaine public est obligatoire. De plus, il est important de noter que celle-ci est toujours temporaire, ce qui peut rendre la pérennisation de l'initiative compliquée. Enfin, le non-respect des conditions exigées par la mairie dans le cahier des charges comme celle du respect de l'intérêt général peut entraîner le retrait à tout moment de l'autorisation. La délivrance d'une telle autorisation passe par des outils juridiques déjà existant qui sont essentiellement l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) et la convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public. L'AOT est un acte unilatéral qui autorise la construction de type modulable et éphémère, alors que la COT est un contrat administratif entre le propriétaire et l'occupant qui permet l'occupation événementielle d'un lieu public. Puisque les initiatives citoyennes sont très souvent des manifestations d'intérêt spontanées, la mairie a, avant toute délivrance d'autorisation d'occupation précaire, obligation de publicité et de mise en concurrence si d'autres personnes se montrent intéressées<sup>19</sup>. Il est également possible de demander un permis de construire précaire. Il s'agit d'un permis de construire pour une durée limitée de deux ans. Les règles de construction à respecter ne sont donc pas les mêmes que pour un permis classique. Elles sont moins contraignantes. Il est cependant exigé de remettre le terrain en l'état une fois le délai arrivé à terme. La question de recourir à un permis de construction précaire se pose par exemple à Clermont-Ferrand dans le cadre du projet Terra Preta qui prévoit la construction d'une station de collecte de biodéchets sur la place des Salins. Le collectif Parcc Oasis avait déposé quant à lui un dossier de permis de construction précaire pour la réalisation de trois bâtiments sur la friche qu'il occupe, mais la démarche n'est pas allée jusqu'à la délivrance d'un permis. Gregory Bernard explique que les « constructions ne sont pas autorisées au sens de l'urbanisme, mais pas non plus interdites. » et que « parfois, il faut accepter d'être dans des zones grises. Pour l'instant, ce sont des

---

<sup>18</sup> Entretien réalisé avec Gregory Bernard

<sup>19</sup> Adacl, 2018. « Les rendez-vous de l'actualité juridique et financière. Les nouvelles règles d'occupation du domaine public ».

cabanes, de la bricole. C'est léger, éphémère. Mais si ça doit aller plus loin, la question du permis précaire se reposera »<sup>20</sup>.

Au Québec, il n'existe pas de cadre juridique conditionnant l'occupation temporaire du domaine public s'appliquant à l'ensemble des villes québécoises. Ces dernières ont donc une bien plus grande liberté que les villes françaises dans la mise en place de leur réglementation. Si certaines villes ont mis en place un cadre réglementaire favorable à ce type de projets, celui « de la ville de Montréal a très peu de portée sur l'utilisation temporaire des espaces » (Lande, 2016). En effet, Jérôme Glad, co-fondateur de la Pépinière, déplore lors d'une interview le fait que la réglementation montréalaise en comparaison au cadre réglementaire français soit « beaucoup trop présente », « le genre de sur-réglementation héritée des années 70 – époque pendant laquelle il fallait contrôler tout ce qui se faisait en ville, et où on n'avait pas vraiment foi en la bonne volonté de la population et la capacité d'une bonne entente entre voisins » et « qui bien souvent décourage les porteurs d'initiatives »<sup>21</sup>. Les collectifs comme la Pépinière ont donc eu à « jouer sur les réglementations événementielles »<sup>22</sup> pour éviter les démarches lourdes, longues et coûteuses proposées par la réglementation permanente. Le porteur de l'évènement, qui doit être obligatoirement gratuit et ouvert à tous, doit donc faire une demande de permis d'occupation du domaine public<sup>23</sup>, ce qui représente des frais élevés, car le droit prévoit une tarification au nombre de jours d'occupation (Lande, 2016). Ce facteur peut ainsi décourager très vite les porteurs d'initiatives. De plus, « compléter le permis d'occupation d'un terrain vacant de la Ville de Montréal n'est pas simple pour la plupart des gens »<sup>24</sup> (Mistaya Hemingway, citée par Entremise, 2017), ce qui justifie l'accompagnement des initiatives habitantes par des organismes spécialisés comme la Pépinière ou Lande pour leur apporter les ressources, outils et contacts qui leur manquent. Or, Montréal a élu un nouveau maire en 2017 qui souhaite soutenir les projets citoyens d'occupation temporaire du domaine public. Il est donc imaginable que des mesures soient prises pour permettre d'alléger la réglementation et faciliter les démarches d'obtention d'autorisations d'urbanisme à caractère temporaire.

---

<sup>20</sup> Entretien avec Gregory Bernard

<sup>21</sup> Margot Baldassi, 2016. « Un laboratoire d'initiatives urbaines contre la ville sous pacemaker – Entretien avec Jérôme Glad de Pépinière&Co », Pop-up urbain

<sup>22</sup> Ville de Montréal, 2017 « Montréal transitoire. Réflexion collective sur les usages temporaires dans les bâtiments vacants. Rapport d'évènement ».

<sup>23</sup> Villeray Saint-Michel Parc-Extension Montréal, n.d. « Guide de la planification événementielle sur le domaine public »

<sup>24</sup> Compte-rendu de l'évènement du 14 juin 2016 « Montréal : la question des espaces vacants »

- Sous-partie 2. La gestion du risque et la question de la responsabilité

Les installations d'urbanisme tactique doivent se soumettre à un certain nombre de contraintes techniques et réglementaires en termes, par exemple, d'accessibilité, mais aussi d'un point de vue sécuritaire. Les aménagements, en raison du fait qu'ils soient en général réalisés par les collectifs ou habitants eux-mêmes, échappent aux divers contrôles de sécurité auxquels sont normalement contraints les éléments de mobilier urbain et autres types d'aménagements manufacturés. Mais les concepteurs doivent veiller à ce que les objets conçus ne représentent pas un risque pour leurs utilisateurs. Il faut toutefois noter que certains collectifs utilisent des tactiques pour détourner l'aménagement et lui obtenir un statut d'œuvre d'art par exemple, ce qui permet d'être moins contraint réglementairement.

En France par exemple, il existe des normes permettant de « veiller à la sécurité » comme l'absence de « pointes », « arrêtes saillantes », « bavures ou surfaces rugueuses » potentiellement dangereuses, des hauteurs limitées et la « durabilité des matériaux (bois ignifugés, etc.) »<sup>25</sup>. Mais cette nécessité de gestion du risque pose la question de qui en porte la responsabilité, car des aménagements non-sécuritaires peuvent impliquer des risques qu'un accident ait lieu, que quelqu'un se blesse. La réponse n'est pas universelle. En France, lorsqu'il s'agit du domaine public, c'est la convention d'occupation du domaine public ou l'arrêté municipal qui autorise l'occupation du lieu qui doit fournir la réponse. La municipalité peut choisir de « se décharger de toute responsabilité » en prévoyant « que tous les accidents dus à ces éléments de mobilier urbain seront de la responsabilité de l'occupant », qui donc « sera mis en cause en cas de dommages survenus à un tiers »<sup>26</sup>. L'idée est de rendre les pouvoirs publics plus susceptibles d'accepter d'autoriser l'occupation et l'installation temporaire d'aménagements sur le domaine public. Mais dans le cas de Clermont-Ferrand, le maire est responsable en cas d'un accident humain ou matériel<sup>27</sup>. Un cahier des charges est donc établi lors de la démarche d'autorisation d'occupation du domaine public. Celui-ci inclut un certain nombre de normes auxquelles le porteur de projet doit se soumettre. Il doit donner une certaine garantie que les installations, le mobilier urbain conçus ne soient pas dangereux. Mais le groupe intervenant sur le domaine public a lui aussi une part de

---

<sup>25</sup> Cabanon Vertical, 2017. « Les aménagements urbains transitoires. Enjeux et guide pratique pour un espace public partagé ».

<sup>26</sup> D'après le règlement d'installation de mobilier urbain sur le domaine public publié disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (n.d.)

<sup>27</sup> Entretien réalisé le 13 mai 2019 avec Gregory Bernard, adjoint à l'urbanisme de la mairie de Clermont-Ferrand

responsabilité, celle-ci est partagée. Le collectif ou l'association doit donc souscrire une assurance de responsabilité civile.

Au Québec, les initiateurs de projet doivent également avoir une assurance de responsabilité civile. Or, cela peut représenter un coût important – environ deux millions de dollars<sup>28</sup> – auquel s'ajoute celui d'une seconde assurance, bien souvent chère elle aussi, dans le cas de Montréal pour être autorisé à organiser un évènement sur le domaine public. Cela peut facilement décourager les porteurs de petits projets qui n'ont pas les moyens d'investir des sommes pareilles. La plupart des « organismes communautaires intéressés par des usages temporaires » sont ainsi contraints à collaborer avec « un tiers parti », voire également avec « un régulateur qui comprend le contexte » pouvant « orienter les groupes citoyens habilement »<sup>29</sup> comme nous avons vu que la Pépinière le faisait. Dans le cadre du Village au Pied-du-Courant par exemple, l'organisme assume « la responsabilité civile » liée aux différentes installations des équipes de bâtisseurs, « après validation avec l'ingénieur » du caractère sécuritaire de celles-ci. Il ne se porte toutefois pas garant des autres risques (dégradation, casse et vol)<sup>30</sup>. Toutefois, les constructions éphémères réalisées au sein du village sont « considérées comme des installations artistiques et non pas comme des constructions permanentes », donc elles « n'ont pas à respecter les normes strictes du code du bâtiment, coûteuses, démesurées et inadaptées aux projets de ce type »<sup>31</sup>.

### ○ Sous-partie 3. La gouvernance

Autant en France qu'au Québec, même si un groupe de citoyens souhaitent monter un projet d'urbanisme autogéré, ce projet ne peut pas être complètement détaché des pouvoirs publics. Au contraire, les municipalités, si elles rendent possibles de tels projets, s'assurent également que les conditions qui ont été fixées lors de la permission d'occuper un espace sont respectées et que les initiatives vont dans le sens de leur stratégie globale de planification urbaine. Selon Gregory Bernard, cela ne peut se faire qu'à travers une collaboration entre les porteurs de projet et la ville :

« Il faut qu'il y ait une gouvernance assez partagée. En effet, sur la question de la gouvernance, ce n'est pas à la ville de diriger ce qui se passe au sein du projet, ce n'est pas aux élus de décider tous seuls. Cependant, on est en partie responsable donc il faut que la ville

---

<sup>28</sup> Laurence Houderoy, 2016. « Le casse-tête des espaces vacants ». Journal Métro.

<sup>29</sup> Entremise, 2017. « Avis sur l'utilisation des espaces vacants : une perspective jeunesse » (p.76-77).

<sup>30</sup> Village-au-Pied-du-Courant. « Cahier des charges de l'appel à participation saison 2019 » (p.17).

<sup>31</sup> Entremise, 2017. « Avis sur l'utilisation des espaces vacants : une perspective jeunesse » (p. 85).

soit associée. Il faut qu'elle puisse participer à la gouvernance. Mais c'est une gouvernance de projet qui doit impliquer tout le monde. C'est pareil pour un jardin partagé ou pour un investissement de l'espace public quelque part, c'est-à-dire qu'on décide de laisser faire des choses, mais en même temps, on est obligé de rester en lien. Il faut qu'il y ait, non pas du contrôle, mais justement de la veille sur le fait qu'on reste bien dans l'esprit qu'on s'était donné au départ, qu'on garantit tous les éléments : la sécurité, l'intérêt général, l'ouverture. C'est donc plus une question d'implication. »

Au Québec, la question de la gouvernance est surtout problématique à cause des rapports qu'entretiennent les différentes échelles gouvernementales. D'une part, le « partage des pouvoirs entre la ville-centre et les arrondissements, ainsi que des responsabilités des différents services à chaque niveau de l'organisation municipale » est très complexe (Lande, 2016). Pour les groupes citoyens, le processus de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public peut prendre jusqu'à un an d'après le collectif Lande<sup>32</sup>, la requête faisant des allers-retours entre les services de l'arrondissement et de la ville. D'autre part, l'organisme Lande (2016) considère comme essentielle « une collaboration et coordination (des villes) avec des instances gouvernementales supérieures » pour développer « des programmes de réappropriation temporaire », car les provinces canadiennes « jouissent d'un pouvoir fiscal plus grand que les villes, en vertu de leur pouvoir de taxation étendu sur un plus grand territoire », ce qui pourrait aider à pallier les difficultés financières des villes.

#### ○ Sous-partie 4. Temporalité des projets

Contrairement au projet urbain, le projet d'urbanisme tactique a comme caractéristique d'être temporaire et donc d'être contraint par des balises temporelles. Les occupants doivent donc anticiper la fin du projet dès le début de leur réflexion. L'avantage de l'anticipation est qu'elle laisse le temps au porteur de projet de s'interroger sur les conditions de fin du projet, comment il souhaite marquer la fin du processus, s'il envisage de le poursuivre ailleurs et si oui, de trouver de nouveaux lieux d'occupation possibles. Cependant, la durée de l'occupation n'est pas toujours certaine. En effet, la plupart des autorisations délivrées ont pour particularité d'être précaires et révocables. Dans le cas de l'Université Foraine à Clermont-Ferrand par exemple, les deux architectes ont eu du mal à se projeter dans le futur et ainsi prévoir à l'avance comment s'achèverait le projet. Cela est dû au fait que la convention dont elles disposaient n'était valable qu'un an renouvelable au gré de la ville, portant et finançant

---

<sup>32</sup> Cité par Laurence Houdery, 2016. « Le casse-tête des terrains vacants »

le projet. Les professionnelles n'ont donc eu aucun moyen de savoir, lorsque le projet a été débuté, qu'il leur serait attribué trois ans pour mener à bien leur mission. Il leur a donc fallu gérer la temporalité limitée du projet sans connaître toutes les informations et elles ont été assez déçues de devoir quitter les lieux au bout de leurs trois années de permanence ; ce qui peut souvent être le cas lorsque le départ n'a pas été ou pu être suffisamment préparé. Mais cela a tout de même permis d'avoir un impact positif sur les habitants qui perdure aujourd'hui, en les rendant plus impliqués dans la vie de leur quartier et en leur permettant de se réapproprier l'îlot central anciennement en friche en y proposant de nouveaux usages. Il y a donc eu un début d'ancrage local fort<sup>33</sup>. Un autre impact positif sur le long terme peut être l'amélioration des relations entre les groupes citoyens et les pouvoirs publics, ce qui peut contribuer à simplifier le processus de montage du projet. Des projets comme le Village au Pied-du-Courant ont par exemple permis à la Pépinière de développer de bonnes relations avec les arrondissements, ce qui lui permet d'avoir un statut de garant d'autres projets citoyens auprès de ces entités.

**Figure 29 : Avantages et inconvénients des différentes durées de projets d'occupation transitoire de l'espace urbain (Source : IAU Ile-de-France, 2018)**

	Temps courts (quelques mois)	Temps intermédiaires (1 ou 2 ans)	Temps longs (plus de 3 ans)
Avantages	Projet intensifié Animation forte	Ancrage local Préfiguration Développement des activités Soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)	Ancrage local fort Préfiguration et transformation des usages Pérennisation des activités Naissance de nouvelles activités Mise en place d'un écosystème local
Inconvénients	Temps de montage opérationnel lourd Investissement important Retombées locales limitées	Début d'ancrage local fort mais fin du projet Relogement nécessaire des activités et populations	Difficulté de constituer un modèle économique sur le long terme Travaux et dépenses d'entretien supplémentaires
Types de projets	Événementiel Expositions Hébergement d'urgence Boutique éphémère, testeur de commerces	Événementiel Hébergement d'urgence Activités économiques, artistiques, culturelles	Hébergement d'urgence et de stabilisation Activités économiques, culturelles, artistiques Projets mixtes

<sup>33</sup> Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, 2018. « L'urbanisme transitoire. Les carnets pratiques n°9 », p.21.

Si on a la possibilité de négocier la durée du projet, il faut pouvoir trouver le bon compromis. Comme le montre le tableau précédent, un projet de quelques mois voire moins sera souvent trop court. Les répercussions, sur le territoire, souvent insuffisantes en comparaison des « coûts » en termes de temps passé au montage du projet (négociation, délivrance de l'autorisation, construction) et d'investissements financier et humain. Quant aux projets sur un temps trop long, si leurs effets peuvent être plus durables, ils impliquent souvent une intensité plus faible, la nécessité de ressources financières plus importantes et de dépenses supplémentaires ; soit un certain détachement par rapport au principe du *low-cost* que prône l'urbanisme tactique<sup>34</sup>.

- Partie 3. Un intérêt grandissant des pouvoirs publics pour l'urbanisme tactique : une conception nouvelle de la ville bénéficiant aux collectivités
  - o Sous-partie 1. L'expérimentation, un outil pour repenser la planification et le projet urbain

Dans son cahier « Faire la ville autrement – Urbanisme tactique et participation citoyenne » publié en 2014, l'Agence d'Urbanisme de Rennes Métropole AUDIAR voit l'expérimentation comme un outil permettant de « sortir du carcan des cahiers des charges et des procédures d'aménagement » tout en répondant aux défis urbains. Comme nous l'avons étudié dans le premier chapitre, le projet urbain s'étend sur le temps long et intervient sur le territoire en proposant des solutions, des stratégies à grande échelle aux différents problèmes urbains. Mais ces grandes stratégies ne sont pas adaptées à la réalité du territoire à des échelles plus serrées, plus locale qui sont celles du quartier et de l'espace public. L'urbanisme tactique semble alors plus y correspondre, du fait de son caractère itératif et flexible, propice à l'expérimentation et l'innovation. Il permet ainsi aux villes de tester de nouveaux usages dans l'espace public et « d'apporter des améliorations à la qualité de vie locale » (Sechi, 2016). Les démarches de planification et d'interventions tactiques ne sont en réalité pas opposées, mais plutôt complémentaires. La tactique à petite échelle vient bonifier la stratégie à grande échelle (Harrop, 2015). Les pouvoirs publics peuvent notamment s'inspirer du succès de projets d'urbanisme tactique dans la définition de leurs politiques de planification urbaine. Les interventions tactiques peuvent également être récupérées par les municipalités afin d'être intégrées au projet urbain, en tant qu'étapes de celui-ci (Pradel, 2013) ou en tant que projets

---

<sup>34</sup> Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, 2018. « L'urbanisme transitoire. Les carnets pratiques n°9 », p.21.

pilotes (Sechi, 2016). Ces projets pilotes vont permettre de tester concrètement une programmation à travers des projets réversibles à faible coût avant de lancer un projet sur le long terme de façon permanente. Ils vont ainsi permettre de valider, modifier ou encore enrichir ce dernier.

A Montréal, le Conseil régional de l'environnement (CRE), « organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal », organise la première édition du PARK(ing) Day en 2012. Le succès du projet participera à faire évoluer les politiques de mobilité municipales pour une meilleure prise en compte du piéton dans la fabrique urbaine à travers des actions comme la mise en place du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en 2015. Il est prévu que, pendant 10 ans, ce programme soutienne annuellement cinq projets de piétonnisation de rues (noyaux villageois, rues commerciales de quartier, rues près d'un bâtiment institutionnel, générateur de déplacement ou d'un parc, ...). À l'initiative des arrondissements, le but de ce programme est de créer de nouveaux espaces publics de proximité. La Ville de Montréal « encourage le recours à l'urbanisme participatif et transitoire », en accompagnant financièrement et techniquement l'arrondissement pendant trois ans dans la réalisation d'une version temporaire, puis permanente de son projet<sup>35</sup>.

**Figures 30, 31 et 32 : L'avenue montréalaise Park Stanley avant le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (en haut à gauche), piétonnisée temporairement (en bas à gauche), puis de façon pérenne (à droite) (Sources : Google Maps, 2014 ; Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, 2015 ; Mélanie Dusseault, 2018)**



<sup>35</sup> Ville de Montréal, 2017. « Cadre de référence du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées – Edition 2018 »



L'engouement du public pour le PARK(ing) Day a également inspiré le lancement du projet-pilote de placottoirs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2014. Celui-ci a pour objectif d'inciter « les commerçants à développer des placottoirs en déposant une demande de permis d'occupation (périodique du domaine public) au bureau de l'arrondissement »<sup>36</sup>.

**Figure 33 : Premier placottoir de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au croisement de l'avenue Duluth et la rue St-André (Source : Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2014)**



Les placottoirs ou *parklets* en anglais sont des placettes publiques, c'est-à-dire qu'elles sont ouvertes à tous et non privatisées comme peuvent l'être les café-terrasses. Elles reprennent le principe d'occuper des places de stationnement (« stationnements pour piétons ») comme l'on fait pour la première fois le collectif Rebar à San Francisco. Toutefois, plutôt qu'être à caractère événementiel comme dans le cas du PARK(ing) Day, ces aménagements publics sont prévus pour être pérennes. Or, un projet pilote est en principe mis en place dans l'optique d'expérimenter un projet à petite échelle avant de le réaliser à une plus grande échelle. Une des priorités du programme du nouveau maire de Montréal Valérie Plante et de son administration au pouvoir depuis 2017 est d'étendre la possibilité de réalisation de ces placottoirs à l'ensemble de l'Île. Même si cela ne semble pas encore être d'actualité, la

<sup>36</sup> ADUQ et CRE-Montréal, 2016. « Guide du parklet/placottoir pour Montréal ou comment développer un outil favorisant une dynamique collective du partage de la rue »

municipalité s'est engagée en 2016<sup>37</sup> à élaborer un guide d'implantation des placotoirs, à l'échelle de Montréal. Celui-ci suit probablement le conseil de l'ADUQ d'« aller plus loin que le programme d'implantation de rues piétonnes et partagées et (d')être un outil “*bottom-up*” ouvert au plus grand nombre (designers, commerçants, entreprises, organismes communautaires, citoyens) »<sup>38</sup>.

- Sous-partie 2 - L'implication citoyenne, un outil permettant de revaloriser les espaces sous-utilisés et délaissés tout en renforçant l'acceptation sociale

Dans le contexte de période d'austérité budgétaire que doivent traverser les villes autant françaises que québécoises, il est devenu très compliqué pour les collectivités d'investir pour faire vivre les espaces de vie quotidienne que sont les espaces publics lorsque ces derniers sont sous-utilisés. Un autre problème que ce manque de moyens a engendré est la difficulté des municipalités à agir sur les espaces vacants et notamment les friches urbaines, à les aménager voire simplement les entretenir. Or, ces espaces en manque d'entretien risquent de se dégrader ce qui peut parfois entraîner « des dangers, des nuisances et des coûts élevés ». En effet, « la présence de tels espaces tend à diminuer le sentiment de sécurité d'un quartier, ainsi que sa vitalité sociale et économique, elle entraîne aussi la dégradation du patrimoine naturel et bâti. Les espaces vacants sont des lieux qui permettent l'appropriation, mais aussi l'errance. Le climat d'insécurité existant dans les zones affectées par la vacance peut affecter la santé physique et psychologique des résident.es limitrophes. »<sup>39</sup> Cela peut être perçu comme un « manque d'attention » des pouvoirs publics et créer « un sentiment d'abandon » chez les habitants (Galdini, 2015, p. 23). Le sentiment d'appartenance, d'attachement au lieu de vie, au quartier, peut en être affecté. Il s'agit d'une problématique concernant aussi bien Montréal que Clermont-Ferrand. La métropole clermontoise compte de nombreuses friches longtemps inutilisées dont elle voudrait transformer et exploiter 250 hectares d'ici 2040<sup>40</sup>. De plus, il existerait à Montréal plus de 25 km<sup>2</sup> d'espaces vacants, dont un tiers serait publics (Ville de Montréal, gouvernements québécois et canadiens, sociétés parapubliques)<sup>41</sup>. En parallèle, les pouvoirs publics acquièrent également des terrains à travers leur politique foncière pour des

---

<sup>37</sup> Ville de Montréal, 2016. « Politique de stationnement »

<sup>38</sup> ADUQ et CRE-Montréal, 2016. « Guide du parklet/placottoir pour Montréal ou comment développer un outil favorisant une dynamique collective du partage de la rue »

<sup>39</sup> Entremise, 2017. « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse »

<sup>40</sup> D'après l'article écrit par Patrice Campo dans le journal La Montagne (2019) « Comment Clermont-Ferrand gagne du terrain en exploitant ses friches industrielles »

<sup>41</sup> Lande, 2016, p.10.

projets sur le long terme, qui prennent du temps avant de se mettre en place. Ces terrains sont donc temporairement inoccupés.

Pendant le « temps de veille » de ces espaces sous-utilisés et délaissés (Ambrosino et Andres, 2008) qui précède une potentielle réhabilitation, il faut les « activer », les animer, les revaloriser pour révéler leur potentiel inexploité et les rendre attractifs (Sechi, 2016). Cela peut se faire à travers l'occupation temporaire. Or, il se trouve que l'urbanisme tactique, en plus d'être temporaire, contribue à la vitalité urbaine (Alisdairi, 2014). La vitalité urbaine peut être définie comme la capacité à « attirer des personnes et des activités dans un lieu, lui donner de la valeur et augmenter la demande et les opportunités économiques de développement dans un endroit »<sup>42</sup> (ArtPlace, 2011, p.1). Pour Alisdairi (2014), ce sont ses usagers qui, en l'occupant et le pratiquant, donnent vie à l'espace urbain, sont moteurs de son attractivité et générateur de son image. Pourtant, leurs besoins et leurs attentes ont longtemps été négligés dans les politiques publiques. Ça a été le cas pour le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, avec le projet de rénovation urbaine de l'ANRU lancé en 2003 avant la mise en place de l'Université Foraine. Les interventions tactiques représentent au contraire une solution pour les municipalités à la prise en compte des revendications citoyennes. La consultation ne se fait pas uniquement pour connaître leur avis en aval du projet, mais par leur participation en amont, lors de la conception du projet d'aménagement. L'Université Foraine a permis, par exemple, de créer de nouveaux usages sur le terrain laissé en friche après les démolitions en cœur de quartier en collaboration avec les habitants. Les usages ne leur ont pas été imposés, mais les élus et les architectes de Notre Atelier Commun ont travaillé sur leur définition avec la population du quartier pour que l'utilisation de l'espace soit conforme à ses attentes et besoins. En donnant la possibilité aux citoyens d'intervenir sur l'espace urbain, les projets d'aménagement seront plus susceptibles de correspondre à ce qu'attendent les usagers et donc à susciter l'appropriation de l'espace. De plus, si la consultation des habitants dans la prise de décisions facilite l'acceptabilité sociale d'un projet, leur permettre d'aménager eux-mêmes leur environnement donne encore plus de certitudes sur le soutien des habitants, car ils sont directement impliqués, engagés dans le processus. Un certain attachement au projet se développe chez les habitants. Les pouvoirs publics limitent ainsi les risques de conflits avec les citoyens et leur opposition au projet.

La Ville de Clermont-Ferrand semble avoir bien saisi l'enjeu que représente la collaboration avec les habitants et comment les projets, comme les initiatives d'urbanisme tactique,

---

<sup>42</sup> Traduit de l'anglais

impliquant une importante mobilisation citoyenne peuvent apporter une certaine vitalité. Cela pas uniquement aux espaces sur lesquels on intervient, mais aussi leur environnement, soit le quartier voire la ville. La municipalité donne souvent à des porteurs d'initiatives citoyennes accès à des terrains vacants en sa possession. Dans le cas du PARCC Oasis, elle a laissé le collectif s'installer gratuitement sur la partie nord du site des anciens abattoirs municipaux fermés en 2002, au cœur du quartier Saint-Jean qui fait l'objet d'un grand projet urbain de requalification dont le plan guide a été confié à Bernard Reichen ayant obtenu le Grand Prix de l'Urbanisme en 2005. Pour Gregory Bernard<sup>43</sup>, il est évident que des projets comme le PARCC Oasis ont leur rôle à jouer dans la revalorisation des quartiers grâce au réinvestissement urbain qu'ils représentent :

« L'idée, c'était de dire que c'est pour un temps, que peut-être ça bougera, mais aussi d'avoir une posture de pionniers. On est sur la reconquête d'un quartier qui avait un peu perdu son usage et qu'on vient occuper à nouveau. On y installe de nouveaux usages, il y a des gens qui y viennent qui ne seraient pas venus s'il n'y avait pas justement un espace de projet. On active, on réactive, on anime quelque chose et du coup, on crée aussi la possibilité peut-être d'interroger le projet au regard de ce qu'on peut déjà faire sur le site. On se laisse la possibilité que ce qui peut être vu comme seulement éphémère puisse aussi être une préfiguration de ce que peut être le projet sur le long terme. L'urbanisme temporaire n'a pas exactement la même valeur s'il n'est qu'une animation pendant un temps, qu'après tout s'arrête et que ce qui se passe ensuite ne tient pas compte de ce qui s'est passé pendant. C'est évidemment beaucoup plus intéressant quand ce qu'on fait modifie le destin de ce qui se passe après, permet d'emprunter d'autres chemins, qu'il reste quelque chose de ce qui s'est passé, lorsqu'on arrive à construire ça. Ça ne marche pas tout le temps, mais c'est tout de même intéressant. »

À Montréal, comme cela a été relevé précédemment, des projets d'occupation temporaire citoyenne du domaine public, et plus spécialement de l'espace public et des espaces vacants extérieurs, émergent. Des projets de grande envergure comme le Village au Pied-du-Courant ou encore le Champ des Possibles ont réussi à être mis en place et à révéler le potentiel de friches, et cela malgré qu'elles soient contaminées. Mais les choses sont plus dures pour les plus petits projets qui sont confrontés à des démarches souvent longues, complexes et coûteuses qui freinent la mobilisation citoyenne autour de la réappropriation et la

---

<sup>43</sup> Entretien du 13 mai 2019 avec Gregory Bernard, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat

revitalisation des espaces sous-utilisés et délaissés. Si des mesures doivent encore être prises par la municipalité pour revaloriser ces espaces, l'urbanisme temporaire et transitoire semble depuis l'élection de la nouvelle mairesse de Montréal, Valérie Plante, être devenu une véritable préoccupation. Cela s'illustre notamment avec la création dès 2017 du Laboratoire transitoire dont la mission est « d'explorer les nombreux avantages que peut offrir l'urbanisme transitoire » en « s'adress(ant) pas uniquement aux bâtiments publics ou patrimoniaux, mais bien à n'importe quel bâtiment ou espace vacant, privé ou commercial »<sup>44</sup>. Le programme politique de Projet Montréal (2017) prévoit également de soutenir et favoriser les actions citoyennes sur les espaces sous-utilisés et délaissés impactant la vitalité urbaine à travers différentes stratégies telles que :

- « Étendre à tous les arrondissements des programmes ambitieux de ruelles vertes et de tronçons champêtres interreliés, en favorisant l'implication citoyenne » ;
- « Favoriser les initiatives d'occupation et d'animation des terrains vacants » ;
- « Permettre aux citoyens d'aménager eux-mêmes l'espace public par des projets de verdissement et de mobilier de repos et ludique ».

La coopération entre les collectifs citoyens et les pouvoirs fait partie des évolutions générées par le développement de l'urbanisme tactique. Les deux types d'acteurs ont une plus-value à apporter à l'autre par son intervention, ce qui les motive à travailler ensemble. En effet, les groupes de citoyens peuvent se tourner vers les institutions publiques afin d'alléger la réglementation d'occupation temporaire du domaine public, d'obtenir l'autorisation d'occuper un terrain vacant ou l'espace public gratuitement ou pendant une période plus longue ou bien encore négocier un partage de la responsabilité en cas d'accident. Cependant, cela reste très dépendant de la politique de la municipalité concernée. Certaines villes se montrent plus favorables que d'autres à soutenir les projets d'aménagement d'initiative citoyenne. De plus, l'existence d'une réglementation dédiée spécifiquement à l'urbanisme temporaire peut être un facteur contribuant au développement de ces initiatives. Or, si une telle réglementation existe en France, ce n'est pas le cas à Montréal. Toutefois, certaines villes québécoises en disposent d'une, ce qui prouve que les choses peuvent évoluer selon la volonté de l'administration politique. Les municipalités bénéficient par ailleurs elles aussi des retombées des initiatives d'urbanisme tactique portées par les collectifs. L'urbanisme tactique peut venir s'articuler à la

---

<sup>44</sup> Maxime Albord, 2017. « Un "laboratoire" pour transformer les espaces vides en lieux à impacts positifs ». Novae.ca.

planification urbaine ou le projet urbain, en intervenant en amont ou en aval et en les enrichissant. Il apporte aussi une plus forte implication citoyenne dans les projets d'urbanisme à travers la réappropriation citoyenne d'espaces sous-utilisés et délaissés. Or, cette réappropriation va activer ces espaces et donner à la ville une meilleure image, tout en satisfaisant les citoyens qui accepteront et soutiendront mieux la mutation de leur environnement. Les pouvoirs publics étant de plus en plus conscients de l'opportunité que l'urbanisme tactique représente, on passe petit à petit d'une coopération à une récupération et une institutionnalisation de ce modèle d'urbanisme par les acteurs publics (Douay et Prévot, 2016).

- Partie 4. Institutionnalisation et récupération de l'urbanisme tactique par les pouvoirs publics : des pratiques développant le pouvoir d'agir et l'autonomie citoyenne ?
  - o Sous-partie 1. Une pratique institutionnelle descendante : l'urbanisme tactique comme outil de renouvellement des méthodes de participation citoyenne

Comme nous l'avons constaté précédemment, les intérêts que peuvent représenter l'urbanisme tactique pour les pouvoirs publics sont nombreux. Il n'est donc pas surprenant de constater que ce modèle d'urbanisme initialement alternatif est de plus en plus institutionnalisé dans les villes nord-américaines et européennes. Cette institutionnalisation correspond à la récupération par la municipalité de ce type d'urbanisme initialement autogéré. Elle peut notamment prendre forme à travers le montage de projets mêlant urbanisme collaboratif et urbanisme temporaire. Des projets comme celui de l'Université Foraine à Clermont-Ferrand ou de la Rue de Dijon à Montréal. Même si des collectifs, Notre Atelier Commun et la Pépinière, ont été engagés dans les deux cas pour co-gérer le projet, la municipalité reste à l'initiative du projet et également co-gestionnaire. L'urbanisme tactique a été utilisé dans ces cas comme un outil de participation alternatif aux dispositifs habituels, souvent accusés de ne donner de vrai pouvoir d'action, d'émancipation aux citoyens et souvent négligés par ces derniers. Or, l'urbanisme tactique, au-delà du fait qu'il permet aux habitants d'être véritablement partie prenante de la conception urbaine en raison de son caractère collaboratif, permet également de toucher un public différent de celui qu'on peut voir habituellement lors des réunions de concertation publique comme l'explique Gregory Bernard :

« Ce ne sont pas les mêmes habitants qui s'investissent. On a des cultures de discussion avec des associations de quartier, CIQ et conseils de quartier où ce sont toujours un peu les mêmes

habitants qui sont là. Ils ont fini par devenir en quelque sorte des professionnels de la participation, comme des élus finalement. Ce n'est pas très différent car comme il y a des élus qui restent trop longtemps au pouvoir, il y a des habitants qui sont des habitués. Ils connaissent souvent les élus, les techniciens, les façons de faire, etc. À la fin, ils ne représentent donc plus grand monde. Dans les modes classiques, c'est assez fort, pesant. Au contraire, tous ces projets [d'urbanisme tactique] se font avec des gens qu'on ne voyait pas, avec qui on ne parlait pas. Quand vous êtes à la Gauthière à l'Université Foraine, ce sont les vrais habitants du quartier qui sont là. Ce sont des gens qu'on ne verrait sûrement jamais dans des réunions de concertation plus classiques. Finalement, ce que je trouve intéressant, c'est qu'on arrive à faire participer d'une façon ou d'une autre des habitants qui ne le faisait pas avant. »

- Sous-partie 2. Une pratique institutionnelle ascendante : l'urbanisme tactique comme levier à la prise d'initiative habitante ?

Même lorsque les initiatives d'urbanisme tactique ou autogéré sont portées par des citoyens, les politiques publiques peuvent en être à l'origine. En effet, de plus en plus de démarches institutionnelles d'une nature nouvelle émergent dans les villes européennes et nord-américaines. Ces villes, dont font partie des villes françaises et québécoises comme Clermont-Ferrand et Montréal, sont désireuses de garder la dimension caractéristique de cet urbanisme alternatif : son approche ascendante, c'est-à-dire favorisant et facilitant la prise d'initiatives de la part des citoyens. Mais si cette dernière est en principe spontanée dans les projets d'urbanisme tactique, il est question ici de l'inciter, de l'impulser. L'idée serait de promouvoir un urbanisme plus collaboratif. On peut cependant y voir également une forme de retour, plus ou moins intentionnel, des municipalités vers des positions de gestionnaires (Douay et Prévot, 2016).

#### La campagne de végétalisation à Clermont-Ferrand

Dans le cas de Clermont-Ferrand, c'est la volonté des habitants de s'impliquer dans la conception de leur ville, les projets d'urbanisme autogéré réalisés qui, d'après Gregory Bernard ont progressivement mené à une modification de la pratique participative de la municipalité, sa façon d'aborder les choses.

« Cela nous a conduit à lancer par exemple le premier budget participatif. Ce dispositif permet à la fois aux gens de proposer et de décider de ce qui va se faire ou pas. Une espèce de culture de participation a été introduite, il y a une mutation de la ville, à l'instar d'autres communes et

collectivités locales. Les gens sont très concernés par ce que fait ou ne fait pas la ville, par ce que la ville les laisse faire et ne laisse pas faire. Ils sont directement concernés. À ce moment-là, soit on est dans une culture très administrative, très descendante dans nos approches, ce qui était un peu le cas de la ville de Clermont avant ; soit progressivement, on introduit dans différents domaines cette notion de participation, de contribution, de co-décision. Les choses se font avec d'autres processus. Les limites se trouvent souvent dans le statut juridique et aussi une culture technique maison, c'est-à-dire la façon de faire les choses. Mais c'est en train de pas mal bouger comme avec le budget participatif. »

La création de ce budget participatif, dont la première édition a eu lieu au cours de l'année 2018, a notamment été le point de départ d'une campagne de végétalisation participative qui débutera dans le courant de la semaine du développement durable, du 30 mai au 5 juin 2019. En effet, une des préoccupations partagées par les Clermontois qui ont pu en ressortir est celle d'une présence plus forte de la nature en ville, Clermont-Ferrand étant une ville très minérale. Il a notamment été proposé la mise en place par la municipalité d'un appel à projets permettant de soutenir les initiatives de végétalisation citoyennes autant financièrement que techniquement. Or, cette proposition n'a pas été considérée comme recevable car cela « nécessite un accompagnement par les agents de la Ville (et) le budget participatif ne peut financer que de l'investissement »<sup>45</sup>.

L'idée a cependant été entendue et la mairie a donc proposé de mettre en place une campagne de végétalisation participative donnant aux habitants de demander un « permis de végétaliser » pour qu'ils puissent par exemple « au pied de leur façade enlever un peu de goudron, de pavé et ainsi faire pousser des plantes ». Mais si cela peut participer à « transformer le paysage des rues », « la discussion (a été) très compliquée avec le service des espaces verts »,<sup>46</sup> car cela soulève un certain nombre de questions comme les types de plantes autorisées ou l'entretien.

### Le programme « Transforme ta ville » à Montréal

Entre 2014 et 2015, la municipalité de Montréal a par exemple lancé le programme « Transforme ta ville ». Il s'agit d'un appel à projets invitant les Montréalais à intervenir localement sur l'espace public et se l'approprier à travers des projets d'aménagement à petite échelle. Par l'occupation d'espaces souvent sous-utilisés ou sous-fréquentés dans différents

---

<sup>45</sup> D'après la liste des propositions du budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand de 2018

<sup>46</sup> Entretien avec Gregory Bernard, adjoint au maire chargé de l'urbanisme



quartiers de la ville, le but était ainsi de les revaloriser et les animer, tout en offrant la possibilité aux citoyens de se l'approprier en proposant de nouveaux usages pour ces espaces. Le programme est piloté par le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) qui agit « dans l'espace public », surtout à « l'échelle locale » en « développ(ant) le pouvoir d'agir des citoyens et augment(ant) les capacités des communautés à agir ensemble pour une ville à échelle humaine ». L'accompagnement des projets citoyens est autant technique que financier.

Le CEUM va aider les habitants pour la gestion et de la conception du projet, pour que celui-ci évolue et que les groupes citoyens passent de la proposition de leurs idées à la réalisation d'aménagements concrets environ cinq mois plus tard. C'est également le CEUM qui va faire le lien avec les services municipaux pour faire valider le projet. En parallèle, la Ville de Montréal met à disposition de chaque porteur de projet une subvention de 500 \$. Ce programme permet ainsi de donner une opportunité d'agir sur leur cadre de vie quotidienne à travers des interventions tactiques respectant les trois principes énoncés par Mike Lydon : la petite échelle, le court-terme et le bon marché. Au total, ce sont plus d'une soixantaine de projets qui ont été lancés dans ce cadre.

**Figure 34, 35 et 36 : Exemples d'initiatives d'urbanisme tactique montées dans le cadre du programme montréalais « Transforme ta ville » (Source : Intramuros, 2017. Crédit : Transforme ta ville – Centre d'écologie urbaine de Montréal)**



Dans les deux cas étudiés, on peut ainsi constater qu'effectivement, un certain soutien de la part de la municipalité en faveur des initiatives citoyennes est démontré. La campagne de végétalisation participative de la Ville de Clermont-Ferrand s'inscrit dans la lignée des politiques menées depuis l'élection en 2014 du maire actuellement en exercice, Olivier Bianchi. Les nouveaux élus municipaux ont dès lors fait de la démocratie participative et contributive leur cheval de bataille. Cependant, pour ce qui est de Montréal, le programme « Transforme ta ville » fut porté par l'ancien maire de la ville, Denis Coderre. Or, d'après Elora Vix,<sup>47</sup> designer urbain à la Pépinière, Denis Coderre était un partisan du *city branding* ou marketing urbain, ayant pour ambition de promouvoir et mettre en valeur Montréal à travers les politiques menées pour rester en concurrence avec les autres grandes villes nord-américaines, mais également à l'échelle mondiale ; contrairement à la nouvelle administration au pouvoir depuis 2017 qui d'après elle se montre beaucoup plus favorable aux initiatives citoyennes et qui pense l'espace urbain non plus à l'échelle mondiale, mais locale à travers une volonté politique de création de noyaux villageois, sur le modèle des villes françaises. L'avis de la Pépinière est partagé par le collectif Lande dont le coordonnateur Gabriel Larue reconnaît que la municipalité montre « une ouverture (politique) qu'il n'y avait pas nécessairement avant » et développe « des programmes plus adaptés (qui) permettent aux citoyens de s'exprimer et de s'investir sur une échelle qui les touche directement : celle du quartier, du milieu de vie »<sup>48</sup>.

Si le rôle de facilitateurs que jouent les pouvoirs publics ici est clair, on peut s'interroger sur la sincérité de la volonté d'offrir un plus grand pouvoir d'agir aux citoyens. D'une part, volontairement ou non, la municipalité conserve un important contrôle, administratif et technique – mais même souvent financier à travers les subventions qu'elle octroie – sur les initiatives citoyennes. Elle reste impliquée dans le projet et donc en quelque sorte gestionnaire. C'est elle qui fixe ses conditions via l'appel à projets et le cahier des charges, ainsi que les règles d'urbanisme. Elle a le pouvoir de valider ou de s'opposer à un projet si elle le souhaite. D'autre part, le but premier de la municipalité pourrait ne pas être la prise d'initiative habitante lors du lancement d'un programme municipal. On peut très bien percevoir un programme tel que « Transforme ta ville » comme une stratégie pour développer un urbanisme tactique à l'échelle de la ville et ainsi suivre la tendance des villes concurrentes.

---

<sup>47</sup> Entretien réalisé avec Elora Vix le 17 mai 2019

<sup>48</sup> D'après l'article écrit par Victor Perrin, 2019. « Quand les citoyens s'approprient les terrains vacants avec l'aide de Lande ». Baron mag.

Il s'agirait effectivement selon Douay et Prévot (2016) plus véritablement d'un modèle alternatif, mais du nouveau modèle d'urbanisme dominant, du *nouveau mainstream* :

« L'urbanisme tactique est un nouvel élément essentiel des politiques urbaines contemporaines de métropoles qui se trouvent prises dans des logiques de compétition pour attirer les investissements, les créateurs et les touristes. Ainsi l'urbanisme tactique fait-il désormais partie d'un langage urbain assez attendu qui participe aux logiques de standardisation et d'homogénéisation des politiques urbaines. »

- Sous-partie 3. Une pratique institutionnelle *mainstream* : une perte de la dimension participative de l'urbanisme tactique ?

Pour Gregory Bernard, il importe peu de savoir si l'initiateur d'un projet d'urbanisme tactique soit la municipalité ou un collectif de professionnels ou de citoyens tant que « ça se rencontre et que ça se nourrit. Parfois, c'est la ville qui est à l'origine du projet. Mais très vite ça fait émerger des attentes habitantes et il y a une appropriation habitante qui se fait très rapidement. Cela peut d'ailleurs déborder sur ce que la ville avait imaginé au départ, comme lors de l'Université Foraine. Souvent, ce sont des initiatives citoyennes, associatives, collectives qui se montent. Les groupes cherchent à identifier des lieux ou des acteurs comme le PARCC Oasis. Ils viennent nous interpeller et là, on doit être à l'écoute et en capacité d'agir, de pousser les bons leviers, de faire que ça se débloque. C'est un cercle vertueux et parfois ça peut commencer dans le cercle par l'initiative de la ville ou ça peut commencer par l'initiative habitante, citoyenne, associative, d'un acteur local. L'important, c'est que le cercle fonctionne. Ça nous fait sortir de la logique très linéaire du programme avec ses phases où l'on définit exactement ce dont on a besoin, on fait un concours, on le dessine au millimètre et puis on le réalise. Et à la fin, on se rend compte que ça ne correspond pas à ce que les gens voulaient. C'est un peu exagéré, mais l'intérêt, c'est finalement d'avoir des fonctionnements plus itératifs où les échanges ne sont pas du tout de la concertation au sens des réunions de concertation par exemple. C'est quelque chose de peut-être plus fondamental. On essaye des choses, des usages s'installent. On est presque dans la contribution, parfois très concrète »<sup>49</sup>.

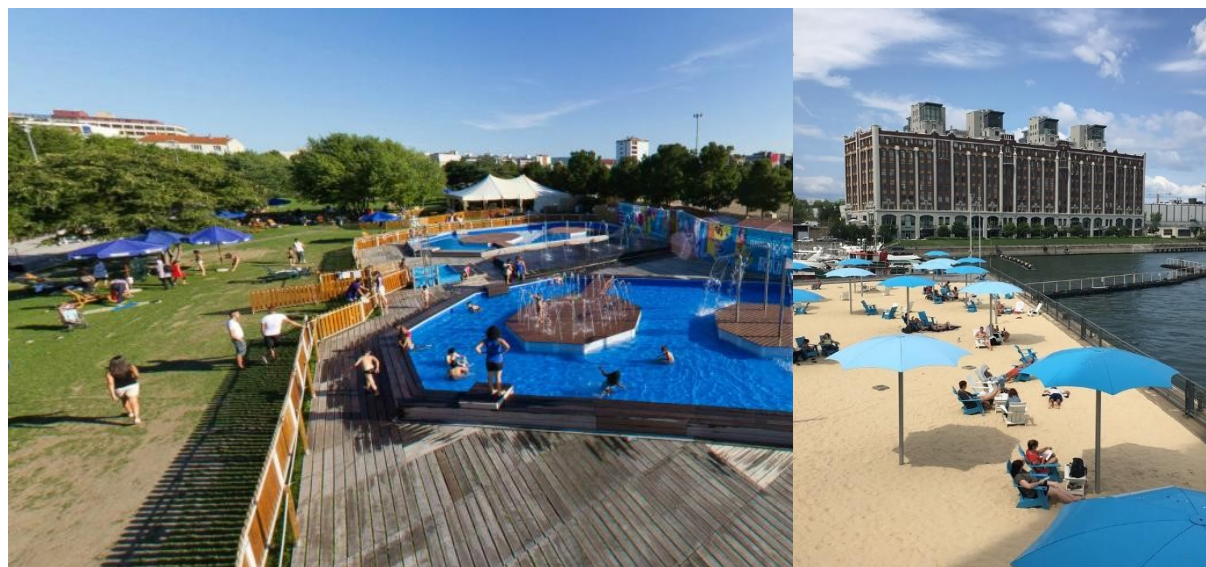
Or, il existe un risque pour que le cercle vertueux qu'il mentionne dysfonctionne, comme nous l'avons vu dans la sous-partie précédente. L'institutionnalisation de l'urbanisme tactique peut alors mener à des pratiques détournées et standardisées. Progressivement, les pouvoirs

---

<sup>49</sup> D'après l'entretien réalisé avec Gregory Bernard le 13 mai 2019

publics « se sont (...) appropri(és) le langage et les codes de cet urbanisme tactique », « ont eux-mêmes normalisé et... codifié des actions originellement spontanées et illégales pour les "labelliser" et les dupliquer à travers le monde. Ils « insistent avant tout sur (le) caractère événementiel, (la) portée symbolique » des projets (Douay et Prévot, 2016), quitte à négliger, voire supprimer parfois leur caractère participatif. Cela s'applique par exemple avec « Paris-Plages », considéré comme illustrant une forme d'urbanisme tactique (Douay et Prévot, 2016 ; Secchi, 2016 ; Moreno, 2018). Le projet parisien a permis de réinventer les usages de l'espace public par l'expérimentation, tout en permettant une réappropriation habitante des berges de la Seine. Il s'est aujourd'hui diffusé nationalement et internationalement. On retrouve des initiatives institutionnelles ayant récupéré le concept de plage urbaine éphémère notamment à Montréal (la Plage de l'Horloge sur le Vieux-Port) et à Clermont-Ferrand (Sable Show sur la place du 1<sup>er</sup> mai). Mais ces initiatives s'éloignent de l'urbanisme tactique en ne prenant pas en compte les souhaits et besoins des habitants. Le modèle initial, déjà peu participatif, est reproduit ailleurs en France ou dans le monde souvent presque à l'identique, sans prendre réellement en compte les spécificités locales, l'identité du lieu et les usages de la vie quotidienne dont les citoyens sont pourtant les experts.

**Figure 37 et 38 : Initiatives institutionnelles de plages urbaines Sable Show à Clermont-Ferrand (à gauche) et Plage de l'Horloge à Montréal (à droite) (Sources : Ville de Clermont-Ferrand, n.d ; Mathilde Laporte, 2018)**



Les intérêts que les pouvoirs publics peuvent retirer des expériences d'urbanisme tactique les ont poussés à les institutionnaliser, parfois par des pratiques institutionnelles ascendantes, comme la campagne de végétalisation de Clermont-Ferrand ou « Transforme ta ville » à

Montréal, mais également descendantes dans le cas du projet montréalais de la Rue de Dijon ou de l'Université Foraine à Clermont-Ferrand. Dans ces projets, la municipalité, qu'elle soit gestionnaire ou seulement facilitatrice, détient un certain pouvoir de contrôle sur le devenir du projet. Les initiatives institutionnelles citées ont encore dans leurs objectifs de faire du projet d'urbanisme un outil contribuant à donner un pouvoir d'agir et à impliquer les citoyens dans la conception urbaine. Elles alimenteraient même comme le pense Gregory Bernard un cercle vertueux de collaboration entre élus et citoyens. Cependant, il arrive que les pratiques institutionnelles sortent de ce cercle et détournent l'urbanisme tactique pour en faire un outil donnant une image de marque au territoire urbain pour que celui-ci puisse concurrencer d'autres villes nationalement et internationalement. Finalement, ces différentes formes d'institutionnalisation et de récupération de l'urbanisme tactique par les pouvoirs publics remettent en question la nature alternative de ce modèle.

## Conclusion

Au cours de ce mémoire, nous avons pu aborder un certain nombre de points qui contribuent à répondre aux différentes hypothèses proposées en réponse à la problématique énoncée en introduction : « L'urbanisme tactique est-il un nouveau modèle d'urbanisme alternatif faisant évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles de conception de l'espace public dans les villes françaises et québécoises ? ». En premier lieu, nous rappellerons les quatre hypothèses et synthétiserons les éléments de réponses apportés par le développement. Puis, nous tenterons de déterminer quelle réponse à la problématique on peut en conclure. Enfin, nous identifierons les limites de ce travail et ouvrirons la réflexion commencée à travers ce mémoire.

- Hypothèse 1 : « Les projets d'urbanisme tactique reposent sur une approche innovante et alternative »

D'une part, le caractère innovant de l'urbanisme tactique n'est pas certain. En effet, il est novateur par les pratiques qu'il propose sont durables, artistiques, mais aussi collaboratives. Elles sont plus collaboratives notamment que les outils participatifs les plus utilisés en France et au Québec que sont la concertation et la consultation publique. Par ailleurs, cela contribue également à rendre ce modèle alternatif. Mais le premier chapitre nous a permis de constater que l'approche collaborative n'est pas nouvelle, puisqu'elle a déjà été expérimentée dans la planification, et que le concept théorisé par Mike Lydon reprend certaines idées propres à des auteurs l'ayant précédé.

De plus, l'urbanisme tactique semble être un modèle alternatif dans le sens où il apporte des réponses qui diffèrent des pratiques de fabrication de la ville plus classiques comme la planification urbaine. En effet, il propose une approche plus collaborative en se préoccupant des besoins et des envies des populations, mais en allant plus loin et en leur donnant un pouvoir d'agir sur le projet auquel ils sont intégrés dès la conception. Il essaye également de traiter le territoire à une échelle plus serrée, celle de la vie quotidienne et selon un processus itératif qui permet des actions plus courtes, mais plus concrètes et moins risquées car moins coûteuses. Tout cela participe à rattacher l'urbanisme à la réalité locale, celle des citoyens, alors que la planification est souvent quant à elle accusée d'en être déconnectée. Mais si l'urbanisme tactique est un modèle initialement de nature alternative, cette dernière a tendance à disparaître, notamment lorsque l'urbanisme tactique est institutionnalisé. Il est de

plus en plus détourné au profit du marketing urbain et perd de plus en plus son caractère politique et revendicatif par l'effacement de sa dimension participative.

- Hypothèse 2 : « Les professionnels de l'urbanisme n'ont pas leur place dans les projets d'urbanisme tactique »

Nous avons vu que cette hypothèse n'était pas vérifiée. Même s'il arrive que certains collectifs citoyens souhaitent gérer de façon complètement autonome leur projet d'urbanisme tactique, sans qu'il y ait l'intervention de professionnels, cela n'est pas quelque chose de facile, voire même pratiquement impossible. En effet, le fait est que ces groupes ont besoin de compétences, de savoirs professionnels. Souvent, il arrive que les collectifs disposent de ces compétences en raison du fait qu'ils disposent de membres qui sont souvent urbanistes, architectes, designers urbains ou encore ingénieurs comme c'est le cas de collectifs clermontois comme PARCC Oasis, La Rue Créative et montréalais comme les Amis du Champ des Possibles. Parfois, ces compétences manquent et il faut aller les chercher ailleurs. Les exemples de la participation de Notre Atelier Commun et du Collectif Etc au projet de l'Université Foraine du quartier clermontois de la Gauthière l'illustre bien, mais aussi les projets à l'initiative de communautés montréalaises dans lesquels interviennent Lande ou la Pépinière. L'urbanisme tactique n'a pas évincé les professionnels, mais a fait évoluer leurs pratiques, notamment en termes de participation en les faisant aller vers des modes de faire plus collaboratifs. L'émergence de ce modèle d'urbanisme représente une opportunité pour les professionnels en désaccord avec les pratiques plus traditionnelles de conception urbaine et leur a offert un moyen de se réconcilier avec leur discipline. Il s'agit même pour certains d'un nouveau champ professionnel, puisque certains organismes se sont spécialisés, comme la Pépinière qui est aujourd'hui considérée comme le chef de file du *placemaking* et de l'urbanisme autogéré à Montréal. Parmi les rangs de ses nouveaux urbanistes tactiques, on compte également de plus en plus d'activistes se professionnalisant eux aussi. Ils montent ainsi leurs propres projets en auto-gestion, mais proposent également leurs services aux communautés et collectivités pour les accompagner et les soutenir, les former, voire même gérer et monter pour eux les projets.

- Hypothèse 3 : « Au Québec, les projets d'urbanisme tactique sont des démarches citoyennes autonomes, isolées de l'action publique »

Au Québec, les initiatives d'urbanisme tactique, même portées par des groupes citoyens ne peuvent pas être complètement autonomes et donc isolées de l'action publique. Au contraire,

elles sont même particulièrement dépendantes des politiques urbaines et donc de la volonté des pouvoirs publics et cela est d'autant plus complexe que la gouvernance est partagée entre les différents niveaux de gouvernement. A Montréal, les projets d'urbanisme tactique doivent se soumettre à un cadre réglementaire très contraignant, doivent faire face à des démarches administratives longues et peu claires pour les citoyens et sont souvent contraints de payer une somme très importante pour pouvoir bénéficier du droit d'occuper un terrain appartenant au domaine public ou encore d'obtenir l'assurance de responsabilité civile qui est obligatoire. Ces diverses contraintes fixées par la municipalité ou tout du moins pas réduites par celle-ci peuvent décourager les groupes citoyens. Le développement de ces initiatives nécessite donc une évolution des stratégies politiques. Le programme politique de l'administration au pouvoir depuis 2017 contient des mesures tels que la mise en place de programmes qui pourraient faciliter et favoriser les projets d'urbanisme tactique venant occuper l'espace public et les espaces vacants. Des programmes de la sorte ont déjà été lancés par la Ville de Montréal comme « Transforme ta ville » ou celui d'implantation de rues piétonnes et partagées. Or, si cela incite la prise d'initiatives citoyennes, cela appuie le fait que les projets d'urbanisme tactique québécois peuvent difficilement exister sans le soutien des pouvoirs publics et doivent se soumettre à leurs exigences.

- Hypothèse 4 : « En France, les pouvoirs publics gardent un certain contrôle sur les projets d'urbanisme tactique et s'en inspirent dans la planification et les politiques publiques »

Comme au Québec, l'urbanisme tactique est soumis au contrôle des pouvoirs publics en France. La différence majeure est qu'il existe un cadre législatif commun en France à tout le territoire qui encadre l'occupation temporaire du domaine public – même s'il laisse tout de même une certaine liberté aux collectivités d'appliquer leurs propres réglementations – ce qui n'est pas le cas au Québec. Une coopération existe entre les collectifs citoyens et les pouvoirs publics, mais ces derniers gardent toujours l'avantage dans le rapport de force. Les élus locaux réalisent de plus en plus les bénéfices qu'ils ont à mettre en place des politiques en faveur de l'urbanisme tactique et le récupèrent pour les articuler avec leurs autres pratiques comme la planification et ainsi les enrichir. Cela mène à une institutionnalisation grandissante de l'urbanisme tactique qui prend différentes formes. A Clermont-Ferrand, on peut citer l'Université Foraine et la campagne de végétalisation, deux initiatives de la mairie où elle joue d'un côté un rôle de cogestionnaire, de l'autre un rôle de facilitateur. Cette institutionnalisation peut même parfois entraîner un détournement de l'urbanisme tactique



lorsque les pouvoirs publics s'en servent comme un outil de marketing urbain et non plus d'implication citoyenne dans la conception urbaine. Le projet de plage urbaine inspiré de l'évènement Paris-Plages montre bien ce risque de décalage par rapport aux intentions premières politiques et contestataires de l'urbanisme tactique.

Pour répondre à la problématique, on peut finalement dire que l'urbanisme tactique est effectivement un modèle alternatif, mais qu'il tend à ne plus l'être. S'il s'agit d'un nouveau mouvement, les idées qu'il défend ne sont cependant pas toutes innovantes. Enfin, il est vrai qu'il a fait évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles autant dans la conception de l'espace public en France qu'au Québec. On peut même ajouter qu'inversement, les pratiques professionnelles et institutionnelles l'ont lui aussi amené à évoluer. Ils ne sont pas isolés, mais peuvent interagir et s'alimenter les uns les autres.

Cependant, il est important de noter que certaines limites ont pu entraver le travail de recherche. Avoir pu réaliser au moins un entretien avec la Ville de Montréal aurait permis notamment de mieux cerner la réglementation qui s'applique aux projets montréalais d'urbanisme tactique qui reste assez floue ou encore de pouvoir saisir le regard des élus sur ces initiatives et faire un parallèle avec Clermont-Ferrand. Une autre limite est que les villes choisies ne représentent pas des exemples absolus des réalités de l'urbanisme tactique en France et au Québec. En effet, chaque ville a ses spécificités territoriales et politiques. Clermont-Ferrand et Montréal ont des municipalités qui se montrent plutôt favorables aux projets d'urbanisme tactique, mais ce n'est pas le cas partout à l'échelle national ou provincial.

Enfin, le travail de recherche pourrait être complété et poursuivi de différentes manières. Il pourrait bien sûr être pertinent d'étendre l'étude comparative en comparant plusieurs villes au niveau national ou provincial ou encore de s'intéresser non plus seulement domaine public, mais aussi au domaine privé.

## Table des figures

Figure 1 : Principaux comptes Twitter du mouvement du tactical urbanism.....	p.23
Figure 2 : Parklet de la 1er PARK(ing) Day à San Francisco.....	p.24
Figure 3 : La Place Publique Plaza Limoilou à Québec.....	p.27
Figure 4 : Atelier participatif.....	p.29
Figure 5 : Parklet aménagé dans le cadre du Programme SF Pavement to Parks.....	p.30
Figure 6 : Photo aérienne du quartier de la Gauthière.....	p.39
Figure 7 : Vue sur la friche de l'Université Foraine.....	p.40
Figure 8 : Affiche événementielle de l'Université Foraine.....	p.42
Figure 9 : Montage d'une cuisine collective éphémère en partenariat avec le collectif Yes We Camp pour le concours « Le Plein de soupe » organisé à l'UFO.....	p.43
Figure 10 : Les trois axes de travail de l'Université Foraine.....	p.44
Figure 11 : Esquisse présentant le projet de réhabilitation de la friche de l'UFO tel qu'imaginé par Suzie et Esther.....	p.45
Figure 12 : Réaménagement éphémère de la place Champgil.....	p.47
Figure 13 : Construction des paligloos par le collectif Parcc Oasis.....	p.49
Figure 14 : Les différents acteurs et leur implication dans le projet.....	p.49
Figure 15 : Croquis d'un exemple d'archipel, cœur du réseau de gestion des biodéchets.....	p.50
Figures 16 et 17 : L'organisation de la collecte des biodéchets et de la redistribution des produits imaginée par le collectif.....	p.51
Figure 18 : Les trois piliers d'intervention du collectif.....	p.52
Figure 19 : Le Village Éphémère de l'ADUQ en 2013.....	p.54
Figure 20 : Le Village Éphémère devient Village au Pied-du-Courant en 2014.....	p.55
Figure 21 : Aménagements temporaires sur la rue de Dijon conçus par la Pépinière pour répondre à la commande de l'arrondissement Montréal-Nord.....	p.58

Figure 22 : Visuel du programme Vivace lancé en 2018 par la Pépinière en partenariat avec la banque Desjardins.....p.59

Figures 23 et 24 : Installation d'éléments de mobilier urbain et de bacs de plantation sur l'emplacement du futur Jardin Barnabé dans le quartier Hochelaga.....p.60

Figure 25 : Les Amis du Champ des Possibles occupant l'ancienne friche industrielle du Champ.....p.61

Figure 26 : Le plan d'aménagement préliminaire de la friche imaginée par les Amis du Champ des Possibles en 2015.....p.62

Figure 27 : Carte interactive des espaces vacants répertoriés par le collectif Lande et les citoyens.....p.63

Figure 28 : Appropriation habitante du terrain vague transformé en place publique éphémère grâce au projet Arpent Vert accompagné par le collectif Lande.....p.64

Figure 29 : Avantages et inconvénients des différentes durées de projets d'occupation transitoire de l'espace urbain.....p.77

Figures 30, 31 et 32 : L'avenue montréalaise Park Stanley avant le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (en haut à gauche), piétonnisée temporairement (en bas à gauche), puis de façon pérenne (à gauche).....p.79

Figure 33 : Premier placotoir de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au croisement de l'avenue Duluth et la rue St-André.....p.80

Figure 34, 35 et 36 : Exemples d'initiatives d'urbanisme tactique montées dans le cadre du programme montréalais « Transforme ta ville ».....p.88

Figure 37 et 38 : Initiatives institutionnelles de plages urbaines Sable Show à Clermont-Ferrand (à gauche) et Plage de l'Horloge à Montréal (à droite).....p.91

## Bibliographie

ADACL (2018) *Les rendez-vous de l'actualité juridique et financière. Les nouvelles règles d'occupation du domaine public.*

ADUQ et CRE-Montréal (2016) *Guide du parklet/placottoir pour Montréal ou comment développer un outil favorisant une dynamique collective du partage de la rue*

Alba D., Brunner C. et Gilli F. (2017) *Pour une approche ouverte des projets urbains*, Métropolitiques, en ligne, consulté le 28 avril 2019. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Pour-une-approche-ouverte-des.html>

Albord M. (2017) *Un « laboratoire » pour transformer les espaces vides en lieux à impacts positifs*, Novea, en ligne, consulté le 24 avril 2019. URL : <https://novae.ca/2017/08/laboratoire-transformer-espaces-vides-lieux-a-impacts-positifs/>

Alisdairi L.K. (2014) *A Cry and a Demand: Tactical Urbanism and the Right to the City*, University of Washington.

Ambrosino C. et Andres L. (2008) *Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace*, Espaces et sociétés, N°134, p.37-51

Andres L. (2013) *Differential Spaces, Power Hierarchy and Collaborative Planning: A Critique of the Role of Temporary Uses in Shaping and Making Places*. Urban Studies, Vol. 50, pp. 759-775.

Arnstein S.R. (1969) *A ladder of citizen participation*, JAIP, Vol. 35, No. 4, pp. 216-224.

ArtPlace (2011) *Invitation for Letter of Inquiry*, en ligne, consulté le 24 mai 2019. URL : [http://www.artplaceamerica.org/wp-content/uploads/2011/10/LOI-Guidelines\\_Updated-FAQ.pdf](http://www.artplaceamerica.org/wp-content/uploads/2011/10/LOI-Guidelines_Updated-FAQ.pdf)

Audiar (2014) *Faire la ville autrement. Urbanisme tactique et participation citoyenne*, en ligne, consulté le 15 mars 2019. URL : <https://www.audiar.org/publication/urbanisme-et-planification/espaces-publics-et-morphologie-urbaine/faire-la-ville-autrement-urbanisme-tactique-et-participation-citoyenne>

Bacqué M.H. et Biewener C. (2013) *L'Empowerment, une pratique émancipatrice ?* Paris, Éd. La Découverte, coll. Poche, 175 p.

Bacqué M.H. et Gauthier M., 2011. Participation, urbanisme et études urbaines, Participations, dossier Démocratie et participation : un état des savoirs, no 1, p. 36-66.

Bailly E. (2014) *L'enjeu du paysage commun. Rapport final.*

Baldassi M. (2016) *Un laboratoire d'initiatives urbaines contre la ville sous pacemaker – Entretien avec Jérôme Glad de Pépinière&Co*, Pop-up urbain, en ligne, consulté le 12 mai 2019. URL : <https://www.pop-up-urbain.com/un-laboratoire-d-initiatives-urbaine-contre-la-ville-sous-pacemaker-entretien-avec-jerome-glad-de-pepiniereco/>

Bishop P. et Williams L. (2012) *The Temporary City*, London, Routledge.

Bonard et Capt (2009) *Dérive et dérivation. Le parcours urbain contemporain, poursuite des écrits situationnistes ?* Articulo - Journal of Urban Research, en ligne, consulté le 12 avril 2019. URL : <https://journals.openedition.org/articulo/1111>

Bourdin A. (2010) *L'urbanisme d'après-crise*, Editions de l'Aube, 2010, 140p.

Bourbonnais J. (2015) *Lande Montréal veut faciliter la réappropriation des terrains vacants*, en ligne, consulté le 13 avril 2019. URL : <http://jbourbonnais.org/2015/04/14/lande-montreal-terrains-vacants/>

Briche H. (2016) « *Urbanisme d'austérité* » et marginalisation des acteurs publics d'une ville en déclin : le cas de la rénovation urbaine à Detroit, *Métropoles*, en ligne, consulté le 24 avril 2019. URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/5267>

Cabanon Vertical (2017) *Les aménagements urbains transitoires. Enjeux et guide pratique pour un espace public partagé*, en ligne, consulté le 15 mai 2019. URL : [https://issuu.com/cabanonvertical/docs/action\\_transitoire\\_cabanonvertical](https://issuu.com/cabanonvertical/docs/action_transitoire_cabanonvertical)

Cabaret J. (2015) *Arpenter la ville. Le projet urbain par le parcours et l'espace public*, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, en ligne, consulté le 7 mai 2019. URL : [https://issuu.com/josselincabaret/docs/mention\\_recherche\\_impression\\_livret](https://issuu.com/josselincabaret/docs/mention_recherche_impression_livret)

Campo P. (2019) *Comment Clermont-Ferrand gagne du terrain en exploitant ses friches industrielles*, La Montagne, en ligne, consulté le 21 mai 2019. URL : [https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand-63000/actualites/comment-clermont-ferrand-gagne-du-terrain-en-exploitant-ses-friches-industrielles\\_13514492/](https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand-63000/actualites/comment-clermont-ferrand-gagne-du-terrain-en-exploitant-ses-friches-industrielles_13514492/)

Capelli C. (2013) *Expérimenter pour faire la ville “durablement”*. Exploration du cas de l’urbanisme tactique aux États-Unis, Master Sciences du territoire, Institut d’Urbanisme de Grenoble.

Castells M. (1969) *Vers une théorie sociologique de la planification urbaine*, Sociologie du Travail, Seuil, pp. 413-443

Castells M. (1973) *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspero

Chiappero F. (2017) *Du Collectif Etc aux « collectifs d’architectes » : une pratique matricielle du projet pour une implication citoyenne*, Aix-Marseille Université, en ligne, consulté le 17 avril 2019. URL : <https://fr.calameo.com/read/003368016e3d098ae7a57>

Choblet J.C. (2017) *De la scénographie urbaine à l’urbanisme tactique. Mobilier urbain à la Défense, piétonisation des berges de Seine et mutation des places parisiennes*, en ligne, consulté le 22 mai 2019. URL : <http://www.pierremansat.com/2017/12/au-coeur-du-debat-sur-les-transformations-des-villes-jc.choblet-presente-la-pratique-de-scenographie-urbaine.html>

Cloutier G. et Sacco M. (2012) *Les mouvements sociaux urbains dans les politiques socio-urbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal*, L’information géographique, Vol. 76, p.58- 73

Costes L. (2010). *Néolibération et évolution du « Droit à la ville »*, Université Evry-Val-d’Essonne

Coulombe G. (2016) *Compte-rendu de l’évènement « Montréal : la question des espaces vacants »*, Kollectif, en ligne, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://kollectif.net/42093-2/>

Davidoff P. (1965) *Pluralism and Advocacy in Planning*, American Institute of Planning Journal, 31 (4), p. 331-338.

Debord G. (2017) *Théorie de la dérive*, La Revue des Ressources, en ligne, consulté le 11 avril 2019. URL : <https://www.larevuedesressources.org/theorie-de-la-derive,038.html>

De Certeau M. (1980) *L’invention du quotidien*, Paris, Gallimard

Deboulet A. (2018) *Le renouveau de l’advocacy planning. Planifier et plaider pour les habitants dans la ville compétitive*, CITEGO, en ligne, consulté le 16 mai 2019. URL : [http://www.citego.org/bdf\\_dossier-615\\_fr.html](http://www.citego.org/bdf_dossier-615_fr.html)

Demazière C. et al. (2018) 50 ans après : actualités du droit à la ville d'Henri Lefebvre, *Metropolitiques*, en ligne, consulté le 3 mai 2019. URL : [https://www.metropolitiques.eu/spip.php?page=print&id\\_article=1315](https://www.metropolitiques.eu/spip.php?page=print&id_article=1315)

Desjardins X., Douay N. et Gagnière V. (2012) *Évolution des schémas, permanence des tracés : la planification de la région parisienne au prisme des réseaux ferroviaires*, Géocarrefour., n°87-2, 69-84.

Donzelot J. et Epstein R. (2006) *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*, Esprit, p.5-34

Douay N. (2012) *L'activisme urbain montréalais : des luttes urbaines à la revendication d'une ville durable et collaborative*. « L'activisme urbain : art architecture et espace public ». Armand Coli, Paris, Vol.76, p.83-96

Douay N. (2013) La planification urbaine française : théories, normes juridiques et défis pour la pratique, *L'Information géographique*, Vol. 77, p.45-70

Douay N. et Prévot M. (2016) Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ? Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris, *Echo Géo*, en ligne, consulté le 5 avril 2019. URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/14617>

Entremise (2017) *Avis sur l'utilisation des espaces vacants : une perspective jeunesse*, en ligne, consulté le 30 mai 2019. URL : [https://issuu.com/entremise/docs/26\\_07\\_17\\_entremise\\_espaces\\_vacants](https://issuu.com/entremise/docs/26_07_17_entremise_espaces_vacants)

Etudiants Master 2 STRATAM (2017) *La « Rue Créative » – Entre maintien d'une identité et renouveau culturel*, Institut d'Auvergne du Développement des Territoires, en ligne, consulté le 18 mai 2019. URL : <https://fr.calameo.com/read/001796153387ab65270fa>

Espaces Possibles (2015) *Tour de France d'un urbanisme autogéré*, Page de projet de financement Ulule, en ligne, consulté le 22 février 2019. URL : <https://fr.ulule.com/tourdefrance-urbanismeautogere/>

Espaces Possibles (2017) *L'université foraine de Clermont-Ferrand, 2 architectes pour un laboratoire de démocratie appliquée*, site internet du collectif Espaces Possibles, en ligne, consulté le 10 avril 2019. URL : <https://espacespossibles.org/2017/02/27/a-clermont-ferrand-une-universite-foraine-comme-laboratoire-de-democratie-appliquee/>

Ferran N. (2009) *Participation citoyenne et action publique locale : le double mouvement théorique et pratique*, GIS Participation du public, décision, démocratie participative, Lyon.

Florentin D. (2016) *Notion en débat : shrinking city*, Géoconfluences, en ligne, consulté le 17 mai 2019. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-shrinking-city>

Florida R. (2002) *The Rise of the Creative Class and How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, Basic Books, New York.

Frey W. (2012) *Demographic reversal: cities thrive, suburbs squitter*, in State of Metropolitan America, 56, p. 1-4.

Furco et al. (2008-2012) *Approfondissement théorique : Espaces publics et fonctionnements urbains dans l'analyse de J. Jabobs*, L'analyse des espaces publics – Les places, en ligne, consulté le 18 avril 2019, URL : <http://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/approfondissement-theorique-espaces-publics-et-fonctionnements-urbains-dans-lanalyse-de-j-jabobs/>

Galdini R. (2015) *L'uso del temporaneo nei processi di rigenerazione urbana*, Sociologia Urbana e Rurale, N°107, p.20-34

Gariépy M. et Roy-Baillargeon O. (2016) *Gouvernance et planification collaborative. Cinq métropoles canadiennes*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 284 p.

Geddes P. (1915) *Cities in Evolution, an introduction to the town planning movement and to the study of civics*, Londres, William & Norgate

Gervais L. (2014) *Du privatisme à la gouvernance urbaine, administration de l'espace public urbain et questions de justice spatiale aux États-Unis, Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, en ligne, consulté le 8 avril 2019. URL : <https://journals.openedition.org/mimmoc/1597#quotation>

Giband D. (2013) *Vers un rééquilibrage villes/banlieues aux États-Unis ? Les dynamiques métropolitaines en question*, L'information géographique, Vol. 77, p. 57-71

Ginez C. (2018) *Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ? Au prisme des collectivités locales : aménagement transitoire du square Augereau à Albi (81)*, Mémoire de master 2. Université Grenoble Alpes



Gintrac C. (2015) *Au seuil critique de la ville : trois groupes de géographie engagée*, Thèse, Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement

Guibert G. et Lanvin B. (1983) *Décentralisation française contre nouveau fédéralisme américain*, Politiques et Management Public, pp. 201-208

Gwiazdzinski L. (2014) *Eloge de la ruse dans les espaces publics*, Bruxelles à la (re)conquête de ses espaces. L'espace public dans les contrats de quartiers durables, Ministère de la Région Bruxelles Capitale, pp.116-119, 2014.

Hallauer E. (2016) *Résidence principale : de l'architecte habitant*, Villes et quartiers durables : la place des habitants. La participation habitante dans la mise en durabilité urbaine : discours, effets, expérimentations et mises à l'épreuve, Carrières Sociales Editions, Bordeaux.

Hamel P. et Jouve B. (2006) *Un modèle québécois ? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal

Harrop D. (2015) *Let's make a prototype: Exploring temporary urbanism in the form of transitional urban design schemes that can be tested prior to permanent implementation*

Hatzfeld H. (2014) *La participation, une histoire ancienne*, Dossier « Participation ou empowerment ? ». Revue Urbanisme, N°392, p.32-35.

Holmes B. (2007) *Géographie différentielle. B-Zone : devenir-Europe et au-delà*, Multitudes, n°28, p.109-115

Houderoy L. (2016) *Le casse-tête des espaces vacants*, Journal Métro, en ligne, consulté le 2 mai 2019. URL : <https://journalmetro.com/actualites/montreal/950454/le-casse-tete-des-terrains-vacants/>

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (2018) *L'urbanisme transitoire*, Les carnets pratiques n°9

Jacobs J. (1961) *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House.

Jencks C. et Silver N. (2013) *Adhocism – The Case for Improvisation*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology.

Kashanijou K. (2012) *Les théories de l'espace public urbain : une lecture irannienne*, Teheran, Université islamique Azad

Lande (2016) *Etude sur la réglementation sur les terrains publics vacants à Montréal*

La Pépinière Espaces Possibles (2019) *Rapport annuel 2018*, en ligne, consulté le 23 avril 2019. URL : <https://www.pepiniere.co/rapport-annuel-2018>

Lefèbvre H. (1968) *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos

Lefèbvre H. (1974) *La Production de l'Espace*, Paris, Anthropos

Lehtovuori P. et Ruoppila S. (2012) Temporary uses as means of experimental urban planning, en ligne, consulté le 17 avril 2019. URL : [https://www.researchgate.net/publication/275259733\\_Temporary\\_uses\\_as\\_means\\_of\\_experimental\\_urban\\_planning](https://www.researchgate.net/publication/275259733_Temporary_uses_as_means_of_experimental_urban_planning)

Le Maire J. (2011) *L'apprentissage comme pilier de la grammaire participative dans l'architecture et l'urbanisme*, Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 203-218.

Lemarchand G. (2003) *François Dosse, Michel de Certeau. Le marcheur blessé*, Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, p.90-91

Lemieux N. (2018) *Mile-End : le combat perpétuel du Champ des Possibles*, *Le Journal de Montréal*, en ligne, consulté le 5 avril 2019. URL : <https://www.journaldemontreal.com/2018/06/12/mile-end-le-combat-perpetuel-du-champ-des-possibles>

Lerner J. (2014), *Urban Acupuncture*, Island Press, 160p.

Les Amis du Champ des Possibles (2018) *Rapport d'activités 2018*, en ligne, consulté le 25 avril 2019. URL : <https://champdespossibles.org/articles/rapport-dactivite-2018/>

Lopes C. (2018). *Epicentre défend son projet de Rue créative au sein d'un concours national, 7 jours à Clermont*, en ligne, consulté le 7 avril 2019. URL : <https://www.7joursaclermont.fr/epicentre-defend-projet-de-rue-creative-sein-dun-concours-national/>

Lydon M. (2011) *Tactical Urbanism: Short-Term Action, Long-Term Change Volume 1*, New York, The Street Plans Collaborative

Lynch K. (1960) *The Image of the City*. Cambridge, Mass., The MIT Press

Macaire E. (2012) *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, Université Paris-Est, Paris.

Macaire E., Fenker M. et Biau V. (2014) *Les professionnels face aux exigences participatives*, Revue Urbanisme, p.36-38.

Maccario E. (2018) *Variations autour du devenir urbain*, Mémoire de fin d'études, Esad de Reims

Mangin D. (1999), *Projet Urbain*, Broché

Marcotte J.F. (2013) *Placemaking : l'appropriation des lieux publics par la communauté*, *Espaces Communs*, en ligne, consulté le 29 avril 2019. URL : [https://www.espacescommuns.com/2013/04/placemaking-lappropriation-des-lieux\\_9.html](https://www.espacescommuns.com/2013/04/placemaking-lappropriation-des-lieux_9.html)

Martin J.Y. (2006) *Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre*, *Articulo - Journal of Urban Research*, en ligne, consulté le 6 avril 2019. URL: <https://journals.openedition.org/articulo/897>

Mboukou S. (2015) *Entre stratégie et tactique. Figures et typologie des usagers de l'espace à partir de Michel de Certeau*, le Portique.

Mendell M. (2006) *L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités*, *Géographie, Economie et Société*, Vol. 8, p.63-85

Mercille C. (2018) *L'histoire derrière le Village au Pied-du-Courant : Le pionnier du placemaking à Montréal*, *Baronmag*, en ligne, consulté le 14 mai 2019. URL : <https://www.baronmag.com/2018/08/histoire-village-pied-courant/>

Morel Journal C. et Sala Pala V. (2018) *La ville en décroissance, laboratoire du droit à la ville ?* *Metropolitiques*, en ligne, consulté le 24 mai 2019. URL : [https://www.metropolitiques.eu/spip.php?page=print&id\\_article=1312](https://www.metropolitiques.eu/spip.php?page=print&id_article=1312)

Nez H. (2011) *Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris*, *Sociologie*, Vol. 2, p.387-404

Notre Atelier Commun (2014) *L'Université Foraine. Clermont-Ferrand. La Gauthière 2014*, *Bilan*, en ligne, consulté le 16 mai 2019. URL : <https://fr.calameo.com/read/0050410158df71e865202>

Notre Atelier Commun (2016) *L'Université Foraine. Clermont-Ferrand. La Gauthière 2016*, *Bilan*, en ligne, consulté le 16 mai 2019. URL : <https://fr.calameo.com/read/005041015651e5c86960f>

Peck J. (2012) *Austerity urbanism: American Cities under Extreme Economy*. City: analysis of urban trends, culture, theory, policy, action. Vol. 16, n°6, p. 626-655.

Pires Marques T. (2010) *Compte-rendu de Delacroix Ch., Dosse F., Garcia P., (dir.), 2009, Historicités*, Paris, La Découverte, Collection « Armillaire », Revue d'Histoire des Sciences Humaines, 22, 244-250.

Perrin V. (2019) *Quand les citoyens s'approprient les terrains vacants avec l'aide de Lande*, Baron mag, en ligne, consulté le 17 avril 2019. URL : <https://www.baronmag.com/2019/03/lande-reappropriation/>

Poulot M. (2016) *Les espaces ouverts dans le périurbain ouest francilien : entre appropriations habitantes et constructions territoriales*, Géographie, économie, société, Vol. 18, No.1, 89-112.

Pradel B. (2013) *Urbanisme événementiel et expérience touristique : des espaces publics sous influence*, Le tourisme comme expérience. Regards interdisciplinaires sur le vécu touristique, Canada, PUQ, pp. 323-335

Project For Public Spaces (2010) *William H. Whyte*, en ligne, consulté le 11 avril 2019. URL : <https://www.pps.org/article/wwhyte>

Purcell M. (2009) *Le Droit à la ville et les mouvements urbains contemporains*, Rue Descartes, n°63, p.40-50

Rande C. (2016) *La participation citoyenne au regard des nouveaux praticiens des territoires*. *Environnement et Société*, Institut de Géographie Alpine Université Joseph-Fourier, Grenoble

Sechi G. (2016) *Acteurs enjeux actions de l'urbanisme tactique*, en ligne, consulté le 9 mai 2019, URL : [https://www.academia.edu/30494315/Acteurs\\_enjeux\\_actions\\_de\\_lurbanisme\\_tactique](https://www.academia.edu/30494315/Acteurs_enjeux_actions_de_lurbanisme_tactique)

Simay P. (2008) *Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes*, Métropoles, en ligne, consulté le 6 avril 2019. URL : <http://metropoles.revues.org/2902>

Snasli J. (2018) *Urbanisme transitoire : à Montréal, la Pépinière veut rendre la ville aux citoyens*, Innovapresse, en ligne, consulté le 29 avril 2019. URL : <https://www.urbapress.fr/urbain/projets-urbains/33907-urbanisme-transitoire-a-montreal-la-pepiniere-veut-rendre-la-ville-aux-citoyens.html>

Urban Catalyst (2007) *Patterns of the unplanned*, Loose space : possibility and diversity in urban life, Londres, Routledge, p. 271-28

Urban Catalyst (2013) *Strategies for temporary uses – potential for development of urban residual areas in European metropolises*.

Vidal F. (2010) *Faire la ville et pratiquer des lieux. L'histoire du tourisme sur les pas de Michel de Certeau*, Revue d'Histoire des Sciences Humaines, n°23, p.99-115

Village-au-Pied-du-Courant (2019) *Cahier des charges de l'appel à participation saison 2019*

Ville de Montréal (2016) *Politique de stationnement*

Ville de Montréal (2017) *Cadre de référence du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées – Edition 2018*

Ville de Montréal (2017) *Montréal transitoire. Réflexion collective sur les usages temporaires dans les bâtiments vacants. Rapport d'évènement*

Villeray Saint-Michel Parc-Extension Montréal (n.d.) *Guide de la planification événementielle sur le domaine public*

Whyte W. (1980) *The Social Life of Small Urban Spaces*.

Wuhl S. (2008) *La démocratie participative en France : repères historiques*, IRG, en ligne, consulté le 8 mai 2019. URL: <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-418.html>

Zetlaoui-Léger J. (2013), *Urbanisme Participatif*, Dico Part, en ligne, consulté le 1<sup>er</sup> avril 2019. URL : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/dico/urbanisme-participatif>